



Projet d'établissement

IME et SESSAD LEVAVASSEUR

2023 - 2028



Date d'élaboration	Septembre 2023
Date de présentation au CVS	15 Février 2024
Date de validation	19 Juin 2024
Numéro de version	1

Liste des abréviations

AAPEJ	Association d'Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse
AESH	Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap
AFL	Association Frédéric Levavasseur
ANESM	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux
ANI	Actions Nord Inclusion
ARS	Agence Régionale de Santé
AVQ	Actes de la Vie Quotidienne
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COFIL	Comité de pilotage
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAL	Dispositif d'Appui au Logement
DI	Déficient intellectuel
DIPC	Document individuel de prise en charge
DR	Dispositif Relais
DUERP	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
EPRD	État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Établissement social ou médico-social
ESS	Équipe de Suivi de Scolarisation
ETP	Équivalent Temps Plein
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
FINESS	Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
GAP ou GAPP	Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico-Educatif
IMP	Institut Médico-Pédagogique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PALI	Plateforme d'Appui au Logement Inclusif
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PECS	Picture Exchange Communication System (système de communication par échange d'images)
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
PRS	Programme Régional de Santé
RATP	Réponse Accompagnée Pour Tous
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RBPP	Recommandations bonnes pratiques professionnelles
RPS	Risques Psycho Sociaux
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
SI	Semi-internat
SROMS	Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale
TSA	Troubles du Spectre Autistique
UEE	Unité d'Enseignement Externalisée
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autiste
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
VAD	Visite à domicile
VAE	Validation des Acquis de L'Expérience.
VRAS	Vie Relationnelle Affective et Sexuelle



Préambule

Les grands axes des politiques sociales s'inscrivent depuis plusieurs années dans une longue marche vers le développement d'une société inclusive. A l'échelle nationale, le rapport Piveteau « Zéro sans solution » et la RAPT visent à inscrire les différents acteurs concernés dans une coordination territoriale en faveur d'une non-rupture de parcours et également à développer l'empowerment des bénéficiaires et de leurs proches.

Dès lors, les notions de dispositifs, prestations externalisées, diversification de l'offre de service, souplesse, simplification se font de plus en plus présentes. La RAPT entend mettre l'accent sur l'effort commun à fournir pour rendre notre société plus inclusive. Ceci pour que ce ne soit plus la personne en situation de handicap qui, de façon unilatérale, doive s'adapter à la société.

Ces dernières années ont permis une réelle évolution du regard porté sur le travail social, celle qui permet une vision nouvelle et un accompagnement dans le sens d'une reconnaissance logique de la place de l'utilisateur au cœur de son projet de vie. Nous observons que les besoins des jeunes et des familles accompagnées évoluent vers une volonté d'orienter, tant que faire se peut, le parcours de vie du jeune vers un déploiement dans des milieux ordinaires de vie. Ils veulent vivre comme et avec les autres. Ils veulent être inclus dans la société, être libres de leurs choix et décider de leur vie.

L'ensemble de ces éléments vient questionner l'offre de service proposée par l'IME SESSAD Levavasseur. Dès lors, afin qu'ils puissent répondre aux enjeux en lien avec les attentes des jeunes, du territoire, des politiques publiques (sans oublier la réforme de la tarification), l'IME doit réinventer son organisation et les prestations qu'il propose tant dans leur contenu que leur déclinaison.

L'IME/SESSAD Levavasseur a souhaité se saisir de la réécriture de son projet d'établissement pour affirmer son engagement auprès des jeunes et des familles accompagnées sur le chemin du développement du « pouvoir d'agir » dans une dynamique inclusive. Cet engagement amène de profondes transformations de son offre de service touchant toutes les composantes de son organisation, de son fonctionnement ainsi qu'une réflexion profonde sur l'identité professionnelle de chacun de ses salariés.

C'est en s'appuyant sur ses professionnels, les familles et jeunes accompagnés, des valeurs communes, dans le respect du projet associatif et en accord avec les autorités de contrôle et de tarification que l'IME/SESSAD Levavasseur a établi son nouveau projet. Il ambitionne maintenant de pouvoir évoluer vers un fonctionnement en dispositif afin de pouvoir offrir l'ensemble de ses expertises et décliner toutes ses modalités d'accompagnement auprès de l'ensemble des jeunes et familles qui lui sont orientés.

Table des matières

I. IDENTITÉ ET VALEURS.....	6
A. L'Association Frédéric Levavasseur	6
1. Fiche d'identité de l'AFL.....	6
2. Présentation de l'Association Frédéric Levavasseur	6
3. Les axes stratégiques du Projet Associatif 2017-2022	7
4. Les valeurs et les principes de l'association.....	7
B. L'IME/SESSAD Levavasseur.....	8
1. Fiche d'identité de l'établissement.....	8
2. Historique.....	8
3. Valeurs de l'IME/SESSAD Levavasseur.....	10
4. Localisation	11
II. CADRE, MISSIONS ET ENJEUX	12
A. Cadre légal et missions imparties	12
1. Missions de l'établissement.....	12
2. Définition juridique et administrative	13
3. Modes d'accueil et agréments.....	14
4. Financement	15
5. Adéquation avec les différents schémas.....	15
B. Enjeux et éthique d'accompagnement.....	15
1. Les enjeux.....	15
2. L'éthique d'accompagnement	16
III. BESOINS ET PRESTATIONS DIRECTES.....	17
A. Caractéristiques des personnes accueillies.....	17
1. Profil du public accueilli	17
2. L'évolution du public.....	19
B. Besoins et Prestations (Nomenclature SERAFIN-PH).....	20
1. Besoins et attentes du public.....	20
2. Déclinaison des prestations directes.....	21
IV. MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT	33
A. Accueil et admission	33
1. Le processus d'admission.....	33
2. L'accueil.....	35
B. Personnalisation de l'accompagnement et coordination des parcours.....	35
1. Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).....	35
2. La coordination de projet.....	37
3. Fin d'accompagnement et préparation des transitions.....	39
C. Principes d'interventions.....	40
1. Les modes d'interventions	40
2. La prévention et la gestion des comportements problèmes	40
3. La communication.....	41
D. Ancrage sur le territoire : Partenariat et ressources	42
1. Travail en réseau et dynamique inclusive	42
2. Cartographie des partenaires et ressources	42
E. Garantie des droits et participation	45
1. Mise en œuvre des outils de la loi 2002-2.....	45
2. Expression et participation	47
V. PRESTATIONS INDIRECTES, PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS	48
A. Organisation et pilotage de l'activité	48
1. Période de fonctionnement	48
2. Organigramme	48

3.	Le management	49
4.	Les réunions	49
B.	Gestion des ressources humaines	52
1.	Fonction et responsabilité des professionnels.....	52
2.	La GEPP	53
3.	Recrutement et intégration des nouveaux collaborateurs	54
4.	Formation des professionnels.....	54
5.	L'entretien individuel de formation et d'évaluation	55
6.	La supervision	55
C.	Gestion budgétaires et administrative	56
D.	Fonctions logistiques.....	56
1.	Locaux et autres ressources pour accueillir	56
2.	Fourniture des repas	56
3.	Transport	57
E.	Gestion des données des personnes accompagnées	57
1.	Dossier unique de l'utilisateur (Ogirys)	57
2.	Partage de l'information	57
3.	Archivage des données	58
F.	Démarche d'amélioration continue de la Qualité	58
1.	L'engagement de l'établissement	58
2.	L'évaluation de la qualité des prestations.....	59
3.	La démarche de certification Cap'Handéo.....	59
4.	Le Plan d'action Qualité	59
5.	La prévention des risques de maltraitance et la Bientraitance.....	60
6.	Les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles	61
VI.	METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET	62
A.	Démarche d'actualisation.....	62
B.	Consultation et validation	62
VII.	PERSPECTIVES ET CONCLUSION	63
A.	Nos axes stratégiques.....	63
B.	Conclusion	65
VIII.	ANNEXES	66
	Annexe 1 – Présentation de la Plateforme ANI.....	67
	Annexe 2 - Présentation du Dispositif Relais	68
	Annexe 3 - Fiche « Notre éthique d'accompagnement »	69
	Annexe 4 - Les nouvelles compétences du CVS.....	70
	Annexe 5 - Organigramme de l'IME/SESSAD Levasseur	71
	Annexe 6 - Traçabilité des réunions sur Ogiris	72
	Annexe 7 - Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement	73
	Annexe 8 – Projet pédagogique de l'unité d'enseignement 2021-2024 (AVENANT).....	74

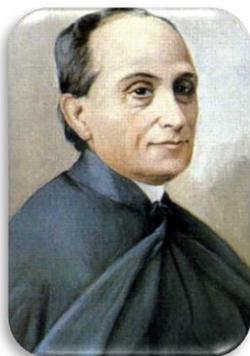
I. IDENTITÉ ET VALEURS

A. L'Association Frédéric Levasseur

1. Fiche d'identité de l'AFL

Raison sociale :	Association Frédéric Levasseur
Statut juridique :	Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
Responsable :	Dominique SAMUEL (Directeur Général)
Adresse :	3 rue Pierre Aubert 97490 Sainte Clotilde
Téléphone :	0262 41 29 23
Fax :	0262 21 39 99
Mail :	afl@afl.re
Site web :	https://associationfredericlevasseur.re/

2. Présentation de l'Association Frédéric Levasseur



L'association Frédéric Levasseur s'est développée en 1977 sur les fondations historiques de l'œuvre des filles de Marie à l'île de la Réunion et tient son nom du père fondateur Frédéric Levasseur, premier père catholique créole qui a co-créé avec sa cousine Aimée Pignolet de Fresnes, la congrégation des filles de Marie en 1849.

Avec la départementalisation de la Réunion en 1946, le secteur social et médico-social a fortement été développé et a permis de pérenniser de nombreux projets, tels ceux portés par la congrégation en direction des publics exclus.

1977 marque un tournant important de l'histoire de la congrégation, qui a souhaité confier la gestion de ses établissements à une association laïque et républicaine, association qui saurait recruter et gérer des professionnels qualifiés, mais aussi être gage de neutralité et de relations adaptées avec les autorités de contrôle et de tarification.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par **M. Bruno MOROT** et dirigée par **M. Dominique SAMUEL**. Depuis sa création, les administrateurs et les directions ont régulièrement évalué et réécrit le projet associatif de l'AFL. Le dernier en date, a été validé en conseil d'administration **en 2024**. Affiliée à la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP), l'Association Frédéric Levasseur, assure des missions de service public **par délégation de l'État et du Conseil Départemental de La Réunion**.

L'AFL œuvre dans le **champ du Handicap et de la Protection de l'Enfance**. Elle assure la gestion de structures ou d'établissements à vocations sociale ou médico-sociale avec comme priorité l'épanouissement, les soins, l'éducation, la formation, la promotion et l'intégration sociale d'enfants, d'adolescents et d'adultes en difficulté dans le cadre de structures adaptées qui visent l'insertion et l'accompagnement de ces publics. Elle gère actuellement 12 établissements et/ou services médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :

Association Frédéric Levasseur

Pôle Enfants

- La Pouponnière Sociale Levasseur
- IMS Les Champs de Merle
- IME du Baobab
- IME & SESSAD Levasseur

Pôle Adultes

- FHTH Notre Dame de Lourdes
- ESAT Les TiDalons
- SAMSAH Austral
- FAM Alice Verdin
- MAS Annie Gauci

3. Les axes stratégiques du Projet Associatif 2017-2022

Les axes stratégiques de l'Association ont été élaborés en croisant les axes du CPOM, de l'évaluation interne et de l'évaluation externe. Ils servent de guide à l'association dans la conduite de la mise en œuvre du projet associatif. Les axes stratégiques de l'association sont les suivants :

Axe 1

Dynamisation de la vie associative

Consolider notre identité associative, mettre en œuvre une politique active de communication, poursuivre une démarche qualité participative et pérenne

Axe 2

Le public au cœur de l'accompagnement

Garantir le respect des droits de nos publics, offrir un accompagnement et des prestations en cohérence avec les besoins et attentes de nos publics

Axe 3

Coopération territoriale et ouverture sur l'environnement

Renforcer les partenariats et développer des projets dans la zone océan indien

Axe 4

Pilotage des établissements

Repenser l'organisation en pôles et le positionnement du siège afin de garantir transversalité et adaptabilité, adapter les systèmes d'information aux évolutions de notre organisation, diversifier nos financements

Axe 5

La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), levier de l'innovation et de la performance

Avoir un comportement éco-responsable, entrer dans une démarche de prévention des risques professionnels et de la Qualité de Vie au Travail, optimiser la gestion des ressources humaines

Ces axes stratégiques sont déclinés à leur tour dans le présent projet d'établissement.

4. Les valeurs et les principes de l'association

Fidèle à nos fondements de philosophie humaniste, tels qu'inscrits dans notre Charte, nous agissons dans le **respect**, la **solidarité**, tout en nous efforçant de faire preuve de **créativité**. Toutes les personnes qui fréquentent nos établissements sont invitées à prendre en compte et appliquer ces valeurs. Nos professionnels et nos partenaires sont particulièrement concernés puisqu'ils adhèrent à ces valeurs et les mettent en acte dans leur activité quotidienne.



Le RESPECT englobe la cohérence, l'intégrité et le respect des personnes dans leur diversité

- ▶ *C'est agir avec considération, courtoisie, écoute et discrétion à l'égard des autres*
- ▶ *C'est éviter toute forme de jugement*



La SOLIDARITÉ est un état d'esprit qui pousse les personnes à s'entraider

- ▶ *C'est comprendre les attentes, les besoins, difficultés et les capacités d'autrui pour avancer ensemble*
- ▶ *C'est s'encourager et co-construire une relation de confiance*



La CRÉATIVITÉ est synonyme d'évolution et d'adaptation

- ▶ *C'est innover et faire évoluer en pensant autrement*
- ▶ *C'est être force de propositions*

B. L'IME/SESSAD Levavasseur

1. Fiche d'identité de l'établissement

Responsable	<ul style="list-style-type: none">■ Stéphane FOUREAU, Directeur du Pôle enfants■ Mélanie BERTRAND, Directrice adjointe IME/SESSAD Levavasseur
Adresse administrative et postale	IME/SESSAD Levavasseur BP 40001 97491 Sainte Clotilde Cedex
Adresse physique	15 allée du Papillon 97490 Sainte Clotilde
Téléphone	02.62 .29.55.68.
Mail	ime@afl.re
Entité juridique	<ul style="list-style-type: none">■ N°FINESS IME : 970467098■ N° FINESS SESSAD : 970405155
Catégorie	<ul style="list-style-type: none">■ Semi internat (DI et TSA)■ Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile (SESSAD Levavasseur)
Statut	Catégorie des Etablissements et Services Médico-Social (ESMS)
Tarification	Dotation globale - CPOM 2014-2018
Conventionnement	Convention passée avec l'Education Nationale
Date d'autorisation et d'ouverture	10/06/2001
Agrément et capacité de l'établissement	<ul style="list-style-type: none">■ Semi Internat TSA : 50 places financées■ Semi internat DI : 50 places financées■ SESSAD DI : 87 places financées■ SESSAD TSA : 41 places financées■ Dispositif Relais : 29 places financées■ Accueil temporaire (situations complexes et critiques) : 1 place financée
Régime d'ouverture	<ul style="list-style-type: none">■ Accueil de jour et ambulatoire.■ Ouverture 210 jours par an
Zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none">■ Secteur Nord de la Réunion (Saint-Denis – Ste Suzanne)■ Antenne EST SESSAD précoce (St André- Ste Rose / Salazie / Palmistes)

2. Historique

1982

Création de l'IME de la Providence pour l'intégration sociale des enfants déficients intellectuels

En mars 1982, l'AFL crée à Saint-Denis l'IMP « La Providence », tourné dès son origine vers un travail d'intégration sociale des enfants déficients intellectuels. L'établissement obtient à cette date son premier agrément pour l'accueil de 20 enfants déficients intellectuels profonds âgés de 4 à 14 ans, présentant des handicaps associés (Arrêté 2877 du 20 août 81).

1984

Ouverture du SESSAD la Providence, le 1er SESSAD de l'île

Le 20 février 1984, dans le prolongement du travail réalisé par l'IMP, l'AFL est autorisée à mettre en place un Service de Soins et d'Éducation Spécialisée à Domicile (le 1er SESSAD de l'île) pour 10 Enfants « handicapés mentaux profonds des deux sexes », âgés de 2 à 18 ans (arrêté 547 du 20/02/84).

L'I.M.P./S.E.S.S.A.D. "La Providence" développe entre 1984 et 1995 plusieurs types d'actions pour suivre l'évolution des enfants confiés et adapter ses services aux caractéristiques des nouvelles demandes de prise en charge. L'expérience de l'I.M.P./S.E.S.S.A.D. "La Providence" dans le domaine de l'intégration scolaire et de l'implication de la famille dans son travail pédagogique et éducatif, a largement contribué à positionner l'établissement dans le secteur.

1995

Création de l'IMPro les Bangas, pour l'intégration sociale et professionnelle des adolescents déficients intellectuels

L'IMPro Les Bangas fait l'objet d'une demande d'agrément en août 1993. Le 8 décembre 1994, l'Arrêté Préfectoral n° 3492 autorise sa création avec une capacité d'accueil de 24 places pour adolescents de 14 à 18 ans, des deux sexes, présentant une déficience mentale avec troubles associés. La mise en place de la section d'éducation professionnelle et soins spécialisés de l'IMPro Les Bangas s'est faite entre janvier 95 et juillet 96 par une montée en charge progressive de l'activité. Trois villas sur le secteur de Ste Clotilde sont aménagées pour accueillir 25 adolescent(e)s et jeunes adultes âgé(e)s de 16 à 20 ans.

2001

Création de l'IME/SESSAD Levavasseur, né de la fusion du l'IMP/SESSAD la Providence et de l'IMPro les Bangas

Le 16 octobre 2001, l'I.M.E Levavasseur est agréé par l'arrêté DRSS/PLE N° 3091 qui autorise la création de l'Institut Médico Educatif (IME) par fusion, restructuration et extension de l'IMP/SESSAD « La Providence » et de l'IMPro « Les Bangas ». Sa capacité d'accueil est fixée à 100 places pour le semi-internat et 70 places pour le SESSAD. La structure est autorisée à partir de cette date à accueillir des enfants et adolescents avec autisme (22 places en semi-internat et 4 places en SESSAD). Dix villas accueillent l'ensemble des enfants et adolescents du semi internat, implantées majoritairement sur Saint Denis et pour l'une d'entre elle à Sainte Marie. Le SESSAD, quant à lui, fonctionne autour d'une antenne technique située à Sainte Clotilde.

La répartition des places évolue entre 2011 et 2013 en faveur du public porteur de TSA suite aux arrêtés du 11 août 2011 et du 19 décembre 2013. L'année 2013 marque un tournant pour l'IME/SESSAD Levavasseur avec un changement d'agrément et une spécialisation dans l'accompagnement du public DI orienté vers les moins de 14 ans.

2016

Emménagement provisoire de l'IME/SESSAD Levavasseur à la Ressource en attendant la construction de ses locaux définitifs à la Commune Primat

Le fonctionnement de l'IME/SESSAD en villas et petites unités de vie reste un projet légitime et pertinent avec un fonctionnement de type « familial ». Mais au fil des années, l'établissement fait face à des difficultés de maintenance et d'aménagements qui impactent les conditions d'accueil et la sécurité des personnes. La mise en place d'un plan d'investissements, de rénovation et d'adaptabilité semble indispensable pour adapter et organiser les espaces de vie de manière plus sécurisée et fonctionnelle.

Fort de ces constats, un projet de construction de nouveaux locaux voit le jour. Dans l'attente de l'émergence de ce projet, la Direction travaille avec les équipes sur le déménagement des services dans des locaux provisoires répondant aux problématiques d'hygiène et de sécurité auxquelles sont confrontés les jeunes et les professionnels. L'IME emménage en 2016 dans les locaux de la Ressource.

2019

Rassemblement de tous les services sur un même site, « le village Papillon »

Une étape importante de l'histoire de l'IME/SESSAD Levavasseur est franchie le 20 mai 2019 avec le regroupement de l'ensemble de ses services (SESSAD DI, SESSAD TSA, SIDI et SITSA) au sein d'un même lieu géographique situé au N°15 allée du Papillon à Sainte Clotilde.

Ce projet est le fruit d'une réflexion et d'un engagement de l'Association à travers son pôle enfants pour lequel il préfigure d'un fonctionnement en dispositif.

2020

Vers la transformation de l'offre de service

Depuis 2014 de nombreux dispositifs ont été créés et expérimentés, pour répondre de manière adaptée aux besoins des jeunes accompagnés et apporter un soutien aux proches aidants : Le Nouvel Ecolier en Novembre 2014, l'UEMA Nord en 2016, le SESSAD Précoce en 2018, le Dispositif Relais en 2020, la Plateforme Nord Inclusion en 2022 et l'Accueil Temporaire (pour les situations complexes et critiques) en 2022 également. Ce centrage sur le parcours des jeunes nous amène progressivement à passer d'une logique d'établissement à une logique de prestation.

3. Valeurs de l'IME/SESSAD Levavasseur

Dans le respect des valeurs sociétales, et des valeurs portées par l'association, l'IME/SESSAD Levavasseur souhaite co-construire et promouvoir un cadre de travail dans lequel le respect et le triptyque motivation-satisfaction-plaisir soient appréhendés comme une "culture".

Ce cadre de travail, devenu la référence de tous les professionnels, doit structurer aussi bien les relations entre les professionnels que celles entre les professionnels et les personnes accompagnées.

« Rencontrer l'autre » :

S'éloigner du système hiérarchique traditionnel fondé sur les simples principes d'autorité et d'obéissance et adopter un modèle d'avantage fondé sur la **considération**, la **courtoisie**, l'**écoute**, l'**empathie** et la **collaboration**. Le sentiment de respect permet d'améliorer la motivation et la productivité des salariés puisqu'ils sentent qu'ils ont leur place au sein de l'association. Chacun est alors disponible, pour entretenir le même type de relation avec les personnes qu'il accompagne.

Le cadre professionnel nous met en permanence en relation, avec "l'autre", "les autres", professionnels ou/et personnes accompagnées. Ces relations ne sont pas choisies et notre culture "cartésienne" et "mécaniste" institue toujours des couples asymétriques (celui qui aide-celui qui est aidé, celui qui sait-celui qui apprend, celui qui soigne -celui qui est souffrant, celui qui conçoit-celui qui exécute).

L'enjeu est donc de déconstruire ensemble ces couples qui nous "empêchent", qui nous entravent, pour établir d'autres modes de relation, de communication dans lesquels chacun retrouvera une identité, une parole et donc des **possibilités d'alliance**, de communs, mais aussi de différences, de désaccord qui nous incitent alors à la pratique du **consensus**.

Veiller au **bien-être** des partenaires, collègues, personnes accompagnées, dans l'accomplissement des projets qu'ils ont en commun.

La bienveillance permet d'instaurer le **climat de sécurité** nécessaire pour que les équipes puissent prendre des initiatives, voire des risques, afin d'améliorer leur efficacité et trouver des solutions innovantes.



Créer les conditions de la rencontre entre la **motivation** (ce qui me donne envie d'aller travailler), et la **satisfaction** que je ressens après avoir accompli mon travail ainsi que le **plaisir** qui peut en découler.

Cela implique d'agir à la fois :

- ▶ sur le sens de la mission proposée,
- ▶ sur les collaborations qui vont en permettre la mise en œuvre
- ▶ sur les conditions de travail

« Faire équipe » :

La notion de groupe se caractérise par un nombre limité de personnes qui poursuivent un même but et qui pour cela communiquent et échangent, à la différence de l'équipe qui se caractérise par les mêmes éléments, mais auxquels s'ajoute :

- ▶ Une **communication bilatérale fluide** dans laquelle l'on peut exprimer les désaccords et les tensions permettant la recherche de consensus
- ▶ L'**entraide**, qui suppose par exemple la suppléance d'un membre défaillant.
- ▶ Une élaboration collective du **projet commun**
- ▶ Une **acceptation**, à priori, du bien-fondé du point de vue de chacun.

Le "faire équipe" se crée donc **au quotidien**, se développe dans ce qui compose les trois fonctions centrales de l'institution : porter une ambition, favoriser le débat, la réflexion et permettre de créer du sens.

Le faire équipe ne saurait être figé dans un trop de procédures qui auraient comme unique vertu de créer les conditions de l'interchangeabilité de ses membres. Or, Cynthia Fleury nous le rappelle, nous sommes tous irremplaçables, et une équipe ne peut être tout à fait la même si des membres la quittent et de nouveaux la rejoignent.

Au sein de l'AFL, plus qu'un état d'esprit, la solidarité est un **devoir social**, elle implique la collaboration, l'entraide, l'assistance et le partage ; et renforce le lien entre tous les acteurs.

4. Localisation



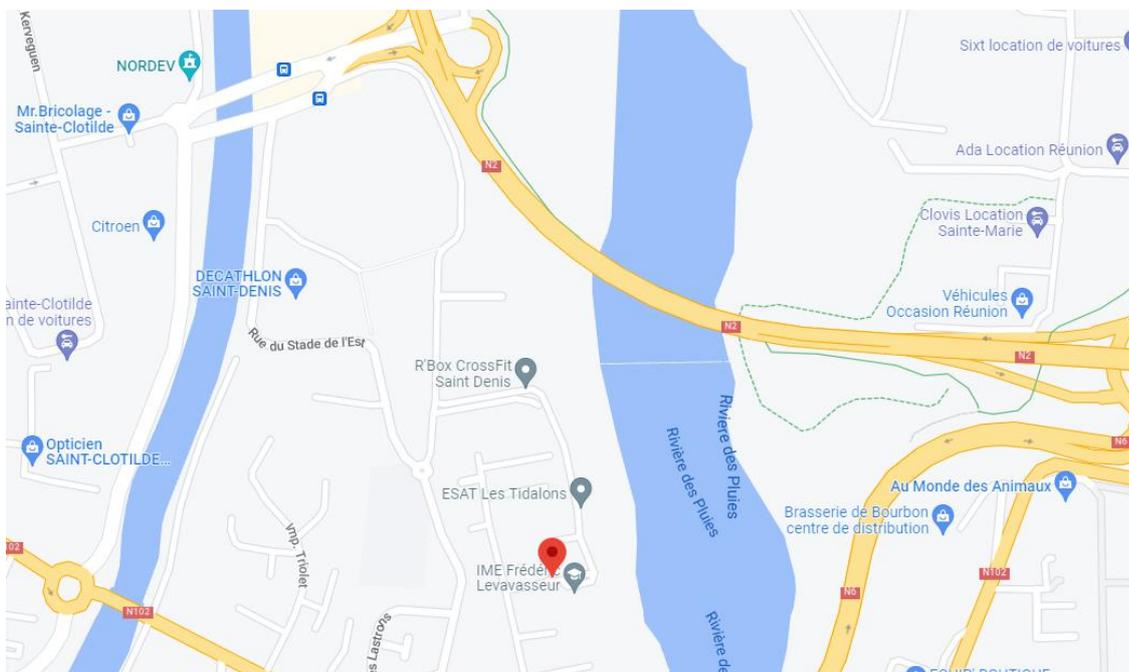
Les locaux principaux de l'IME/SESSAD Levavasseur, répartis sur 3 niveaux, sont situés au **15 allée du Papillon sur la Commune Prima**. La totalité du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Il est desservi par les lignes de bus Citalis n°**26 - 27 - 27a - 31 - 33**, avec un arrêt à proximité (**Ecole Prima**).



Situation géographique :



Le secteur d'implantation offre une proximité avec la vie de la cité, ses différents services et infra structures.

L'établissement dispose d'antennes spécifiques au cœur de la ville :

Le **Dispositif Relais**, est installé dans le Bâtiment OMICRONE au 11 Chemin Grand Canal à Ste Clotilde.



Certaines prestations de la plateforme ANI, ont lieu à la **Case Oxygène** à l'angle de la rue Jules Olivier et Mgr de Beaumont à Saint-Denis.

II. CADRE, MISSIONS ET ENJEUX

A. Cadre légal et missions imparties

1. Missions de l'établissement

L'IME/SESSAD Levavasseur met en œuvre des actions éducatives avec soutien thérapeutique et d'apprentissage permettant aux enfants et aux adolescents de trouver un équilibre personnel et d'acquérir une plus grande autonomie.

Missions spécifiques de l'IME (semi-internat)	Missions spécifiques du SESSAD
L'IME met en œuvre pour la personne accueillie, un accompagnement personnalisé, en partenariat avec la famille dans les domaines éducatifs, psychologiques, pédagogiques, professionnels et sociaux, en vue de son intégration sociale et sociétale. Cet accompagnement global adapté tend à favoriser l'intégration du jeune dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.	Le SESSAD apporte au jeune, en association avec les parents, une aide à l'autonomie, par un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique individualisé. Il intervient ainsi dans le cadre d'une intégration scolaire adaptée aux pathologies du jeune, dans ses différents environnements de vie. Les accompagnements en SESSAD sont souples, adaptés et diversifiés.
Les missions de l'IME (semi-internat) comportent : <ul style="list-style-type: none">• L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent• Les soins et les rééducations• La surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap• Un enseignement et un soutien sur mesure pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau social, éducatif et culturel optimal• Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.	Les missions du SESSAD se déclinent comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Favoriser le soutien à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie ;• Apporter conseil et accompagnement auprès des familles et de l'entourage en général ;• Soutenir l'enfant dans sa scolarité et ses apprentissages ;• Aider à la connaissance et à l'acceptation du handicap pour une intégration scolaire réussie.

2. Définition juridique et administrative

Réglementation et principaux textes :

- **La circulaire n°82 048 du 29 janvier 1982** relative à la mise en œuvre d'une politique d'intégration en faveur des enfants handicapés.
- **La circulaire n°83 082 du 29 janvier 1983** : mise en place des actions de soutien et de soins spécialisés en vue de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires des enfants et adolescents handicapés.
- **L'article 22 de la loi n°89 – 18 du 13 janvier 1989** portant modification de l'article 6 de la loi du 30 juin 1975 : amendement Creton.
- **Le paragraphe du Code de l'action sociale et des familles** qui régit actuellement les IME. Ce paragraphe résulte de l'intégration dans le Code de l'action sociale et des familles du texte original qui définissait le cadre institutionnel des IME, l'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989.
- **La circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989**, qui encadre le travail dans les IME, en particulier du point de vue pédagogique.
- **La circulaire n°91 302 du 18 novembre 1991** : intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés.
- **La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale
- **Le décret du 2 avril 2009** relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements scolaires et les établissements médico-sociaux,
- **La loi du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ainsi qu'à ses décrets d'application
- **La réponse accompagnée pour tous**
- **Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles** publiées par l'HAS- ANESM : www.anesm.sante.gouv.fr

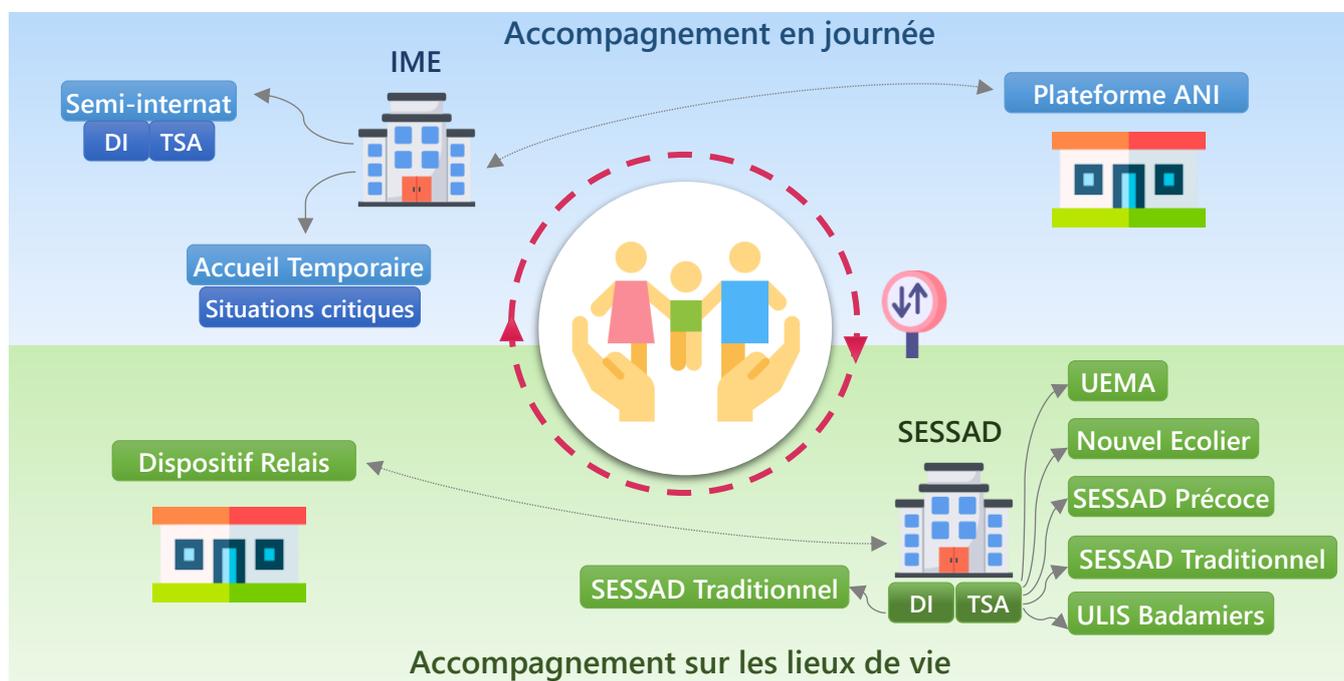
Les semi internats rentrent dans la catégorie des services médico -sociaux mentionnés à L'article L312-1 du CASF : « I.-Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services [...] énumérés ci-après : [...] 2° Les établissements ou services d'enseignement qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ».

Les SESSAD rentrent également dans la catégorie des services médico-sociaux mentionnés au 2° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les SESSAD peuvent être autonomes ou rattachés aux établissements d'éducation spécialisée. Ils correspondent à des structures privilégiées de l'aide à l'intégration scolaire et par extension à l'accès aux dispositifs de droits communs.

Leur statut, leur nature et leurs missions se trouvent définis par les « annexes 24 » et leur circulaire d'application abrogées et intégrés en 2004 dans les articles D312-11 à D312-59 et D312-60 à D312- 122 du code du CASF qui définissent les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements et services suivants le type de déficiences.

3. Modes d'accueil et agréments

L'IME/SESSAD Levavasseur est habilité à accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes, en situation de handicap, âgés de 3 à 20 ans. Après 20 ans, à défaut d'orientation, la personne accueillie peut être maintenue au titre de l'Amendement Creton. **Pour répondre aux besoins de ces publics, l'établissement propose différents dispositifs mobilisables tout au long de leur parcours :**



IME	SESSAD
<p>Semi-internat : Accueil de jour du public DI ou TSA organisé en plusieurs unités.</p> <p>TSA 5 unités de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> Lotus Alamanda Paille en Queue Orchidée Papillon - Beaumont <p>DI 5 unités de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> De 3 ans à 8/10 ans Zoumines Fanjan De 8/10 ans à 14 ans K'nelle Benjoin Carambole 	<p>Conseils et accompagnement sur les différents lieux de vie par les dispositifs suivants :</p> <p>SESSAD TSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ SESSAD Traditionnel : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile traditionnel ▶ SESSAD Précoce : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile pour les moins de 6 ans ▶ Nouvel Ecolier : Dispositif d'accompagnement basé sur les méthodes comportementales (ABA) ▶ ULIS Badamiers : Unité localisée pour l'inclusion scolaire des 6-12 ans sur l'école les Badamiers ▶ UEMA : Unité d'enseignement en Maternelle pour enfant de 3 à 6 ans <p>SESSAD DI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ SESSAD Traditionnel : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile traditionnel
<p>Plateforme Actions Nord Inclusion (ANI) : Prestations à visée inclusive à destinations de jeunes adultes en situation d'amendement CRETON ou en rupture de parcours et de soutien aux proches aidants (aucune notification MDPH requise). Voir Annexe 1</p>	
<p>Accueil Temporaire: Accueil de jour sur une durée limitée pour répondre aux besoins de répit des familles d'enfants DI ou TSA en situation critique.</p>	<p>Dispositif Relais : Service d'accompagnement des familles et jeunes qui sont sur la liste d'attente du SESSAD DI/TSA . Voir Annexe 2</p>

Cette organisation encore très cloisonnée (due aux types de notifications de la MDPH) doit évoluer pour, rompre réellement avec la logique de place et répondre au plus près des besoins de chaque personne accompagnée en mobilisant les ressources disponibles (dans l'IME/SESSAD, dans d'autres ESMS du territoire, dans le "milieu ordinaire"). Pour soutenir cette transformation, tout le contexte institutionnel (MDPH, ARS, partenaires) devra également évoluer.

4. Financement

L'IME/SESSAD Levavasseur a pour autorité de contrôle et de tarification l'Agence Régionale de Santé de la Réunion. Son financement est basé sur un prix de journée pour les places en semi-internat et en dotation globale à la place en SESSAD. L'établissement élabore chaque année un EPRD soumis à l'approbation des services de l'ARS de la Réunion.

5. Adéquation avec les différents schémas

Dans le cadre de sa mission d'inclusion sociale, l'IME/SESSAD Levavasseur s'engage à inscrire son action conformément aux orientations arrêtées par :

- Le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale des secteurs de l'Enfance-Famille, des Personnes Agées et des Personnes handicapées
- Le Schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) élaboré par l'Agence Régionale de Santé Océan indien (ARS-OI) au travers du Projet Régional de Santé (PRS).
- La stratégie nationale en faveur de l'Autisme
- les Recommandations de bonnes pratiques de la HAS.

Le projet de l'IME s'inscrit spécifiquement dans certains axes de travail prévus dans le schéma régional de santé pour la période 2018-2023.

B. Enjeux et éthique d'accompagnement



"L'objectif est de s'organiser, non pas seulement pour bricoler des solutions au coup par coup, mais pour être collectivement en capacité de garantir que cela n'arrivera plus."

Introduction du rapport de D. PIVETEAU "Zéro sans solution"

1. Les enjeux

La démarche "Une réponse accompagnée pour tous" est avant tout une ambition à atteindre pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, un état d'esprit pour tous les acteurs impliqués.

L'ambition est bien d'aboutir à une évolution systémique de l'organisation de la réponse apportée aux personnes, bien sûr à celles et ceux qui sont sans solution chez eux ou dans leurs familles, mais aussi pour les personnes qui sont en établissement médico-social avec une inadéquation de leur accompagnement, mais encore pour celles et ceux qui souhaiteraient bénéficier d'une réponse plus intégrée, que ce soit à l'école, dans l'emploi ou dans le logement. À la base de cette démarche, il y a l'idée que, en réunissant les compétences et les expertises et en se coordonnant mieux, il est possible de proposer de meilleures réponses territoriales pour tous et plus particulièrement une réponse individualisée lorsqu'une personne est sans solution, que ce soit par manque de place ou parce que, face à une situation complexe, aucun professionnel n'a la réponse seul.

Il y a donc une dimension importante d'évolution des postures et des pratiques professionnelles qui passe par :

- La formation,
- L'analyse de pratiques
- La capitalisation formelle de toutes les expériences qui ont fait leurs preuves.

Extrait de l'éditorial de Marie-Sophie Desaulle in : Déployer la démarche "Une réponse accompagnée pour tous", premiers enseignements et retours d'expérience. 2017

Pour mieux prendre en compte les besoins des personnes accompagnées et de leur entourage, et leurs évolutions dans le temps, l'IME/SESSAD Levavasseur a la volonté d'accompagner la transformation de son organisation actuelle, en services et unités, vers un autre modèle dit de "dispositif" résolument ancré dans un territoire, dans une dynamique de "transition inclusive" tout en s'appuyant sur le principe de subsidiarité.

Sur le plan architectural, le regroupement, en 2019, des différentes unités de vie et SESSAD de l'IME, en un même lieu, même s'il occasionne, toujours, quelques lourdeurs fonctionnelles, permet de disposer, plus

facilement, d'une palette d'outils mutualisés pour mener à bien des accompagnements individualisés, adaptés et diversifiés.

2. L'éthique d'accompagnement

L'IME/SESSAD Levasseur appuie son action de "transformation de l'offre" sur les deux piliers que sont :

Favoriser la transition inclusive pour proposer les réponses les plus adaptées, pour :

- Ceux qui sont sans solution chez eux ou dans leurs familles,
- Les personnes qui sont effectivement accueillies en établissement médico-social mais qui bénéficient d'un accompagnement partiellement inadapté du fait des difficultés à mobiliser les ressources disponibles sur le territoire,
- Celles et ceux qui souhaiteraient bénéficier d'une réponse plus intégrée, que ce soit à l'école, dans l'emploi ou dans le logement.

Promouvoir l'autodétermination ou le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

- Être authentiquement à l'écoute des choix et préférences des personnes accompagnées et/ou de ses représentants légaux

En complément, l'IME/SESSAD Levasseur veut aussi contribuer à faire évoluer le regard que la société porte sur les personnes en situation de handicap. Ce changement de regard est le prérequis nécessaire à la "transition inclusive". Voir Fiche « Notre éthique d'accompagnement » en [Annexe 3](#).

III. BESOINS ET PRESTATIONS DIRECTES

A. Caractéristiques des personnes accueillies

1. Profil du public accueilli

Le public accueilli et accompagné par l'IME/SESSAD Levavasseur présente des **Troubles de la Déficience intellectuelle** (TDI ou DI) et/ou les **Troubles du Spectre Autistique** (ou TSA). Ces deux troubles sont classifiés parmi les **Troubles du Neuro-développement (TND)**. Les TND se caractérisent par une perturbation du développement cognitif ou affectif de l'enfant qui entraîne un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial.



La déficience intellectuelle (DI), c'est quoi ?



Le trouble du spectre de l'autisme (TSA), c'est quoi ?

C'est un trouble du neurodéveloppement (TND) apparaissant durant la petite enfance. Il est caractérisé par :

Une limitation des fonctions intellectuelles (raisonnement, résolution de problèmes, planification, abstraction, jugement, etc.)

Un déficit des comportements adaptatifs (déficit dans un ou plusieurs champs de la vie quotidienne comme la communication, la participation sociale, etc.)

C'est un trouble du neurodéveloppement (TND) qui se caractérise par :

Les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés

Le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités

Ces troubles peuvent être associés entre eux et s'expriment différemment en fonction de chaque jeune. Ils peuvent aussi être associés à d'autres particularités (liste non exhaustive) :

TROUBLES DES APPRENTISSAGES

Déficit attentionnel
Trouble de la mémoire
Troubles spécifiques des apprentissages (lecture, écriture, calcul, moteur, etc..)

TROUBLES DU COMPORTEMENT

Agressivité
Compulsions
Automutilation
Addictions
Agitation
Troubles alimentaires

TROUBLES DE LA COMMUNICATION ET DU LANGAGE

Expression et compréhension difficile
Troubles de l'élocution et de l'articulation

TROUBLES MOTEURS

Difficultés dans les déplacements
Troubles au niveau de la motricité

TROUBLES SENSORIELS

Hyper ou hypo sensibilité (Visuelle, auditive, gustative, tactile,...)

GRANDE VULNERABILITE

Difficultés à comprendre et interpréter certaines situations
Incapacité à analyser les situations sociales
Immaturité

PATHOLOGIES VARIEES

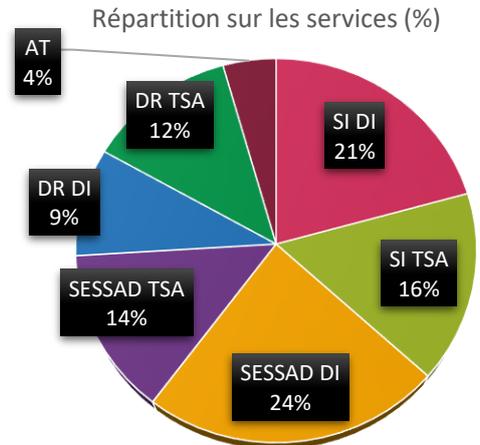
Obésité, épilepsie, problèmes cardiaques, problèmes endocriniens, problème bucco-dentaire, problèmes psychiatriques etc..



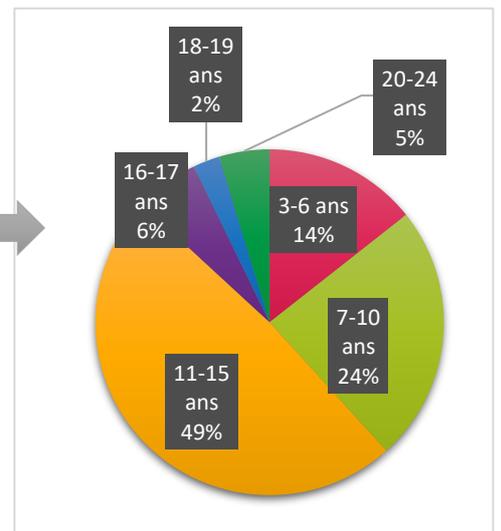
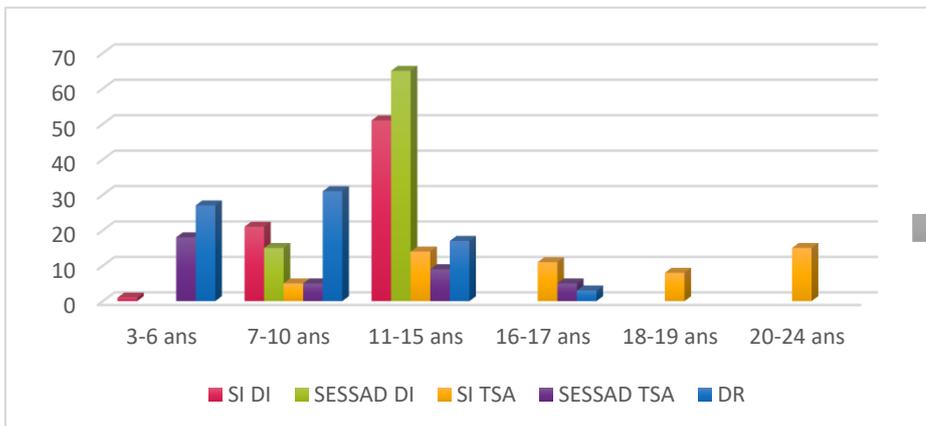
En 2022, une étude de population menée par l'IME/SESSAD Levavasseur a permis de mettre en lumière différents points majeurs amenant des éléments de compréhension de la situation des jeunes accompagnés :

* Répartition du public sur les services

	File active 2022	%	Agrément
SI DI	75	21%	50
SESSAD DI	85	24%	72 ETP (+ 3 places CNR)
SI TSA	58	16%	50 ETP
SESSAD TSA	50	14%	31 ETP (+ 5 places CNR)
DR DI	33	9%	17 ETP (+ 22 places CNR)
DR TSA	45	12%	12 ETP (+ 10 places CNR)
AT	12	4%	1 ETP
TOTAL	358	100%	233 ETP (+ 40 places CNR)



* Répartition par âge

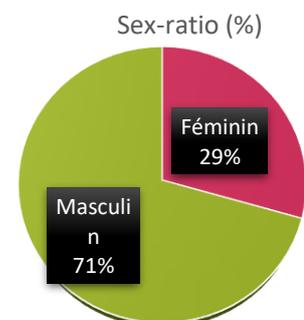


La répartition par âge met en lumière une prévalence des **11-15 ans**, ce qui correspond à une scolarité en école élémentaire accompagnée d'une entrée au Collège.

En dehors du SESSAD TSA qui dispose d'unités dédiées aux plus jeunes et du Dispositif Relais (DR), on constate un manque de fluidité dans les parcours des jeunes accompagnés. Cela occasionne une impossibilité à s'inscrire dans une précocité d'accompagnement comme le préconise l'ARS.

* Sex-ratio

Le Sex ratio reflète les grandes tendances statistiques des établissements et Services médico-sociaux nationale et régionale (env. 1 fille/3 garçons) avec 30 % de public féminin et une population masculine de 70%.



* Secteur géographique

80% de la population accompagnée réside sur St-Denis/Ste Clotilde. Cette tendance est confirmée par les listes d'attente où le même ratio est observé.

2. L'évolution du public

Depuis plusieurs années, l'analyse de l'évolution du public accueilli amène à constater plusieurs points :

- Un accueil croissant de **situations complexes**
- Une augmentation du nombre de situations sociales et familiales difficiles,
- Une population jeune-adulte croissante, faute de solutions de sortie adaptées : de nombreux jeunes adultes sont accueillis dans le cadre des amendements Creton faute de places en secteur adulte

C'est quoi une situation complexe ?

Situation ou ensemble de circonstances, que subit un jeune et que l'établissement ne peut pas gérer seul. Face à une situation dite « multifactorielle », cumulant des difficultés médicales, sociales, psychologiques et de précarité, une prise en compte globale par plusieurs institutions/secteurs est nécessaire (médico-social, psychiatrie, protection de l'enfance...). Le but est de proposer un plan d'aide cohérent et permettre ainsi une intervention coordonnée de professionnels pour une réponse adaptée et différée.

Tout au long de leur parcours, de nouvelles attentes et de nouveaux besoins sont exprimés aussi bien par les jeunes accompagnés que de leurs familles. L'évolution de ces demandes et besoins met en lumière un souhait de plus en plus affirmé d'inclusion en milieu ordinaire.

La présence régulière du coordinateur de projet auprès des parents ainsi que les relations qu'entretiennent les différents professionnels prestataires impliqués dans la mise en œuvre des Projets Individualisés d'Accompagnement, sont le gage de cette réelle prise en compte.

L'augmentation de demandes d'accompagnement SESSAD est inversement proportionnelle à celles vers un semi internat. Ce type de demande sera probablement amené à augmenter encore dans les années à venir.

Il est important de pouvoir donner de la souplesse à l'accompagnement proposé au jeune et ses représentants légaux. Nous devons raisonner en termes de parcours (qui peut évoluer en fonction des progrès du jeune).

Ce changement implique, plutôt que d'imposer une seule solution au jeune et sa famille de pouvoir leur offrir un panel d'accompagnement. L'association d'un accompagnement en accueil de jour et sur les milieux de vie du jeune doit devenir possible à tout moment.

B. Besoins et Prestations (Nomenclature SERAFIN-PH)

1. Besoins et attentes du public

L'ensemble des compétences et des habiletés sociales nécessaires à la participation sociale des jeunes et à leur affirmation personnelle peut être recherché, à savoir :

- Besoin d'un accompagnement à la communication et à l'expression de leurs besoins et attentes
- Besoin d'un accompagnement dans le développement et l'aisance de la relation à l'autre, l'appropriation des codes sociaux
- Besoin d'un accompagnement dans les apprentissages scolaires et l'insertion professionnelle
- Besoin d'un accompagnement à la santé et à la vie sexuelle et affective
- Besoin d'accompagnement psychologique
- Besoin d'accompagnement administratif et social

La réforme de la tarification, en cours, nous amène dorénavant à prendre en compte **l'évaluation précise des besoins de la personne** afin de lui apporter la meilleure réponse possible, souple et adaptable.

L'IME/SESSAD Levavasseur, dans cette logique, présente ici les besoins auxquels, il peut répondre :



LES BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ SOMATIQUE OU PSYCHIQUE :



LES BESOINS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE :

- Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux (1.1.1.1.)
- Besoins en matière de fonctions sensorielles (1.1.1.2.)
- Besoins en matière de douleur (1.1.1.3.)
- Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire (1.1.1.4.)
- Besoins en matière de fonctions locomotrices (1.1.1.8.)
- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé (1.1.1.10.)



LES BESOINS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE :

- Besoins en lien avec l'entretien personnel (1.2.1.1.)**
 - Besoins pour la toilette
 - Besoins pour prendre soin des parties de son corps
 - Besoins pour l'élimination
 - Besoins pour s'habiller/se déshabiller
 - Besoins pour s'alimenter
- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui (1.2.1.2.)**
 - Besoins pour communiquer, mener une conversation ou une discussion
 - Besoins pour les interactions avec autrui
 - Besoins pour les relations particulières avec autrui
 - Besoins pour utiliser des appareils et techniques de communication
- Besoins pour la mobilité (1.2.1.3.)**
 - Besoins pour changer et maintenir la position du corps.
 - Besoins pour porter, déplacer, et manipuler des objets.
 - Besoins pour marcher, pour se déplacer.
- Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité (1.2.1.4.)**
 - Besoins pour s'orienter dans le temps et dans l'espace
 - Besoins pour prendre des décisions et initiatives
 - Besoins pour gérer le stress et les autres exigences psychologiques (dont ne pas se mettre en danger et ne pas mettre les autres en danger)

Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté (1.3.1.1.)

- Besoins pour accéder aux droits
- Besoins pour accéder à la vie politique et à la citoyenneté
- Besoins pour la pratique religieuse
- Besoins pour faire du bénévolat

Besoins pour accomplir les activités domestiques (1.3.2.2.)

- Besoins pour acquérir des produits et services
- Besoins pour les tâches ménagères

Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante (1.3.3.1.)

- Besoins pour l'éducation préscolaire
- Besoins pour l'éducation scolaire
- Besoins pour l'éducation supérieure

Besoins en lien avec le travail et l'emploi (1.3.3.2.)

- Besoins pour la formation professionnelle (initiale et continue)
- Besoins pour obtenir, garder et quitter une activité professionnelle ou à caractère professionnel
- Besoins transversaux en lien avec le travail et l'emploi

Besoins transversaux en matière d'apprentissages (1.3.3.3.)

- Besoins pour les apprentissages élémentaires (apprendre à lire/écrire/calculer, acquérir un savoir-faire)
- Besoins pour appliquer des connaissances (pour fixer son attention, pour mémoriser/lire/écrire/calculer, pour résoudre des problèmes, respecter les règles sociales de base, s'installer dans la classe, utiliser les supports pédagogiques)

Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle (1.3.3.4.)

- Besoins pour la vie affective et sexuelle

Besoins pour participer à la vie sociale (1.3.4.1.)

- Besoins en lien avec la récréation et les loisirs
- Besoins pour l'accueil périscolaire
- Besoins pour l'accueil de la petite enfance
- Besoins pour les relations amicales

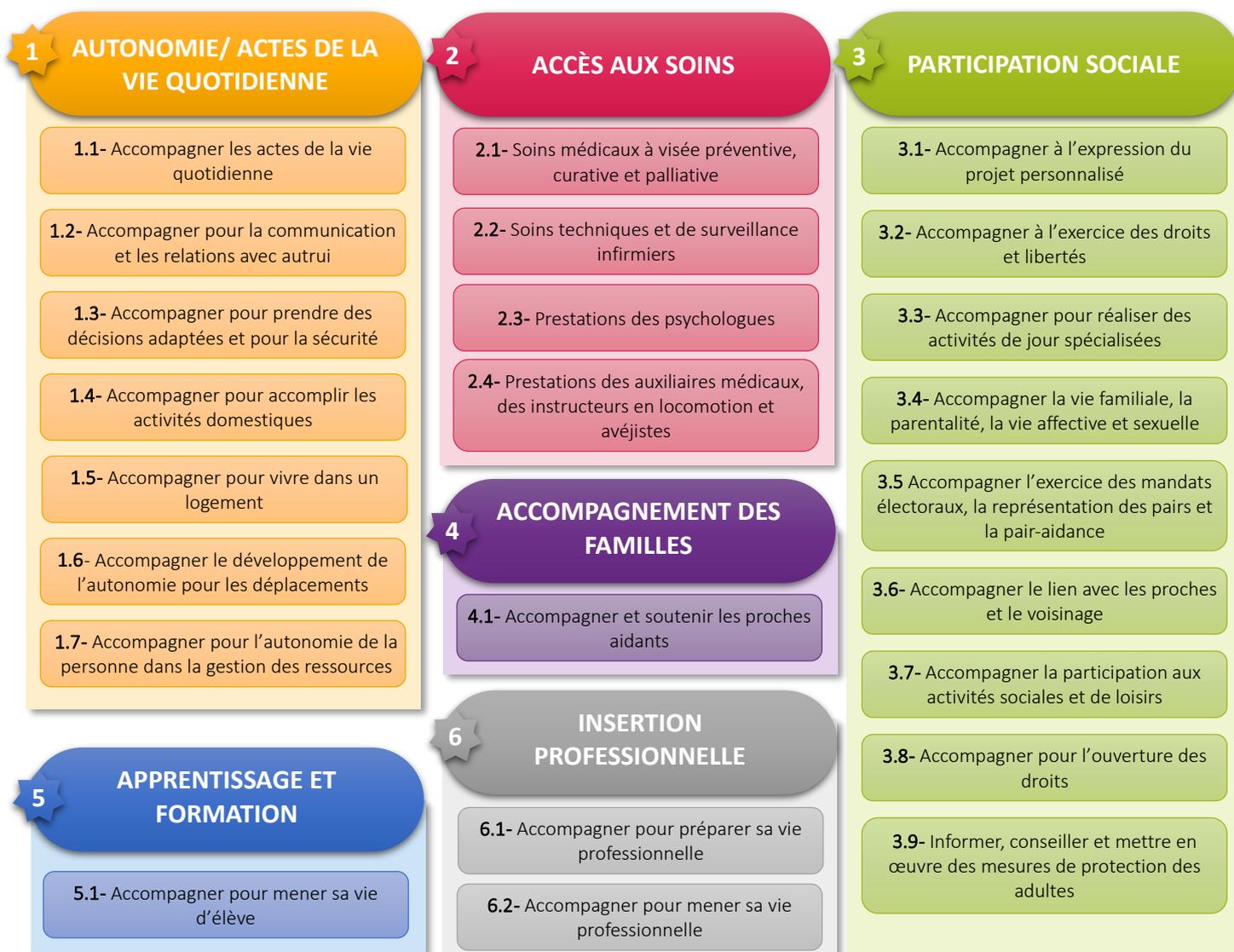
Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport (1.3.4.2.)

- Besoins pour utiliser un moyen de transport

2. Déclinaison des prestations directes

Les prestations de soins et d'accompagnement sont les prestations directes réalisées dans le cadre du volet médico-social de la structure. Elles ont été définies dans le présent projet d'établissement en s'appuyant sur la nomenclature du projet Serafin-PH lancé en janvier 2015. La nomenclature utilisée est un « dictionnaire », qui va permettre d'avoir un vocabulaire partagé pour décrire les prestations délivrées par les ESMS en réponse aux besoins des personnes accueillies.

Les prestations de l'IME/SESSAD sont structurées en six domaines :





1 AUTONOMIE/ ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Prestation 1.1 Accompagner les actes de la vie quotidienne

Nomenclature Serafin-PH : 2.2.1.1.

Description de la prestation :

Nous évaluons les besoins et les capacités des jeunes dans les divers domaines de l'entretien personnel (hygiène, sommeil, alimentation, habillage, mobilité, etc.). Nous proposons des temps d'échanges avec le jeune et sa famille, des aides éducatives, des mises en situation, des conseils et des aménagements afin d'acquérir les compétences nécessaires.

Nous proposons ensuite de moduler son accompagnement en fonction des compétences acquises : stimulation, incitation, soutien, apprentissage, conseil, nursing et assistance si nécessaire.

Enfin un lien est réalisé avec les partenaires pour la mise en place de préconisations.

Moyens/outils :

- Évaluations
- Rencontres avec les parents et/ou jeunes accompagnés
- Généralisation des apprentissages
- Transmission de documents
- Supports visuels
- Emplois du temps
- Conseils

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire*
- Famille
- Enseignant

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Harmoniser les pratiques : mise en commun des évaluations et outils, mutualisation des ressources
- 2 Diversifier les modalités d'accompagnement et les situations d'apprentissage
- 3 Mettre en place des échanges réguliers avec les parents (rencontres, appels, diffusion de documents)

Prestation 1.2 Accompagner pour la communication et les relations avec autrui

Nomenclature Serafin-PH : 2.2.1.2.

Description de la prestation :

Nous évaluons les besoins et les capacités des jeunes en la matière et si besoin proposons des outils de communication adaptés alternatifs ou augmentatifs (pictogrammes, PECS, communication non verbale, scénarios sociaux, etc.) pour encourager, favoriser les interactions des jeunes avec d'autres personnes. Les besoins peuvent orienter vers un travail autour des habiletés sociales (posture corporelle, niveau sonore...).

Nous orientons vers les compétences thérapeutiques nécessaires si besoin. Nous pouvons accompagner les jeunes à l'extérieur de la structure chaque fois qu'ils ne peuvent le faire par eux-mêmes afin de soutenir la personne dans sa communication.

Moyens/outils :

- Évaluations
- Mise en situation
- Sensibilisation de l'entourage
- Entretien
- PECS, pictogramme, photographie, mots, verbal
- Séance orthophonie
- Généralisation des apprentissages

Acteurs :

- Orthophoniste libéral
- Equipe pluridisciplinaire*
- Famille
- Partenaires

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Apporter des réponses aux besoins en lien avec les problématiques liées à la voix, la parole, l'appareil bucco dentaire
- 2 Développer le réseau et le partenariat avec les acteurs du territoire.
- 3 Sensibiliser et informer les acteurs et partenaires
- 4 Favoriser davantage les relations et les interactions des personnes accompagnées
- 5 Concourir de manière transversale aux apprentissages

***Equipe pluridisciplinaire** (Accompagnant éducatif et Social, Moniteur éducateur, Educateur spécialisé, Educateur jeunes enfants, Educateurs sportifs Psychomotricien, Orthophoniste, Psychologue, Assistante Sociale, Infirmière, Coordinateur de projet , Ergothérapeute du DR)

Prestation 1.3 Accompagner pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Nomenclature Serafin-PH : 2.2.1.3.

Description de la prestation :

L'IME/SESSAD tend à développer en permanence les capacités de discernement, d'autodétermination et de prises de décision des jeunes au sein des diverses activités proposées, des ateliers de formation pré-professionnelle, de la classe, des groupes de vie, mais aussi lors de temps d'échanges individualisés.

Il s'agit notamment de tout ce qui touche à la sécurité : anticiper des situations à risques, savoir évaluer les risques, repérer les situations de stress, apprécier la survenue éventuelle de crises et en gérer les effets, mesurer les conséquences de ses actes.

Moyens/outils :

- Évaluations
- Entretien
- Mise en situation
- Aménagement et structuration du temps et de l'espace (planning visuel, séquentiel, timer...)
- Généralisation des apprentissages

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire*
- Enseignants
- Famille

Prestation 1.4 Accompagner pour accomplir les activités domestiques

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.2.2.

Description de la prestation :

Quel que soit le mode de logement, que le jeune soit autonome, en gestion médico-sociale ou en établissement, la structure peut proposer des conseils et des apprentissages concernant les diverses exigences liées à la vie dans un logement : entretenir son lieu de vie (nettoyage, hygiène, rangement), dresser une table, se faire à manger et réaliser des courses, gérer son linge, utiliser les fournitures, évacuer les déchets.

Moyens/outils :

- Entretien
- Mini-Camps / Transferts
- Accompagnement au domicile
- Dispositif d'accompagnement au logement (IRSAM)
- Ateliers Banga (matériel de nettoyage semi-pro)
- Activité Blanchisserie

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire*
- Famille

Prestation 1.5 Accompagner pour vivre dans un logement

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.2.1.

Description de la prestation :

L'établissement peut proposer une aide à l'accès à un logement indépendant dans le cadre de son partenariat avec l'IRSAM qui est co-porteur des prestations ANI avec l'AFL (évaluation des aptitudes, développement des compétences, recherche, aide aux démarches, etc.).

L'établissement oriente les jeunes (à partir de 18 ans) vers le Dispositif d'Appui au Logement (DAL) de l'IRSAM pour la réalisation d'évaluation au logement autonome (2 x 5 jours).

Les jeunes sont accompagnés afin de repérer les difficultés liées au fait d'habiter un logement de manière autonome et les résoudre. Des conseils d'aménagements et des adaptations du logement sont apportés par l'équipe (ex : préconisations sensorielles).

Une aide peut être donnée aux parents pour la recherche de logement adapté ou dans les démarches administratives liées au logement. Cela peut se traduire par le montage de dossier de relogement et/d'adaptations du logement avec les assistantes sociales, en lien avec les bailleurs sociaux (ex : balcon non sécurisé pour des jeunes TSA etc.)

Moyens/outils :

- Plateforme ANI : prestation d'évaluation des aptitudes à être autonome dans un logement
- Bilan faisant état des compétences et des besoins en aide humaines pour argumenter des demandes de PCH
- Dispositif d'Appui au Logement de l'IRSAM
- Plateforme d'Appui au Logement Inclusif (PALI)
- Visite de logement
- Rencontre partenaires, bailleurs sociaux
- Dossiers MDPH

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire*

Prestation 1.6 Accompagner le développement de l'autonomie pour les déplacements

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.4.3.

Description de la prestation :

La structure apprend aux jeunes les règles fondamentales de circulation en toute sécurité du piéton (code la route), à se repérer dans l'espace et le temps, à établir un itinéraire, à utiliser les transports en commun, à anticiper les besoins nécessaires au déplacement. Les services proposent des mises en situation d'apprentissage pour les déplacements en deux-roues (vélos, trottinettes) afin de préparer les bénéficiaires à se rendre dans des lieux d'activité (stages, loisirs, ...) en autonomie.

La structure propose pour les bénéficiaires les plus âgés des mises en situation (accompagnées d'abord puis en autonomie) de l'utilisation des transports en commun.

Moyens/outils :

- Ateliers (Car jaune, Bus citalis, Cityker, habiletés sociales...)
- Activité marche
- Ateliers sportifs (vélo, trottinettes)
- Autres activités éducatives

Acteurs :

- Equipe éducative
- Ergothérapeute (DR)
- Psychomotricien
- Famille , Partenaires

Prestation 1.7 Accompagner pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.5.2.

Description de la prestation :

La structure délivre des informations et des conseils en matière d'économie, concernant notamment la monnaie sous ses diverses formes, la gestion d'un budget, la consommation, la compréhension d'une facture.

Elle accompagne les jeunes dans la gestion de leur argent de poche le cas échéant.

Moyens/outils :

- Ateliers éducatifs avec mise en situation
- Transferts/ mini camps

Acteurs :

- Equipe éducative
- Assistante Sociale
- Enseignant
- Famille

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Mettre en place des ateliers co-animés par l'Assistant Social et un éducateur



2

ACCÈS AUX SOINS

Prestation 2.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

Nomenclature Serafin-PH : 2.1.1.1.

Description de la prestation :

La structure propose une consultation médicale annuelle aux jeunes. Elle accompagne si nécessaire les jeunes et/ou leurs parents dans la compréhension des besoins en matière de santé.

Elle assure via son médecin et en lien avec le handicap du jeune les prescriptions de soins, de rééducation, de bilans et de matériel spécialisé nécessaires. Via son médecin, elle prononce les autorisations ou restrictions concernant les séjours ou activités à caractère sportif. Les médecins assurent également une coordination médicale (orientation vers médecin traitant ou spécialiste, renseignement de CERFA ou attestation médicale...) ainsi que de la prévention et de la promotion de la santé (par exemple par le biais de formation aux parents).

Moyens/outils :

- Consultations
- Rencontres avec les parents et/ou jeunes accompagnés
- Compte-rendu médical
- Sensibilisation à destination des jeunes et des parents (hygiène alimentaire et bucco-dentaire)
- Coordination avec les médecins traitant, thérapeutes libéraux et structures de soins du territoire

Acteurs :

- Médecin
- Secrétaire médical
- Infirmière
- Chargé de mission accès aux soins et à la santé
- Famille

Prestation 2.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

Nomenclature Serafin-PH : 2.1.1.2.

Description de la prestation :

La structure exerce une fonction de veille sur le suivi du parcours de santé des jeunes en relation avec les différents acteurs du soin.

Avec la secrétaire médicale, l'infirmière prépare et tient à jour le Dossier de Soins du jeune et le DLU (Dossier de Liaison d'Urgence) concernant les processus de soin à prendre en compte pour les bénéficiaires concernés. L'infirmière communique ce document aux intéressés et assure éventuellement la formation nécessaire des professionnels en contact (enseignants, personnels éducatifs).

Elle remplit une fonction de promotion de la santé des jeunes en matière de sommeil, alimentation, hygiène corporelle, prévention des addictions (tabagisme, alcoolisme, stupéfiants, autres), nuisances environnementales, informations sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles, mais aussi en matière de connaissance de son corps, via notamment la mise en place d'ateliers ciblés.

La structure assure la préparation des traitements médicamenteux. Elle prodigue les soins infirmiers nécessaires. Elle assure la tenue des pharmacies et trousse d'urgence au sein des services.

Dans le cas de situations complexes, la structure se positionne comme l'un des acteurs de la coordination renforcée. Elle coopère avec les acteurs du territoire (conventions, formation des partenaires etc) pour améliorer l'accompagnement global des personnes. Elle mobilise les ressources du territoire et favorise la mise en œuvre d'actions innovantes

Moyens/outils :

- Sensibilisation des accompagnants (ex : utilisation du Buccolam)
- Interventions auprès du jeune
- Entretiens et ateliers
- Bilans et rapports
- Habituation aux soins

Acteurs :

- Médecin
- Infirmière
- Secrétaire médicale
- Chargé de mission accès aux soins et à la santé
- Partenaires de soins
- Famille

Prestation 2.3 Prestations des psychologues

Nomenclature Serafin-PH : 2.1.1.3.

Description de la prestation :

La structure propose aux jeunes, via ses psychologues, des tests, bilans, des consultations et des dispositifs à visée psycho-éducative ou cognitivo-comportementale (entretiens individuels, groupes de parole, psychodrames, jeux de rôles, remédiation cognitive, protocoles, etc.).

Le psychologue propose des temps d'écoute, de soutien et de guidance à destination des parents, mais aussi pour la fratrie et l'entourage du jeune. Des temps de sensibilisation sont également proposés aux parents et aux partenaires, ainsi que des temps de supervision pour les équipes.

Le rôle des psychologues est primordial dans l'évaluation des besoins et compétences du jeune ce qui permet d'orienter et mettre en place les programmes d'accompagnement et les suivis psycho-éducatifs.

Moyens/outils :

- Entretiens individuels et familiaux
- Groupes de parole
- Observations et évaluations
- Bilans et rapports
- Accompagnement des équipes
- Visites à domicile
- Supervision psycho-éducative des équipes

Acteurs :

- Psychologue
- Psychologue superviseur

Prestation 2.4 Prestations des auxiliaires médicaux et instructeurs en locomotion

Nomenclature Serafin-PH : 2.1.1.4.

Description de la prestation :

L'IME/SESSAD propose des séances de rééducation en matière de psychomotricité (hors Dispositif Relais -DR) et des actions de sensibilisation et de guidance parentale en lien avec le handicap de l'enfant concerné.

L'ergothérapeute du DR, le psychomotricien du DR et les orthophonistes de l'IME/SESSAD réalisent des bilans spécifiques à leur pratique. Ponctuellement, dans l'objectif d'un relai rapide avec un confrère en libéral, il peuvent assurer un suivi en individuel de courte durée.

Dans le cadre d'adaptation de l'environnement aux particularités sensorielles du public TSA, l'IME et le SESSAD peuvent fournir des conseils d'aménagement de l'environnement au domicile et dans les lieux de vie des jeunes (claustra, positionnement du bureau en classe, adaptation du poste de travail, luminosité, espace de répit, insonorisation, etc.)

L'IME/SESSAD sollicite également des intervenants extérieurs (conventionnement) ou oriente vers d'autres ressources de l'environnement si besoin.

Moyens/outils :

- Séances individuelles et collectives
- Conventions partenariales (orthophonie, psychomotricien ...)
- Prescriptions médicales
- Bilans et rapports
- Réunions
- Évaluations

Acteurs :

- Psychomotriciens
- Ergothérapeute (DR)
- Orthophonistes

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Mobiliser l'établissement dans le développement de l'accès aux soins et la santé



3

PARTICIPATION SOCIALE

Prestation 3.1 Accompagner à l'expression du projet personnalisé

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.1.1.

Description de la prestation :

La structure accompagne les jeunes et leurs familles dans l'expression de leurs besoins et de leurs attentes au moyen d'entretiens menés par des coordinateurs de projets. Les professionnels apportent leur éclairage par une évaluation des besoins des usagers pour la confronter aux attentes afin d'en ressortir des besoins prioritaires.

Les réponses mises en oeuvre sont co-élaborées entre les professionnels et les jeunes et/ou leurs représentants légaux. Ces derniers sont associés aux diverses étapes de la mise en oeuvre de leur projet d'accompagnement (PIA) ou de celui de leur enfant et en co-évaluent les effets (voir chapitre sur le [Projet Individualisé d'Accompagnement](#)).

Moyens/outils :

- Recueil des attentes /premier entretien (cf. procédure admission)
- PIA (Ogirys)
- Entretiens
- Réunions de projet
- Observations/Évaluations
- Bilans

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire
- Chef de service
- Médecin
- Famille

Prestation 3.2 Accompagner à l'exercice des droits et libertés

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.1.2.

Description de la prestation :

La structure informe les jeunes et leurs représentants de leurs droits et devoirs, notamment au regard de la situation de handicap.

Elle veille également à la prise en compte et au respect de l'exercice de ces droits et des diverses mesures afférentes dans les cadres de vie du jeune (école, centre de loisirs, structures d'accueil, services de soin, administrations, transports, etc.).

Moyens/outils :

- Outils 2002-2 : Charte des droits et libertés de la personne accueillies, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, CVS...
- Respect des espaces et des temps intimes/personnels
- Accompagnement vers inscription mairie/ mission locale...
- Dossier MDPH
- Offre de répit

Acteurs :

- Chef de service
- Equipe pluridisciplinaire*
- Famille

Prestation 3.3 Accompagner pour réaliser des activités de jour spécialisées

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.3.4.

Description de la prestation :

En réponse à des difficultés ou incapacités de certains jeunes qui limitent leur accès à une vie scolaire ou professionnelle, la structure leur propose un ensemble d'activités de jour spécialisées de nature éducative destinées à renforcer des apprentissages fondamentaux (éducatifs, scolaires et pré-professionnels), l'estime de soi et le développement personnel, développer les interactions avec autrui.

Ces activités sont qualifiées de spécialisées car elles se déroulent dans les murs de la structure.

Moyens/outils :

- Ateliers éducatifs
- Atelier co-animés psychomotricien + éducateur /psychologue + éducateur/ psychomotricien + psychologue....
- Ateliers au sein des murs faisant appel à des intervenants extérieurs (médiation animale, musique, art plastique...)

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire*
- Enseignant

Prestation 3.4 Accompagner la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.3.5.

Description de la prestation :

La structure aborde au moyen d'entretiens individuels ou de groupes d'informations et d'échanges la vie relationnelle affective et sexuelle, les questions que peuvent se poser les jeunes concernant les différentes étapes de vie, la prise en compte des changements liés à l'âge, les règles sociales, l'intimité, leur liberté à avoir des relations sexuelles dans le respect de l'autre, de son consentement.

La structure oriente également les jeunes vers des partenaires autorisés sur ces questions. Un partenariat avec le planning familial favorise l'accompagnement des équipes et des jeunes sur cette thématique.

Moyens/outils :

- Accompagnement vers des structures partenaires
- Entretien, suivi psychologue
- Groupe de parole avec les jeunes
- Groupe d'échange avec les familles
- Groupe d'habiletés sociales
- Ateliers VRAS (co-animés par l'équipe pluridisciplinaire)

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire*
- Famille

Prestation 3.5 Accompagner l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.3.6.

Description de la prestation :

L'établissement prodigue des informations, des conseils et un soutien concernant l'exercice d'un mandat de représentation (CVS). Il encourage diversement la pair-aidance par l'organisation de temps d'échange et d'expression entre les parents et entre les jeunes, par des partenariats avec des associations de parents.

Moyens/outils :

- CVS
- CVS Kids
- Café des parents / groupe habiletés sociales
- Association de parent « Nout tout ansamn »

Acteurs :

- Equipe éducative
- Assistante Sociale
- Jeunes (dans le cadre de la pair-aidance)
- Famille

Prestation 3.6 Accompagner le lien avec les proches et le voisinage

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.4.1.

Description de la prestation :

L'établissement propose des accompagnements groupaux et individuels dans tous les cadres de la vie quotidienne, (scolaire, pré-professionnel, hébergement, appartements individuels ou collectifs, activités de jour spécialisées, loisirs) qui permettent aux jeunes de créer et entretenir des liens avec leurs pairs. Nous veillons particulièrement au développement des relations amicales en leur donnant la possibilité de s'inviter, partager des temps de repas, de jeux, de convivialité.

Lors des temps en individuel un espace d'écoute est offert au jeune, sa famille ou l'entourage pour faciliter le lien social. Un accompagnement peut être proposé pour mettre en situation, pour reprendre ou anticiper des situations sociales. Des séances en doublons avec les familles ou à domicile peuvent être réalisées pour transmettre des outils visant la généralisation des compétences.

Moyens/outils :

- Journées familles
- Ateliers habiletés sociales
- Interventions sur les lieux de vie du jeune

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire
- Famille

Prestation 3.7 Accompagner la participation aux activités sociales et de loisirs

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.4.2.

Description de la prestation :

La structure organise des activités de loisirs à l'extérieur de ses sites. Elle favorise l'accès des jeunes au droit commun en la matière (activités sportives, sorties culturelles, visites, spectacles...) et prend en compte leur besoin de partir en séjours de vacances, se détendre, de jouer, de se dépenser et de prendre du plaisir dans des activités partagées.

Nous les associons chaque fois que possible à l'élaboration et l'organisation de leurs loisirs. La structure accompagne à la concrétisation des projets dans ce domaine dans une optique d'inclusion dans la cité (transferts) et si possible au plus près du lieu de vie des jeunes.

Un accompagnement au développement des centres d'intérêts peut être proposé et une sensibilisation, des aménagements et préconisations peuvent être réalisés.

Moyens/outils :

- Activités éducatives en extérieur
- Pratiques de loisirs dans lieux d'activités en milieu ordinaire animés par des prestataires extérieurs

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire*
- Partenaires
- Famille

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Mener des actions de sensibilisation tout public
- 2 Développer le réseau et partenariat
- 3 Soutenir la pratique d'une activité en milieu ordinaire (sport, loisir, culture, ...)

Prestation 3.8 Accompagner pour l'ouverture des droits

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.5.1

Description de la prestation :

La structure délivre aux jeunes et aux parents de l'information concernant l'ensemble des droits existants inhérents à leur situation ; leur propose un accompagnement dans son champ de compétences et sollicite l'assistant social pour les demandes d'autres natures.

Moyens/outils :

- Entretien
- Appel des assistants sociaux
- Ecrits professionnels

Acteurs :

- Assistant Social
- Coordinateur de projet

Prestation 3.9 Informer, conseiller et mettre en oeuvre des mesures de protection des adultes

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.5.3

Description de la prestation :

La structure informe les jeunes et leurs représentants légaux quant aux diverses mesures de protection juridiques existantes. Elle les conseille et les accompagne si nécessaire dans les démarches à effectuer pour faire valoir l'accès à leurs droits en matière de protection : constitution du dossier destiné au juge des tutelles en indiquant les coordonnées des médecins habilités, recherche de solutions de financement pour cette expertise médicale...

Moyens/outils :

- Entretiens avec la famille, le juge.
- Accompagnement aux RDV extérieurs (MDPH, Juge des Tutelles)

Acteurs :

- Assistant Social
- Coordinateur de projet
- Chef de service



4

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Prestation 4.1 Accompagner et soutenir les proches aidants

Nomenclature Serafin-PH : 2.1.1.3./ 2.2.1.2./ 2.3.1.1./ 2.3.3.6./ 2.3.4.1.

Description de la prestation :

Afin de soutenir le rôle central et la place des proches aidants dans le projet et le parcours du jeune, l'IME/SESSAD Levasseur propose divers modalités d'appui et d'accompagnement sur toutes les prestations proposées aux jeunes. Ces accompagnements de différentes natures peuvent consister par exemple à :

- Recueillir les attentes des proches aidant et évaluer avec elle leur besoins, leurs compétences et les ressources nécessaires pour accompagner le jeune.
- Assurer un apport de connaissances, d'outils et de méthodologies adaptés et spécifiques aux difficultés du jeune accompagné pour développer et soutenir les compétences des proches aidants et leurs connaissances sur les spécificités de leur enfant
- Proposer des espaces de communication et d'échange collectifs (Café des parents, ateliers de sensibilisation)
- Les accompagner dans les démarches à caractère social en lien avec la situation du jeune (dossier MDPH, protection...)
- Repérer l'émergence de nouveaux besoins des proches aidants et identifier les signes de leur épuisement
- Orienter les proches aidants selon leurs besoins vers des dispositifs d'accompagnement, de soutien et de répit existants sur le territoire

Moyens/outils :

- Entretiens individuels
- Espaces de communication et d'échange collectifs (café des parents, ateliers de sensibilisation, réunions d'information thématique...)
- Plateforme ANI : Suppléance et guidance parentale à domicile

Acteurs :

- Equipe pluridisciplinaire
- Famille

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Accompagner l'émergence des besoins et attentes des parents et l'inscrire dans l'idée d'un processus
- 2 Offrir aux familles des temps d'échanges sur des questions liées à la parentalité
- 3 Mettre en place des Cafés parents transversaux
- 4 Proposer des ateliers de sensibilisation
- 5 Proposer un espace d'information et de ressource
- 6 Proposer des formations communes parents-professionnels
- 7 Poser une réflexion autour de la mise en place d'un comité éthique
- 8 Communiquer, partager et échanger davantage avec les familles. Enrichir les modalités, les outils de communication envers les familles (ex : Participer à la mise en place du Facebook privé de l'IME)



5

APPRENTISSAGE ET FORMATION

Prestation 5.1 Accompagner pour mener sa vie d'élève

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.3.1.

Description de la prestation :

L'IME/SESSAD Levasseur accompagne les enfants, adolescents et jeunes majeurs afin de favoriser et poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions. À ce titre, nous proposons diverses modalités :

- une scolarité adaptée au sein d'unités d'enseignement externalisées
- une scolarité au sein d'établissements scolaires (École maternelle, École primaire, Collège, Lycée / Lycée pro).

Dans ce cadre, nous pouvons être amenés à :

- Proposer un accompagnement pour des inclusions scolaires individuelles.
- Réaliser des interventions d'information, de conseil et de soutien auprès du milieu scolaire (tous personnels : enseignants, personnels administratifs et de service, autres élèves) concernant la spécificité de chaque situation et les aménagements possibles
- Proposer aux élèves accompagnés un matériel spécifique de compensation et à s'assurer de son bon usage (sensibilisation de l'entourage).
- Intervenir également auprès des élèves accompagnés, tant dans la classe que dans d'autres espaces (récréations, cantine, locaux de sport, etc.), mais aussi dans leurs relations sociales au sein du milieu scolaire ou périscolaire.
- Aider les AESH à ajuster leur accompagnement en fonction de la situation des jeunes qu'ils suivent.
- Produire une évaluation de la situation des jeunes et des argumentaires en termes d'aides et éventuellement de matériels, de recommandations au sujet de la passation des examens et de la formation professionnelle.

Nous délivrons aux jeunes et à leurs représentants des informations concernant les conséquences de la situation de handicap sur leur scolarité ou celle de leur enfant. Nous leur prodiguons également des informations sur l'évolution de sa situation et de son parcours scolaire, ainsi que tout conseil utile.

Enfin, la structure participe à un certain nombre de réunions (réunions d'équipe de suivi de la scolarisation [ESS], etc.)

Moyens/outils :

- Unités d'enseignement internes et externalisées
- Observations
- Séances individuelles
- Entretiens usagers et familles
- Participation aux équipes de suivi de la scolarisation
- Lien avec les partenaires
- Recherche de stage
- Conventions avec des entreprises
- Interventions sur les lieux de scolarisation en milieu ordinaire

Acteurs :

- Enseignants/ Enseignant référent
- Equipe pluridisciplinaire*
- Famille

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Concourir de manière transversale aux apprentissages
- 2 Créer un catalogue d'évaluations : soft skills, hard skills
- 3 Définir les différentes méthodes d'apprentissage et constituer un catalogue de prestations
- 4 Valoriser les différents ateliers d'apprentissage déjà existants sur l'établissement.
- 5 Repérer les prestations manquantes et les prestations sur lequel on ne répond pas actuellement
- 6 Réactiver le groupe projet Montessori.



6

INSERTION PROFESSIONNELLE

Prestation 6.1 Accompagner pour préparer sa vie professionnelle

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.3.2.

Description de la prestation :

La structure favorise l'insertion professionnelle des jeunes. Elle aide les jeunes à développer leur employabilité, à se réaliser, à se sentir utiles et reconnus socialement grâce aux compétences acquises.

Elle aide les jeunes à élaborer un projet professionnel (formation, insertion professionnelle), intégrer une filière professionnelle, et pour certains, favorise l'accès à une formation professionnelle qualifiante. Elle les prépare et les accompagne lors de mises en stages en entreprises ordinaires et/ou protégées. Elle accompagne le jeune dans ses démarches et l'aide à constituer un dossier auprès de la MDPH. Un accompagnement personnalisé peut être réalisé avec les partenaires durant le stage pour l'adaptation du poste de travail et/ou un travail sur les habiletés sociales.

Moyens/outils :

- Entretien
- Evaluation
- Mises en situation pré- professionnelles (ateliers spécifiques et/ ou professionnels)
- Mise en stage

Acteurs :

- Equipe éducatives
- Psychologue
- Assistant Social
- Partenaires
- Famille

Prestation 6.2 Accompagner pour mener une vie professionnelle

Nomenclature Serafin-PH : 2.3.3.3.

Description de la prestation :

L'IME à travers sa prestation « insertion professionnelle » portée par la Plateforme ANI favorise l'employabilité en milieu ordinaire des jeunes majeurs en aménagement CRETON. La structure s'appuie sur différents dispositifs d'accès à l'emploi pour favoriser l'accueil des jeunes au sein d'entreprises en milieu ordinaire.

Moyens/outils :

- Dispositif Emploi accompagné (ALEFPA/CRIA)
- Dispositif d'insertion professionnelle de l'IES
- Atelier et chantier d'insertion (ACI) « La Boutik » porté par l'AAPEJ
- Partenariat avec l'ESAT Les Tidalons
- Pole Emploi/Cap Emploi/Mission locale Nord
- Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)
- Réseau d'entreprises

Acteurs :

- Chargé d'insertion professionnelle de l'AAPEJ
- Educateur spécialisé

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Développer une pratique orientée vers l'expression de la motivation, de la projection et de l'engagement personnel et familial
- 2 Savoir évaluer les compétences professionnelles : savoirs, savoir-être et savoir faire
- 3 Accompagner le développement des prérequis favorisant l'employabilité
- 4 Accompagner le développement des compétences pré-pro et professionnelles
- 5 Accompagner l'orientation professionnelle
- 6 S'inscrire dans un réseau de partenaire avec les dispositifs spécialisés et de droit commun

IV. MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT

A. Accueil et admission

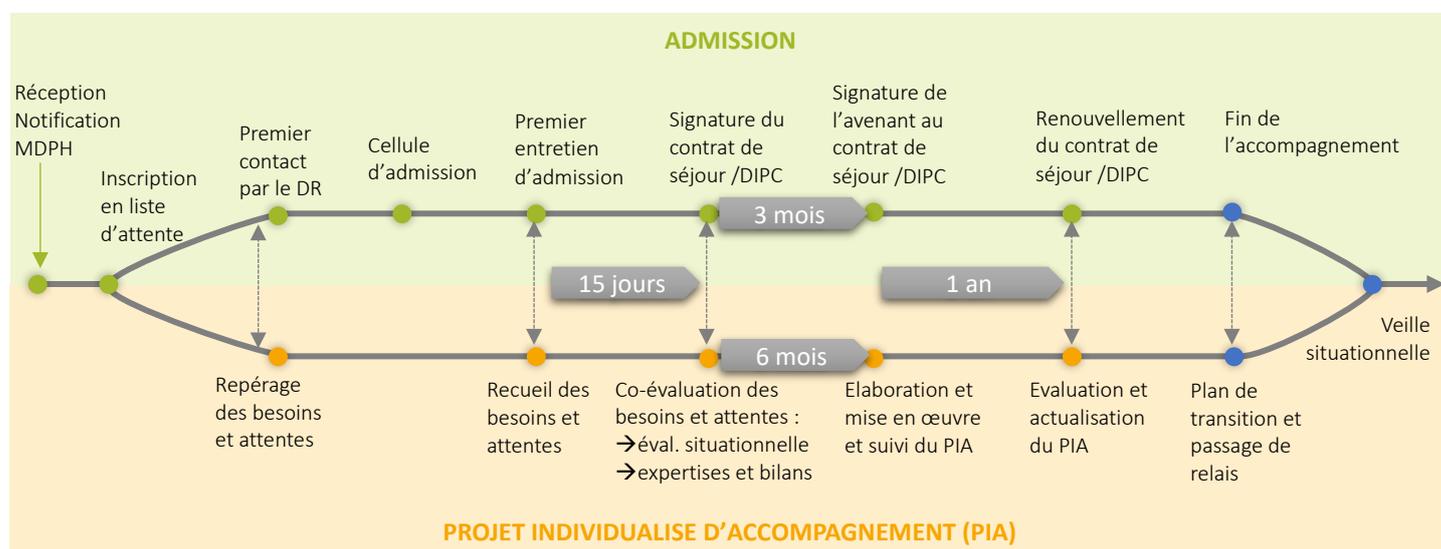
1. Le processus d'admission

L'admission et l'élaboration du PIA, une approche systémique...

Il est nécessaire, dans une phase de transition comme celle dans laquelle nous sommes engagés (transformation de l'offre de service), de distinguer le processus d'accueil et accompagnement (unique et complexe par essence), de ses aspects purement formels, réglementaires et/ou administratifs constitués de nombreuses procédures : procédure de gestion de la liste d'attente, procédure admission, procédure PIA, procédure de gestion des contrats de séjour/DIPC...).

Le processus d'admission de l'IME/SESSAD Levavasseur a été pensé dans une approche systémique. Il ne s'agit pas d'une succession linéaire d'étapes seulement reliées par une temporalité (première étape, deuxième étape...) mais plus d'un système complexe fait d'incertitude et d'interactions multiples, instable dans le temps, dans lequel nous sommes tous impliqués pour réfléchir et agir.

Suivant cette logique, l'admission et l'élaboration du PIA sont étroitement liés :



Description du processus d'admission

L'inscription en liste d'attente : La notification d'orientation de la MDPH est une condition administrative nécessaire à l'admission. A la réception de la notification MDPH par l'IME/SESSAD Levavasseur, le secrétariat adresse un courrier à la famille de l'enfant pour l'informer de son inscription en liste d'attente. Cette inscription se fait selon la date de la demande (classement chronologique). La liste d'attente est gérée par le Dispositif relais. Une procédure de gestion de la liste d'attente qui décrit les modalités de mise à jour de la liste d'attente est en place sur l'établissement.

Le premier contact : Après avoir reçu la notification d'orientation de la MDPH, un premier contact téléphonique et physique est organisé par le Dispositif Relais afin de recueillir des premières informations sur la situation du jeune et de sa famille, définir ses besoins et confirmer avec eux leur souhait de maintien en liste d'attente.

L'accompagnement anticipé du Dispositif Relais (optionnel) : Pour pallier aux délais d'attente plus ou moins long, le Dispositif Relais peut proposer si besoin un accompagnement de 6 mois (renouvelable) pour les jeunes notifiés SESSAD. Cet accompagnement est conclu par la signature d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC). Si l'accompagnement du Dispositif Relais est engagé, le processus d'évaluation situationnelle (recueil des besoins et attentes exprimées par le jeune et sa famille) est enclenché et un accompagnement et une coordination en lien avec les partenaires libéraux sont mis en place pour répondre aux besoins fondamentaux du jeune.

La cellule d'admission : Cette instance composée de différents acteurs (Direction, chef de service, secrétaire, coordinateur de projet , AS, DR) se réunit périodiquement pour statuer sur les admissions à venir dans les différents services. Elle a pour mission de :

- Valider dans la liste d'attente les enfants à admettre en fonction des critères de priorisation
- Définir les dates prévisionnelles d'admission
- Désigner les coordinateurs de projet référents

Suite à la définition des prochaines admissions, le coordinateur projet du DR prend contact avec la famille pour l'informer des possibilités d'admission, lui expliquer les enjeux de l'admission (notamment les effets et changements sur le suivi en libéral, les allocations...) et confirmer avec la famille son souhait de poursuite des démarches d'admission.

La constitution du dossier d'admission : En préparation du premier entretien d'admission, la famille est invitée à constituer un dossier d'admission. La liste des pièces à fournir est transmise par courrier postal. Une vérification de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires à l'admission est réalisée par la secrétaire. En cas de difficultés des familles pour renseigner certains documents d'admission, un accompagnement pourra être proposé lors du premier entretien d'admission.

Le premier entretien d'admission : La famille est invitée pour un premier entretien avec le Chef de service et le coordinateur de projet. Cet entretien permet de :

- Réaliser la présentation et la visite de l'établissement
- Recueillir les besoins et attentes du jeune et de sa famille
- Vérifier que l'établissement est en mesure de répondre aux besoins et attentes du jeune et sa famille
- Confirmer le souhait d'admission de la famille et du jeune
- Compléter le dossier administratif et le dossier d'admission en cas de difficultés
- Informer la famille sur les droits des usagers et lui expliquer et remettre les outils obligatoires (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés, modèle de DIPC ou contrat de séjour...)
- Programmer les RDV d'admission (consultation médicale, RDV de signature du contrat de séjour/ DIPC)

La consultation médicale : Une visite médicale est réalisée avec le jeune, sa famille, le médecin et dans la mesure du possible l'infirmière. Cette consultation qui a lieu 15 jours maximum après le premier entretien d'admission permet de vérifier l'adéquation de l'agrément de l'établissement avec le profil du jeune. Suite à cette consultation le médecin émet un avis sur l'admission du jeune. Si l'avis est favorable, les démarches d'admission se poursuivent. Si l'avis est défavorable, un argumentaire est transmis par courrier à la MDPH.

La signature du contrat de séjour/DIPC : Le rendez-vous de signature du contrat de séjour ou DIPC est programmé le même jour que la consultation médicale (au plus tard 15 jours après le premier entretien) et aura lieu si le médecin a émis un avis favorable suite à la consultation médicale. Cette rencontre a lieu avec le Chef de service et/ou le coordinateur de projet et a pour objectif de :

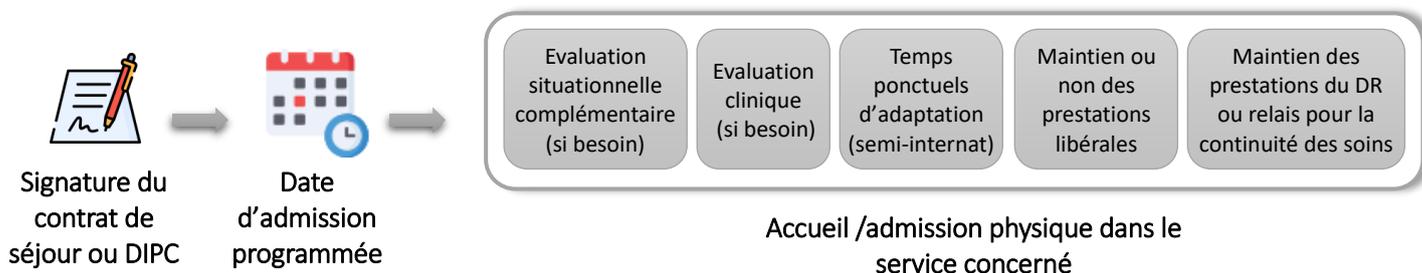
- Vérifier que la famille a pris connaissance du document préalablement transmis et en réaliser une relecture
- Répondre aux questions et interrogations des familles
- Réaliser les corrections éventuelles
- Valider le contenu du document et le signer en deux exemplaires le jour du RDV

Les documents sont par la suite remis à la Direction pour signature et un exemplaire est transmis par courrier à la famille dans un délai de 15 jours.

L'information des partenaires : Après signature du contrat de séjour ou DIPC, la secrétaire médicale en informe le médecin traitant et les professionnels de santé libéraux (le cas échéant, elle procède à la mise en place de la convention avec le partenaire). La MDPH est également informée par envoi d'un courrier postal par la secrétaire administrative.

2. L'accueil

Dès que l'admission est contractualisée, le service peut procéder à l'accueil effectif du jeune. Cet accueil pourra être ponctué par des temps d'adaptation (pour les enfants du semi-internat). Durant les 3 premiers mois de l'accueil, une dynamique de co-évaluation des besoins et attentes des jeunes et des familles s'organise avec la famille, le jeune, les partenaires et le Dispositif relais afin d'adapter l'accueil, s'assurer de la mise en place des relais et enclencher l'élaboration du Projet Individualisé d'accompagnement.



B. Personnalisation de l'accompagnement et coordination des parcours

1. Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)

Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA), déclinaison du contrat de séjour ou DIPC

Depuis la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, l'individualisation de l'accueil et de l'accompagnement est reconnue comme un des droits fondamentaux des personnes accompagnées sur les ESSMS. Ce droit se traduit par l'élaboration d'un contrat de séjour/DIPC qui définit les objectifs de l'accompagnement et les prestations adaptées, puis par l'élaboration d'un Projet Individualisé d'Accompagnement qui vient préciser les modalités concrètes de la mise en œuvre de ces objectifs. Le contrat de séjour/DIPC et le PIA sont deux modalités d'engagement différenciées et articulées. La révision du PIA donne lieu à la production d'un avenant au contrat de séjour/DIPC. Le contrat de séjour/DIPC mentionne l'existence du PIA mais ne le reprend pas intégralement.

La démarche de co-construction du PIA

La Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles sur « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » définit le PIA comme une « démarche dynamique, une co-construction ». Aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du projet, nous valorisons la participation la plus forte de la personne.



La co-construction du PIA débute avant l'admission, dès les premiers contacts :

1- Analyse de la situation, co-évaluation des besoins : Recueil d'informations lors des premiers contacts, évaluation situationnelle avec le jeune et la famille, Echanges avec les partenaires, observations/ évaluations cliniques/expertises sur des domaines ciblés...

2- Co-élaboration du PIA : Une réunion de PIA est organisée avec la famille et les professionnels concernés.

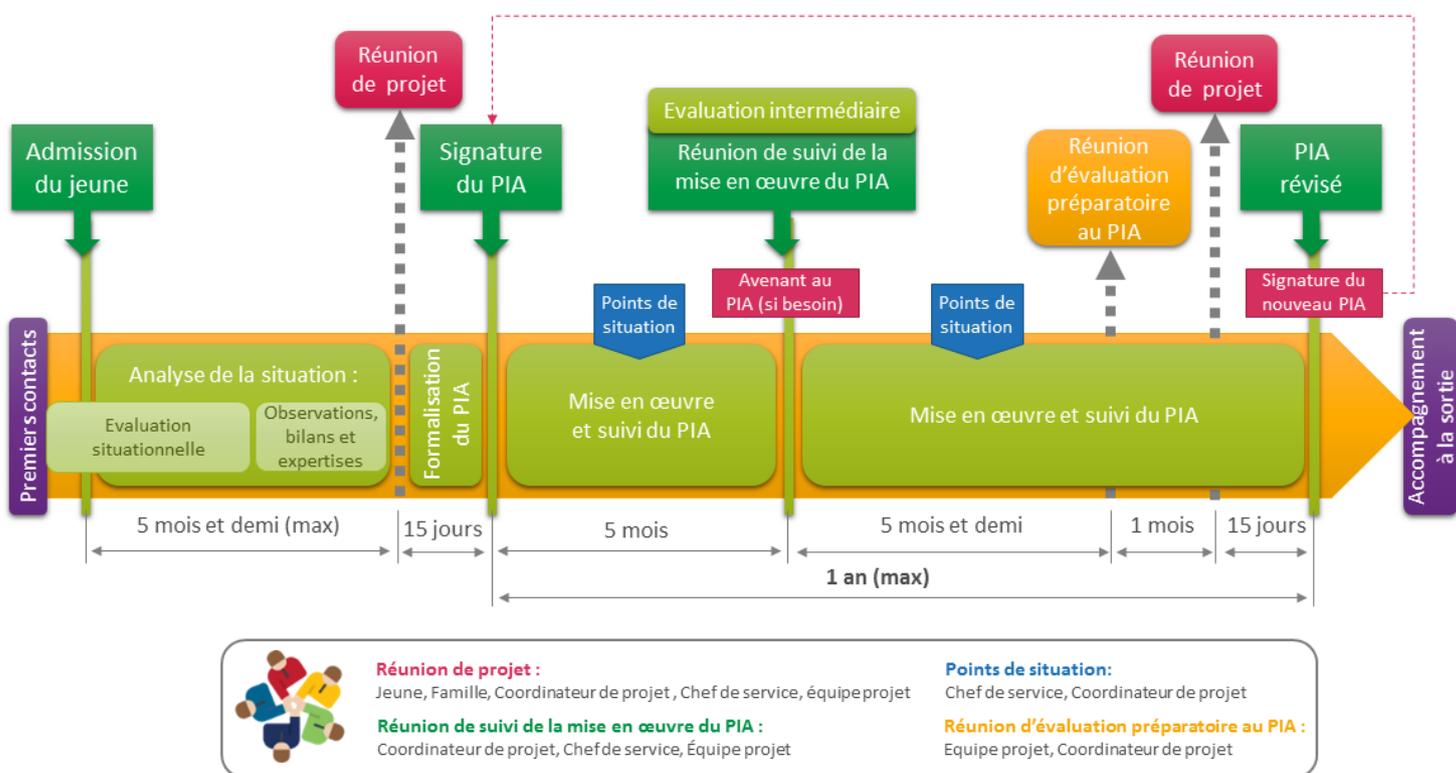
Elle permet, après un temps de réflexion et d'analyse partagée, d'échanger autour des objectifs à prioriser dans l'accompagnement (au vue des besoins repérés) et définir les moyens qui seront déployés. Le coordinateur de projet formalise le PIA sur Ogirys.

3- Validation du PIA : Le premier PIA est élaboré dans les 3 à 6 mois qui suivent l'admission du jeune et ensuite signé par les diverses parties. Le document signé est transmis dans un délai de 15 jours max. Les professionnels impliqués dans le PIA sont informés dès sa validation et y ont accès depuis Ogirys. La famille est libre de communiquer le PIA aux partenaires extérieurs (médecins,...).

4-Mise en œuvre du PIA : Le PIA est mis en œuvre selon les moyens et ressources préalablement définis. Des points de situation sont réalisés régulièrement avec le chef de service et le coordinateur de projet afin de s'assurer de la cohérence des moyens. Des temps d'évaluation et suivi sont réalisés avec la famille/le jeune afin de prendre en compte l'évolution des besoins du jeune et de prévoir si besoin un avenant au PIA.

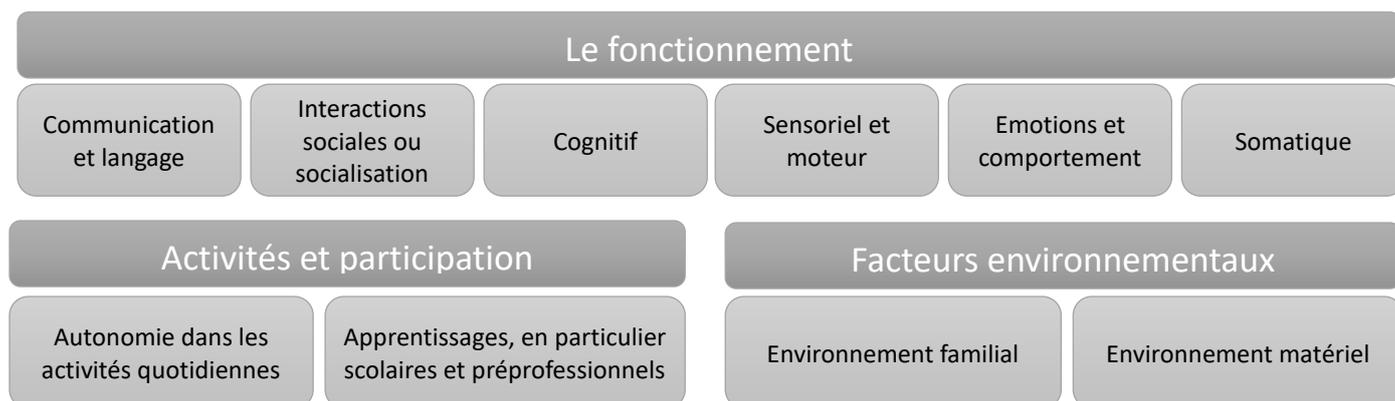
5- Co-évaluation du PIA : Une révision est programmée un an après la signature du PIA. Dans le cadre de cette révision, un bilan est réalisé avec la famille. Le PIA et ses objectifs sont actualisés en fonction des progrès du jeune.

Le PIA retracé chronologiquement :



Les domaines d'évaluation

Le PIA précise les observations/évaluations et les axes d'intervention. Dans le cadre de l'élaboration du PIA, 3 grands axes sont questionnés en accord avec les recommandations de la HAS :



La formalisation des objectifs du PIA

Les objectifs sont définis avec les familles ou représentants légaux et en concertation avec les professionnels et doivent respecter les principes suivants :

- Objectifs concrets énoncés en termes d'effets recherchés pour la personne ;
- Objectifs compréhensibles par les parents et/ou le jeune (selon l'âge et la pathologie) ;
- Objectifs qui répondent au socle des attentes et besoins identifiés ;
- Objectifs référés à des prestations délivrables par l'ESSMS, classés selon la nomenclature SERAFIN-PH
- Objectifs formulés par des verbes d'action. Ils n'obligent pas (éviter : « le jeune xxx doit/devra/fera... »).
- Il est recommandé de les formuler selon la méthode « **SMART** » :

S spécifique	▶ Précis et concret, verbe d'action, facile à
M mesurable	▶ Fixer des étapes ou quantité à atteindre (prévoir des indicateurs)
A atteignable	▶ Accessible, pas trop ambitieux
R réaliste	▶ Posséder les moyens pour atteindre l'objectif
T temps précis	▶ Avoir une échéance

POINTS D'AMÉLIORATION

1	Revoir le protocole d'admission : notions d'accueil, mise en relation, faire connaissance
2	Co-construire le PIA avec la famille : Repenser la procédure PIA, effectuer la réunion de projet avec les familles.
3	Communiquer le PIA et les bilans aux partenaires : Avec l'accord des familles, communiquer auprès des partenaires ou encourager celles-ci à fournir les éléments aux partenaires concernés (ex : médecin...)
4	Revoir la formulation des objectifs des PIA sur le semi-internat (définir des critères d'évaluation pour plus de précision)

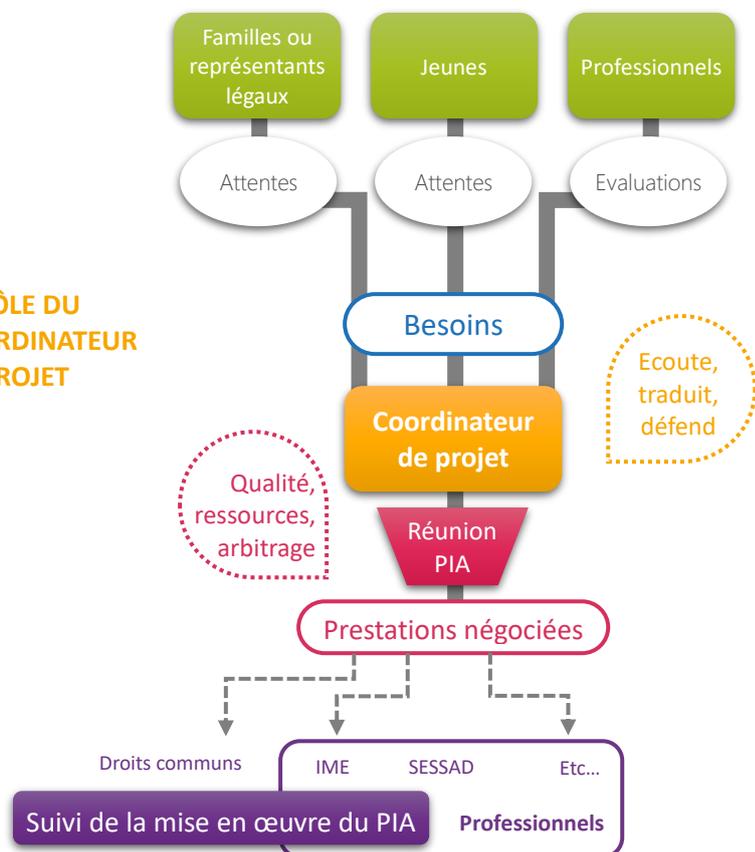
2. La coordination de projet

Depuis presque 3 ans, l'établissement s'est engagé à modifier en profondeur son fonctionnement. Il s'est donné les moyens et le temps, dans un contexte sanitaire peu propice, d'élaborer cette transformation en impliquant, parents, professionnels cadres et non cadres, dans des groupes d'informations, de sensibilisation, de co construction, d'expression, de formation. Aujourd'hui, la pratique de la coordination de projet est devenue une réalité, elle est portée par une équipe de 8 coordinateurs soutenus et encadrés par un responsable de service. Chaque coordinateur a en moyenne entre 25 et 27 situations, réparties de façon transversale sur l'IME/SESSAD Levavasseur.

La mise en place de la coordination de projet, portée par des coordinateurs entièrement dédiés à cette mission, permet une transformation profonde :

- Des relations avec les parents et la place qui est donnée à leur "expertise d'usage", et à la notion d'alliance, d'accord systématiquement recherché avant toute mise en œuvre de prestations.
- De la conception même des PIA qui sont toujours le résultat d'un consensus
- Du lien explicite entre les hypothèses de travail, les modalités de mise en œuvre, la temporalité de chaque objectif.
- Du suivi de la mise en œuvre des PIA

LE RÔLE DU COORDINATEUR DE PROJET



La coordination de projet se caractérise par :

- Une posture centrée sur les demandes et besoins du jeune et une relation privilégiée avec la famille
- Une recherche d'autonomisation et de pouvoir d'agir du jeune
- Un souci d'efficacité (objectifs précis, concrets et mesurables, durée déterminée, évaluation systématique) centré sur la sortie du dispositif médico-social
- Un souci de précision dans le recueil et la rédaction des attentes, dans l'élaboration des besoins et la détermination des prestations contractualisées

Les coordinateurs de projet assurent la coordination du PIA des personnes accompagnées au sein de l'IME / SESSAD Levavasseur. Chaque situation est "suivie" par un binôme fonctionnel constitué du coordonnateur de projet et du chef de service (dans lequel est accompagné l'enfant). Ce binôme se concerta régulièrement, et le chef de service intervient pour résoudre les difficultés institutionnelles qui pourraient survenir.

Dans ce cadre le coordonnateur de projet :

- Recherche et facilite l'expression des attentes, des besoins, des demandes des parents et des jeunes ou/et de leurs représentants légaux.
- Assure un lien permanent entre les divers acteurs (parents, jeunes, professionnels de l'établissement et partenaires externes).
- Co anime la réunion de projet avec le chef de service, durant laquelle la partie bénéficiaire (jeune et parents, représentants légaux) expose sa situation et en cas de difficultés, présente la situation.
- Formalise les besoins, attentes du jeune/sa famille, l'analyse des professionnels, les objectifs et leurs modalités de mise en œuvre dans le document PIA
- S'assure du bon fonctionnement de la mise en œuvre et du suivi de chaque PIA après que celui-ci ait été validé par la famille (parents / jeune), en relation étroite avec les professionnels et partenaires
- Veille à ce que les moyens mis en œuvre correspondent aux propositions et objectifs définis dans le P.I.A (suivi opérationnel du projet) et se concerta avec le chef de service si nécessaire.
- Rencontre régulièrement le jeune et sa famille pour évaluer l'avancée du projet, l'effet des actions menées, l'émergence ou l'expression de nouveaux besoins, demandes ou souhaits

3. Fin d'accompagnement et préparation des transitions

Accompagnement à la sortie

La préparation de la fin de l'accompagnement est un objectif qui est travaillé entre toutes les parties prenantes (famille/jeune/Etablissement) dès le premier rendez-vous.

La décision de la sortie du jeune est établie conjointement avec lui, sa famille ou / et le responsable légal, et l'établissement en tenant compte de la situation juridique de la personne accompagnée. Elle peut être décidée dans les cas de figure suivants :

- Fin de notification (non renouvelée)
- Atteinte des objectifs fixés conjointement et absence de nécessité d'en fixer de nouveaux
- Age maximal au regard de l'agrément (3-14 ans pour la section DI),
- Rupture des conditions du contrat de séjour / Non-respect des engagements nécessaires au bon déroulement du PIA du jeune (absentéisme, non-participation aux réunions...)
- Souhait de la part des responsables légaux ou du jeune d'arrêt ou suspension de l'accompagnement pour des raisons personnelles,
- Cas de force majeure (décès du jeune, déménagement)



Quelles qu'en soient les raisons, le départ doit se préparer par un accompagnement adapté. Dans chacun des cas, un rendez-vous entre la Direction ou le chef de service, le coordinateur de projet, et les responsables légaux est prévu afin d'échanger sur cette fin d'accompagnement, le projet d'orientation et les relais à engager. Lors de ce rendez-vous, le dossier médical et les derniers bilans professionnels sont remis en main propre.

Selon la nature du départ, un **plan de transition** est proposé à la famille/au jeune et intégré à son PIA pour faciliter la transition vers le nouvel environnement.

L'établissement informe la MDPH de la date effective de la sortie du jeune.

L'établissement garde un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie, pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations complexes, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation bien que le jeune ne fasse plus partie des effectifs du service.

Focus sur le passage à l'âge adulte

Le passage des adolescents à l'IME/SESSAD est à considérer comme une étape transitoire dans leur évolution personnelle vers le monde des adultes. L'accompagnement proposé au cours de ces années a pour objectif de les amener, en fin de parcours à l'IME/SESSAD, vers une orientation qui correspondra au mieux à leurs attentes et à leurs capacités.

Les séjours n'ont pas de durée définie, ils doivent correspondre aux besoins des jeunes. Une réorientation vers un établissement plus adapté est toujours possible à n'importe quel moment sur demande de la famille. La limite administrative réduit les possibilités d'accueil à 20 ans, mais une prolongation au titre de l'amendement Creton peut être demandée à la MDPH en cas de nécessité absolue.

C. Principes d'interventions

1. Les modes d'interventions

L'établissement est organisé de manière à pouvoir s'adapter aux différentes situations. Les professionnels ont pour mission de répondre aux besoins des jeunes et peuvent s'appuyer sur une gamme variée d'accompagnements qui comprend :



Des interventions collectives

En lien avec les objectifs définis dans le PIA, les groupes permettent aux enfants et adolescents une participation à des activités collectives avec leurs pairs, ce qui contribue à la socialisation.

Ces accompagnements peuvent s'effectuer au sein de l'établissement, d'organismes ou d'associations à vocation sportive ou culturelle.

Dans ce deuxième cas de figure, la participation d'un professionnel du service permet de faire le lien avec les professionnels de la structure accueillant le jeune, en apportant les éléments de compréhension nécessaires à un accueil dans de bonnes conditions (compréhension des capacités et difficultés du jeune /réflexion sur la mise en place éventuelle d'adaptations ...).



Des interventions individuelles

Ces interventions peuvent être "directes" auprès du jeune. Dans ce cas de figure, un professionnel assure l'accompagnement individuel au sein de l'établissement ou sur un des lieux de vie du jeune (domicile, milieu scolaire, etc).

Elles peuvent également être de nature "indirectes" comme par exemple des rencontres avec d'autres acteurs du parcours de la personne (enseignants, parents, animateurs socio-culturels ...).



Des séjours et projets transversaux

Des camps ou mini-séjours (3 jours au plus) ou transferts extra-familiaux sont aussi organisés durant les vacances scolaires, où les jeunes ont tout loisir d'expérimenter les différentes actions éducatives, et où l'équipe aura surtout la faculté de vérifier, dans un contexte différent et sur une plus longue durée, le bien fondé du travail entrepris, en particulier en termes de socialisation et d'acquisition d'une autonomie suffisante au quotidien.

2. La prévention et la gestion des comportements problématiques

Les **comportements problématiques** se définissent par leur manifestation, intensité, fréquence, durée, répercussions et conséquences. Ils sont considérés comme un **problème grave** quand les actes posés par la personne sont particulièrement sévères, intenses, persistants, répétés et qu'ils :

- interfèrent avec les apprentissages qu'elle cherche à mettre en œuvre ou les rend impossible;
- compromettent l'intégrité, la sécurité de la personne et de son entourage (personne accompagnée, famille, professionnels, proches, aidants);
- nécessitent une surveillance continue

La prévention et la gestion des comportements problématiques des jeunes accompagné est une démarche qui est cadrée par une procédure institutionnelle (cf. procédure de gestion des troubles graves du comportement).

L'établissement anticipe au quotidien les risques de survenue de comportements problème. Les professionnels réalisent des aménagements des locaux ou fournissent des conseils tant sur les dimensions sensorielles qu'organisationnelles tant pour les familles que les partenaires (école, ...).

La formation des professionnels à la méthode PCM (Professional Crisis Management) est en cours et se poursuit, leur permettant d'être certifiés praticiens. Cette formation, basée sur les principes de l'analyse du comportement et la mécanique du corps humain, comprend des techniques de prévention et de diminution des comportements dangereux et agressifs.

L'établissement est doté depuis 2023 d'**espaces de calme-retrait et apaisement** dont l'objectif principal est d'assurer la protection et la sécurité de la personne concernée, des autres personnes accompagnées et des personnels. Les espaces de calme-retrait sont spécialement aménagés et protégés par un capitonnage créant ainsi un environnement apaisant et sécurisant.

Un protocole viendra prochainement clarifier les **modalités d'utilisation** de ces espaces.

POINTS D'AMÉLIORATION

1	Formaliser la procédure d'analyse et suivi des comportements problèmes
2	Formaliser la procédure de recours aux espaces de calme-retrait et apaisement

3. La communication

La communication est traitée selon deux axes :

Une signalétique adaptée

Se repérer dans l'établissement, identifier les lieux et les personnes :

Un travail de signalétique (à destination des parents, jeunes, visiteurs et professionnels) est effectué depuis plusieurs années afin de faciliter l'identification des lieux (signalétique adaptée : images, symboles, pictogrammes) et des personnes (badges de couleurs différentes).

Des modes de communication adaptés

Etre attentif à ce que chaque jeune bénéficie d'**un mode de communication adapté à ses capacités** et que ce mode de communication soit **utilisé dans sa vie quotidienne** dans l'établissement comme dans le monde ordinaire :

Sur le territoire Nord de la Réunion l'offre spécialisée d'accompagnement est insuffisante par rapport à la demande. De plus, le partenariat avec les praticiens libéraux est difficile. Le conventionnement obligatoire entre eux et l'IME est souvent source de malentendus et de désaccords. C'est pourquoi l'établissement dispose aujourd'hui, de ressources en interne pour :

- **Évaluer (évaluation formelles et informelles)**: L'IME/SESSAD dispose aujourd'hui de deux orthophonistes, disponibles pour procéder à des évaluations si nécessaires, et à conseiller, soutenir les parents et les professionnels autant que de besoin.
- **Mettre en place des stratégies psycho éducatives** qui encouragent ou soutiennent la communication via des outils d'apprentissage ou de compensation dans les domaines de la CAA (Communication Alternative et Augmentative), de la méthode PECS, de la Langue des Signes Française, de la méthode Makaton.

D. Ancrage sur le territoire : Partenariat et ressources

1. Travail en réseau et dynamique inclusive

L'IME/SESSAD Levavasseur travaille avec l'ensemble des acteurs de son territoire d'intervention et inscrit son action dans une démarche inclusive. L'établissement s'engage fortement dans le développement de partenariats dans l'intérêt des PIA des jeunes accompagnés. Ces partenariats nous permettent de proposer aux jeunes, des opportunités d'exercer leur citoyenneté au-delà des murs de l'institution et de leur garantir une participation sociale en vue d'une orientation soit en milieu ordinaire, soit professionnelle, soit dans d'autres établissements du médico-social. Cette ouverture vers l'extérieur nous donne aussi la possibilité de diversifier notre offre de service et d'élargir nos objectifs de travail au bénéfice du public accueilli.

Le travail en partenariat passe nécessairement par des étapes de construction, une adhésion des acteurs à des pratiques et des principes communs, mais également par la mise en place de modalités et d'outils de travail partagés. Il s'agit d'une démarche croisée, interdisciplinaire et cohérente, en tout premier lieu pour éviter l'errance des familles et l'inadaptation des accompagnements. Pour garantir cette cohérence, cette coordination et éviter la juxtaposition de réponses, d'évaluations, de bilans, nous nous efforçons de développer des conventions qui cadrent nos interventions respectives et leur donne du sens.

2. Cartographie des partenaires et ressources

Nous avons cartographié nos partenaires et ressources. Nous en donnerons une brève description afin de comprendre leur importance dans nos accompagnements et plus largement dans la vie institutionnelle.



 DOMAINES	 PARTENAIRES	 NATURE DU LIEN	 OBJECTIFS
Acteurs institutionnels	ARS Réunion (Agence Régionale de Santé)	Autorité de Contrôle et de tarification	Délivrer l'agrément de l'établissement et son financement. Contrôler l'activité de l'établissement.
	MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)	Prescripteur	Notifier les jeunes en situation de handicap (orientation et allocations)
	Mairie	Convention	Mettre à disposition des ressources. Soutenir et faciliter les projets de l'établissement. Participer aux actions inclusives déployées par la Mairie.
	CAF	Partenaire	Apporter une aide financière aux familles en fonction de leur situation sociale
	Sécurité sociale	Financier	Financement des établissements
	Maison Départementale	Partenaire	Protection de l'enfance Participation aux diverses instances (ITEC)
Acteurs de la scolarité et formation	Education Nationale	Convention cadre	Collaborer à la mise en œuvre de l'école inclusive. Mise à disposition d'enseignants
	Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC)	Convention	Collaborer à la mise en œuvre de l'école inclusive pour assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves.
	Ecoles, Collège, Lycée	Convention	Inclusion scolaire et réalisation du projet pédagogique. Participation aux diverses instances nécessaires à la cohérence du projet du jeune (ESS)
	CCI	Partenaire	Accès à la formation
	IRTS	Partenaire	Formation des professionnels
Acteurs de l'insertion professionnelle, emploi	Pôle Emploi/ Cap Emploi	Partenaire	Accompagnement vers l'emploi des personnes handicapées et leur employeur. Transmission des demandes de financement des aménagements auprès de l'AGEFIIPH
	Mission Locale	Partenaire	Suivi personnalisé aux jeunes de 16-25 ans pour favoriser leur accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale.
	CRIJ	Partenaire	Réalisation d'ateliers en lien avec la recherche d'emploi (Rédiger un CV et une lettre de motivation. Démarcher un employeur) et d'ateliers en lien avec les risques des réseaux sociaux et d'internet.
	Dispositif Emploi Accompagné (Etat)	Partenaire	Relais d'accompagnement dans le cadre du maintien dans l'emploi et dans la formation. Prescription de Prestations d'appui spécifique pour évaluer les besoins en adaptation des postes de travail (pour les personnes TSA)
	AGEFIIPH	Partenaire	Financement des besoins en aménagement des postes de travail et du matériel adapté aux besoins des jeunes accompagnés.
	ADICA	Partenaire	Offres de stages
	ESAT Les tidalons	Convention	Offre de stages et d'emplois
	Epicierie Sociale et Solidaire	Convention	Accès à l'emploi via l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI)
	Entreprises d'accueil	Partenaire	Mise en stage
Acteurs du soin et de la santé	CHU	Partenaire	Accès aux soins et accompagnement dans les situations d'urgence liées à la santé
	Dispositif d'Appui à la coordination (DAC)	Partenaire	Soutien à la coordination des parcours de soins complexes à destination des structures et professionnels
	Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)	Convention en cours	Rendre possible une intervention pluridisciplinaire coordonnée immédiate dès les premières difficultés repérées
	Hôpital des enfants (ASFA)	Partenaire	Consultation en neuro pédiatrie
	EPSMR / CMPEA	Convention	Accès aux soins psychiatriques
	CMPP	Partenaire	Suivi et accompagnement pour les jeunes avec difficultés d'apprentissage, troubles psychomoteurs, du langage ou du comportement
	Hopital de jour	Partenaire	Accompagnement des jeunes ayant une nécessité de soins relevant d'une orientation par un psychiatre
	Thérapeutes libéraux	Convention	Orthophoniste, Infirmiers ...
Médecins traitants	Partenaire	Coordination du parcours de santé	
Acteurs médico-	CRIA	Partenaire	Sensibilisation, formation, diagnostics et orientations liées à l'autisme

 DOMAINES	 PARTENAIRES	 NATURE DU LIEN	 OBJECTIFS
sociaux	IES et CAMSP sensoriel (IRSAM)	Convention	Accompagnement des jeunes déficients visuels et auditifs. Co-portage de la plateforme Actions Nord Inclusion
	CAMSP polyvalent (ASFA)	Convention en cours	Relais d'accompagnement des enfants orientés vers l'IME/SESSAD
	IME Baobab	Partenaire associatif	Co-accompagnement de situations de jeunes (AT, internat...)
	IMS de St-Louis (Père Favron)	Partenaire	Partage de pratiques (UEMA, dispositifs innovants)
	PALI	Partenaire associatif	Accompagnement des transitions vers le parcours de vie adulte
	IME Henri VERGOZ (ASFA)	Convention	Relais d'accompagnement des jeunes déficients intellectuels
	Plateforme de services (ASFA)	Partenaire	Relais d'accompagnement des jeunes déficients intellectuels (SESSAD DI) et jeunes adultes TSA (SAMSAH TSA). Collaboration dans le cadre de l'accompagnement de jeunes en situation de handicap accompagnés par l'ASE (SESSAD KOKON).
	IME/SESSAD Raymond Allard (ALEFPA)	Convention en cours	Relais d'accompagnement des enfants orientés vers l'IME/SESSAD. Partage de pratiques
	Collectif TSA	Partenaire	Co-portage du DU Autisme et partage de pratiques
	Handi éduc / Acess éduc	Partenaire	Accompagnement éducatif en libéral
Prestataires de services	EA les Tidalons	Convention	Prestation de transport et d'entretien des locaux
	Qualicarry	Convention	Prestation repas
Acteurs de la ville et de l'inclusion sociale	Planning Familial	Convention	Formation et co-animation d'ateliers Vie Relationnelle Affective et Sexuelle
	Crèche / Jardin d'enfant	Convention en cours	Accueil collectif des jeunes enfants
	Association de Quartier Conflor	Convention	Jardin partagé, atelier tressage Vacoa, atelier Meringue
	ALSH	Convention en cours	Accueil de loisirs sans hébergement
	Citalis	Partenaire	Transport collectif en milieu urbain
	CCAS	Partenaire	Accès aux activités sociales et culturelles de la ville
	Ecole de musique de Beauséjour	Convention	Accès à la pratique musicale en individuel et en collectif
	Club de boxe de beauséjour	Convention	Accès à la pratique de la boxe éducative
	Autres associations/Clubs sportifs et culturels	Partenaire	Accès au sport, loisirs et à la culture en milieu ordinaire (Judo du Moufia, Association Kaze Handisourir)
	Autisme et sport	Partenaire associatif	Accès à une pratique sportive en milieu ordinaire pour les jeunes TSA
	Ludothèque/ Médiathèque	Convention, Partenaire	Mise à disposition de jeux , de documents et d'espaces publics
	Centre équestre de Gillot	Convention	Découverte du monde équestre
Logement/Bailleurs sociaux	Partenaire	Actions de relogement et inclusion par le logement	
Association d'usagers et de famille	Nou Tout Ansamn	Convention	Co-portage de la Caze Oxygène (prestation d'inclusion sociale de la Plateforme Actions Nord inclusion)

POINTS D'AMÉLIORATION

- 1 Faire un diagnostic des ressources territoriales, cartographie des acteurs, analyse des besoins
- 2 Mettre en place des séances de travail pour favoriser une fluidité dans le partenariat avec l'Education Nationale

E. Garantie des droits et participation

1. Mise en œuvre des outils de la loi 2002-2

Conformément à l'article L.311-3 du code de l'action sociale et des familles, l'IME/SESSAD a pour obligation de garantir les droits et libertés fondamentales des personnes qu'il accompagne. Ces droits et libertés individuels se déclinent de la manière suivante :



Des outils sont mis en place pour garantir l'exercice de ces droits :

Le livret d'accueil :



d'établissement.

Conformément à l'article L311-4 du CASF, chaque personne accompagnée se voit remettre à l'admission le livret d'accueil. Celui-ci doit être remis au jeune et/ou à sa famille/représentant légal avant l'admission et au plus tard lors de la signature du contrat de séjour. Il présente les prestations assurées par l'établissement ainsi que son organisation. A chaque entretien d'admission, il est remis et explicité oralement pour s'assurer de la bonne compréhension de l'interlocuteur. Ce document a été actualisé en lien avec le nouveau projet

Le règlement de fonctionnement :



Conformément à l'article L311-7 du CASF, le règlement de fonctionnement définit les modalités concrètes de l'exercice des droits des usagers, de la participation des familles à la vie de l'établissement et les règles et principes de fonctionnement de l'IME/SESSAD. Bien que les personnes soient en situation de handicap, elles restent responsables de leurs actes d'un point de vue civil. En outre, tout comportement représentatif d'une violence physique ou verbale peut faire l'objet de décision éducative/administrative, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, sous réserve pour cette dernière d'obtenir l'aval de l'Association et de la CDAPH. Ce document est remis et expliqué au jeune et à son représentant légal lors de l'entretien d'admission.

Le contrat de séjour :



Conformément à l'article D311 du CASF, un contrat de séjour est établi et remis aux représentants légaux ou aux jeunes au moment de l'admission. Ce document précise les objectifs de la prise en charge, les conditions d'accueil, la participation financière, les prestations délivrées selon la nomenclature SERAFIN-PH. Le contrat de séjour fait l'objet d'une explication orale afin que les interlocuteurs aient compris les conditions et les modalités d'accueil, d'accompagnement et de résiliation. Le contrat est signé dans un délai de 15 jours maximum après l'admission.

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie :



La charte des droits et libertés de la personne accueillie est destinée à favoriser l'exercice et le respect des droits des personnes hébergées dans des institutions médico-sociales. L'objectif de cette charte est de faire connaître concrètement les droits essentiels des personnes accueillies dans l'établissement ou service. Un exemplaire de la charte des droits et libertés de la personne accueillie est remis à toutes les personnes accueillies à leur entrée en établissement. Elle est annexée au livret d'accueil. Elle est également affichée

dans l'établissement.

La liste des personnes qualifiées



L'article L311-5 du CASF dispose que : « Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une Personne Qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil général ».

Le Conseil de Vie Sociale :



L'objet du Conseil de Vie Sociale et ses modalités de mise en œuvre sont explicités dans le décret du 25 mars 2004, modifié par le décret du 5 novembre 2005. Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli le jeune. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Le but est d'associer les usagers et les familles aux questionnements institutionnelles (la modification du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement...) et au fonctionnement de l'établissement (l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle, les projets de travaux...). Le compte rendu du CVS est élaboré par le secrétaire du CVS. Il est transmis à l'ensemble des familles après validation.

Le CVS siège à minima 3 fois par an et ses membres (représentants des usagers, représentants des familles et représentants des salariés) sont élus pour une durée de 3 ans. Un représentant des jeunes et 2 représentants des parents ont été élus. Il se décompose en 2 instances : un CVS "Kids" auquel participent les représentants des jeunes et un CVS des parents. Cela permet une facilitation de l'expression de tous et aussi une plus grande représentativité.

Un nouveau décret a été publié en date du 25 avril 2022 (décret n°2022-688) rénovant les CVS et visant à conforter l'expression et la participation des personnes au sein des établissements et services médico-sociaux. Trois évolutions notables sont apportées par ce texte et doivent être appliquée depuis le 1^{er} Janvier 2023:

- l'obligation d'élaborer un règlement intérieur interne au CVS
- l'élargissement de la composition des CVS
- de nouvelles compétences (voir [annexe 4](#))

Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir les avis sur les prestations proposées et de faire progresser leur qualité. Chaque année, un questionnaire de satisfaction est adressé aux familles et un second aux jeunes qui sont accompagnés. Les résultats de ces enquêtes annuelles sont remis aux familles par courrier sous format adapté.

La commission menu



Une commission est organisée régulièrement et vise l'amélioration continue de la prestation restauration. Elle inclut les jeunes accompagnés, des représentants des professionnels de l'établissement et un représentant du prestataire repas. Ils y sont amenés à faire un retour sur les menus et la qualité des repas ainsi que leur souhait d'amélioration.

La gestion des plaintes et réclamations



S'ils ne sont pas satisfaits ou s'ils considèrent que leurs droits ne sont pas respectés, les jeunes et/ou leur famille ont la possibilité d'adresser des plaintes ou des réclamations à la Direction en complétant un formulaire dédié ou le registre des plaintes et des réclamations mis à disposition à l'accueil de l'établissement. Toutes les plaintes et réclamations écrites sont prises en compte et donne lieu à une réponse. L'établissement effectue un bilan annuel des réclamations et plaintes. Celui-ci est présenté aux membres du

CVS.

2. Expression et participation

DES JEUNES



L'expression et la participation des jeunes (et/ou de leur représentants légaux) se trouvent au centre de la Loi 2002-2. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes non exclusives. L'IME/SESSAD Levavasseur donne vie à cette participation dans diverses dispositions au travers notamment :

- Du recueil permanent des besoins, attentes et centres d'intérêt des jeunes par le biais d'entretiens dans le cadre du projet individualisé d'accompagnement (PIA)
- De la mise en place d'un CVS auquel participe un représentant des jeunes (CVS Kids)
- De sollicitations pour répondre aux enquêtes de satisfaction annuelles à destination des personnes accompagnées
- De leur participation au cours d'un certain nombre d'événement (Journée récréative, fêtes de fin d'année, journées portes ouvertes...)
- De leur participation à la commission menu (recueil des avis, suggestions, souhaits sur les menus proposés)

DES FAMILLES



La recherche d'une "alliance" étroite entre la famille et les professionnels (écoute, échange, co-construction,...) est nécessaire à la bonne élaboration et mise en œuvre de l'accompagnement de l'enfant.

Les parents et leur entourage peuvent prendre part à la vie de l'établissement et à l'accompagnement de leur enfant de différentes manières :

- Elaboration, en concertation avec la famille et la personne accompagnée, d'un Contrat de Séjour ou DIPC
- Rencontres dans le cadre de l'élaboration, validation et suivi du PIA (réunion projet, réunions PIA, réunion de révision du PIA)
- Représentation au sein du CVS Parent
- Sollicitations pour répondre aux enquêtes de satisfaction annuelles à destination des familles
- Invitation et présence aux divers événements organisés par l'établissement (réunions collectives d'information, groupe de paroles, journées récréatives, journée portes ouvertes et manifestations diverses ...)
- Recours au registre des plaintes et des réclamations

V. PRESTATIONS INDIRECTES, PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS

A. Organisation et pilotage de l'activité

1. Période de fonctionnement

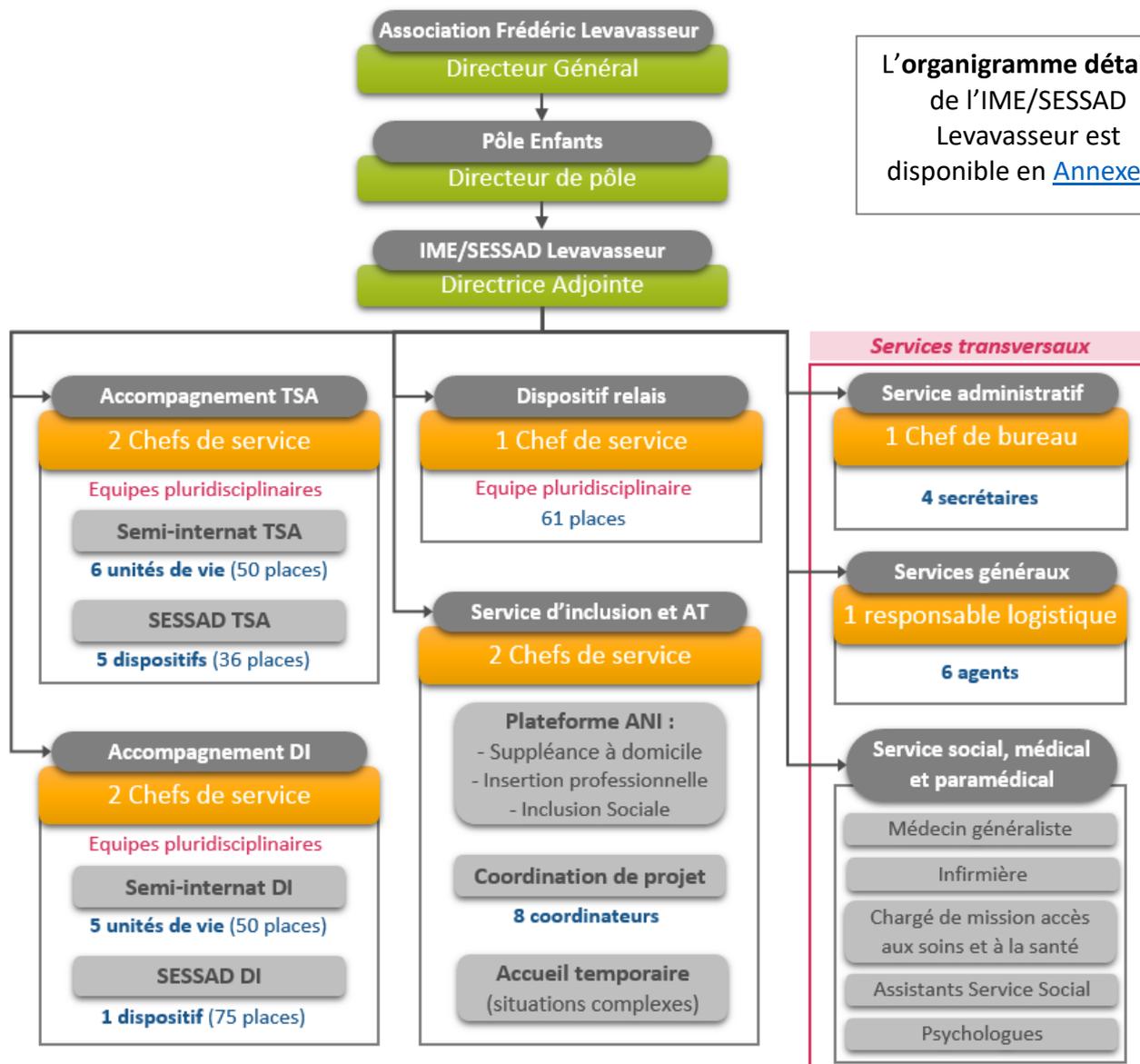
L'IME SESSAD Levavasseur est ouvert 210 jours par an. Le secrétariat est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h00. A l'IME, les enfants et adolescents sont accueillis du lundi au vendredi de 8h à 15h et le mercredi de 8h à 13h, soit 33h par semaine.

Sauf Circonstances exceptionnelles, la Direction peut être amenée à modifier les conditions d'ouverture, de fermeture et de fonctionnement des services pouvant aller jusqu'à leur fermeture totale temporaire.

Les familles sont alors informées des circonstances, des aménagements mis en place et des suites prévisibles au traitement du problème rencontré.

Tout est mis en œuvre pour assurer la continuité du service dans la mesure du possible et/ou occasionner la moindre gêne aux bénéficiaires et à leur famille.

2. Organigramme



3. Le management

Depuis les années 2000, le secteur médico-social a connu de profondes mutations, qui l'ont conduit à déconstruire progressivement ses anciens schémas, pour s'ouvrir à de nouvelles configurations, avec comme préoccupation principale, celle de considérer le "bénéficiaire" comme un sujet de droits. C'est dans ce sens que nous nous efforçons de repenser nos modes d'organisation et de fonctionnement.

Les cadres de l'équipe de direction s'en trouvent particulièrement impactés. L'enjeu, pour ces derniers, étant d'élaborer et de mettre en œuvre avec les équipes de nouvelles modalités d'accompagnement afin de créer les conditions d'une Nouvelle Offre de Service de qualité.

Il faut, aujourd'hui, que l'ensemble de l'équipe d'encadrement accompagne les équipes vers ces changements de paradigmes. Pour cela, il est nécessaire, d'abord, de s'éloigner du système hiérarchique traditionnel fondé sur les simples principes d'autorité et d'obéissance et d'adopter un modèle davantage fondé sur la considération, la courtoisie, l'écoute, l'empathie et la collaboration. Il s'agit aussi de :

- Différencier les espaces de réflexion, dans lesquels les cadres peuvent être présents au même titre que n'importe quel autre professionnel, et les instances exécutives chargées de mettre en œuvre les décisions prises à l'éclairage des préconisations, propositions élaborées dans les différents espaces de réflexion.
- Porter un message cohérent dans l'ensemble des espaces de travail, quelle que soit sa fonction
- Soutenir les équipes, avec la même idée du "pouvoir d'agir" prônée pour l'accompagnement des parents et des bénéficiaires
- Formaliser les différents niveaux de délégation pour être beaucoup plus agiles, plus réactifs
- Changer la culture de "l'évaluation sanction" en "évaluation systémique" sur le modèle du praticien réflexif de Schön et Argyris (évaluation en simple, double et triple boucle)
- Permettre aux professionnels de travailler dans la transparence et sans crainte d'arbitraire.

4. Les réunions

► Les réunions liées au jeune et à sa famille (cf. Réunions de Projet sur Ogyris)

Intitulé réunion	Objet	Durée/ Périodicité	Animateur	Participants
PIA	Réunion d'élaboration du PIA avec le jeune et sa famille. Définition des moyens à décliner au regard des objectifs convenus en amont	1h/enfant/ an (sur temps de présence des enfants)	CDS, Coordinateur de projet	Parents, jeune, CDS, Coordinateur de projet et équipe projet (suivant disponibilité)
Evaluation préparatoire du PIA	Présenter les attentes de la famille. Recueillir l'expertise des professionnels. Evaluer l'atteinte des objectifs du PIA. Etablir des propositions en réponse aux attentes des familles.	1h/ enfant/ an 10 mois et demi après signature du PIA (hors temps de présence des enfants)	Coordinateur de projet / CDS	Coordinateur de projet, CDS, équipe projet
Suivi de la mise en œuvre du PIA	Faire un point sur l'évolution et la mise en œuvre du PIA. Prévoir si besoin un avenant au PIA (et contrat de séjour/DIPC).	Minimum 20 min. / enfant/ an 5 mois après la signature du PIA	Coordinateur de projet / CDS	Coordinateur de projet, CDS, Équipe projet
Point de situation PIA	Temps d'échange et de concertation entre le chef de service et coordinateur de projet.	20 min par enfant / tous les mois		Coordinateur de projet, CDS
Supervision	S'assurer de la bonne déclinaison et de l'ajustement des stratégies éducatives dans le respect des RBPP.	A structurer	Superviseur/Psychologue	Equipe pluridisciplinaire

Intitulé réunion	Objet	Durée/ Périodicité	Animateur	Participants
Clinique	Sollicitation d'une expertise dédiée en réponse à une situation complexe. Participation du psychiatre, de la psychologue ou de l'assistante sociale sur demande.	A structurer	Médecin/ Psychologue/ Autre intervenant	Equipe pluridisciplinaire
Gestion des listes d'attente (DR)	Définition des admissions à venir au sein du DR	1h/semaine	Chef de service	Equipe pluridisciplinaire
Suivi nouvelles situations et retours des appels (DR)	Gestion des nouvelles situations et analyse des demandes suite à appels	1h/semaine	Chef de service	Equipe pluridisciplinaire
Cellule d'admission	Définition des sorties à venir et des admissions à réaliser	1h30 di et 1h 30 TSA tous les 2 à 3 mois	Direction adjointe	Coordinateurs de projet, secrétaires, assistante sociale, chefs de service, direction adjointe

► Les réunions d'équipe (cf. Agenda de service sur Ogirys)

Intitulé réunion	Objet	Durée/ Périodicité	Animateur	Participants
Réunion de service	Réunion d'information (actualité de l'établissement, suivi des groupes de travail, point RH...). Organisation, fonctionnement, planification des travaux du service	2h/mois (SI) 1h30min/semaine (SESSAD) 1fois/ semaine (DR)	Chef de service	Equipe pluridisciplinaire
Réunion des coordinateurs de projet	Harmonisation des pratiques et outils des coordinateurs de projet. Travail d'ouverture sur le réseau et partenaires.	2h/semaine	Chef de service	Coordinateurs de projet
Secrétariat	Organisation et fonctionnement du secrétariat, harmonisation des pratiques et outils	1h par mois	Chef de bureau	Les secrétaires
Service logistique	Organisation et fonctionnement des services généraux, planification des tâches	30 min/semaine	Responsable logistique	Agents des services généraux, responsable logistique
GAP	Analyse des pratiques professionnelles	1/mois par professionnel	Intervenant externe	Equipe pluridisciplinaire
Analyse des accidents du travail	Analyse de l'accident du travail et proposition d'axes d'amélioration	1h/ Au besoin	Service prévention avec chef de service	Equipe pluridisciplinaire concernée
Psychologues	Analyse et partage de pratiques	1h30 3-4/an	Psychologue	Psychologues de l'établissement
Psychomotriciens	Analyse et partage de pratiques	2h trimestriel	Psychomotricien	Psychomotriciens de l'établissement
Cadres	Echanges, débats et travail sur des enjeux institutionnels	3h/semaine	Direction adjointe	Chefs de service et direction adjointe
Cadres élargie	Echanges, débats et travail sur des enjeux institutionnels avec définition du rôle des psychologues dans la dynamique institutionnelle	1h30 3-4/an	Direction adjointe	Psychologues, Chefs de service et direction adjointe

► Les réunions institutionnelles (cf. Agenda de service sur Ogirys)

Intitulé réunion	Objet	Durée/ Périodicité	Animateur	Participants
Réunion institutionnelle	Informations générales, travail de réflexion, groupe de travail, formations, etc.	3/ an	Equipe de direction	Tous les professionnels
Groupe de travail	Réflexion et débat autour d'une thématique afin de dégager des propositions concrètes d'axes de travail et/ou d'améliorations	Au besoin	Pilote de l'action/ thématique	Selon les besoins
CVS	Rencontre autour de la vie de l'établissement et du fonctionnement	3/an	Président du CVS	Membres du CVS, familles, personnels représentant, direction
Commission repas	Analyse quantitative et qualitative de la prestation repas et définition des ajustements à apporter	Minimum 3/an	Direction adjointe et/ou chef de service	CDS, prestataire repas, représentant des jeunes, représentants des salariés, secrétaire, responsable logistique, direction
Comité des fêtes	Définition et mise en œuvre des temps festifs institutionnels	Au besoin	1 membre du comité	Professionnels volontaires, familles volontaires
Journée de rentrée	Accueil, informations générales, rencontre entre les professionnels, travail de cohésion d'équipe	2 fois par an	Equipe de direction	Tous les professionnels
Comité de Direction du pôle	Orientations du pôle	3h tous les 2 mois	Directeur de pôle	Direction adjointe, Adjoint de Direction, Direction Pouponnière
COFIL Qualité	Suivi des actions Qualité du pôle Enfants.	1 fois tous les deux mois	Service qualité	Directeur de pôle, directeurs adjoints, qualicien du siège
Comité de suivi qualité	Suivi de la mise en œuvre du PACQ et de la démarche qualité	1 fois par mois	Service qualité	Référents qualité, chefs de service, qualicien du siège, directrice adjointe
COFIL Cap'Handéo	Suivi et mise en œuvre des exigences Cap'Handéo. Préparation de la certification.	3 fois par an	Service qualité	Professionnels sur les services TSA
Réunion financière	Point sur le budget, les dépenses en lien avec l'activité produite	3 fois par an	Directeur générale, directeur de pôle, contrôleur de gestion, assistante financière, directrice adjointe	Géré par le DG

Les réunions ci-dessous sont systématiquement tracées sur Ogirys (voir en [Annexe 6](#)).

B. Gestion des ressources humaines

1. Fonction et responsabilité des professionnels

Secrétaire	<ul style="list-style-type: none">▶ assure l'accueil physique et téléphonique▶ traite et organise l'ensemble des informations administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement▶ élabore et renseigne les outils de suivi de l'activité du service▶ Elle prend en charge le suivi complet des dossiers administratif des jeunes accompagnés
Secrétaire médicale	<ul style="list-style-type: none">▶ Assure la programmation des consultations médicales▶ Traite et organise l'ensemble des informations administratives et médicales nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement▶ Renseigne l'activité en lien avec les soins réalisés en libéral
Cadre dirigeant	<ul style="list-style-type: none">▶ Dans le respect des valeurs associatives et du projet associatif, il conduit la politique générale de l'établissement dans le cadre des politiques publiques qu'elles soient de dimensions nationale et/ou territoriale.▶ Il a pour inquiétude première de pouvoir apporter une réponse individualisée et adaptée à l'ensemble des jeunes accompagnés par l'établissement et de leur famille.▶ Il encadre des équipes pluridisciplinaires en favorisant le développement des compétences et savoir-faire des personnels dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences▶ Il veille à inscrire l'établissement au sein de son territoire avec l'ensemble des acteurs potentiels permettant un accompagnement global et coordonné du projet des personnes accueillies ou accompagnées et de leurs familles.
Cheffe de bureau (référente RH)	<ul style="list-style-type: none">▶ Collaboratrice direct de l'équipe de direction, sous la responsabilité du directeur, elle est chargé(e) de l'assister dans la gestion et l'organisation administrative, et d'assurer l'accueil.▶ Elle coordonne et organise les informations, parfois confidentielles, internes et externes liées au fonctionnement de la structure.▶ Elle prend en charge le suivi complet des dossiers des salariés.▶ En tant que référente RH, elle participe à la gestion des RH et gère les variables/données de paie▶ Elle encadre l'équipe d'agents administratifs
Coordinateur de projet	<ul style="list-style-type: none">▶ Accueil et reçoit les attentes de la famille et les besoins du jeune▶ Assure la conception, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du PIA▶ Assure la coordination des différents acteurs autour du projet du jeune
Chef de service	<ul style="list-style-type: none">▶ Anime et gère l'équipe pluridisciplinaire▶ Conçoit et met en œuvre le projet de service dans le respect du projet d'établissement, en lien avec le réseau partenarial▶ Est responsable du PIA des jeunes de son service▶ Assure la gestion administrative du service▶ Assure le suivi de l'activité de son service
Assistante Sociale	<ul style="list-style-type: none">▶ Ecoute, soutien et informe le jeune et son entourage sur ses droits▶ Réalise une évaluation sociale de la situation du jeune▶ Elabore un diagnostic social et un plan d'intervention▶ Met en œuvre et organise l'accompagnement nécessaire
Coordinateur de soins	<ul style="list-style-type: none">▶ Il établit, organise et gère des liens permettant l'optimisation de l'accompagnement sanitaire d'une personne dans un parcours de soins.▶ Il assure la coordination et la réalisation d'une démarche pluridisciplinaire selon le projet de soin établi.
Psychologue	<ul style="list-style-type: none">▶ Conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des individus, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation afin de promouvoir l'autonomie et le bien-être de la personne.
Psychologue superviseur	<ul style="list-style-type: none">▶ Supervise les pratiques : Dans ce cadre, il vise à accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des contenus abordés en formation théorique
Psychomotricien	<ul style="list-style-type: none">▶ Réalise des soins et des activités de rééducation et de stimulation sensorielle dans le cadre du PIA▶ Œuvre auprès du jeune pour un mieux-être psycho-corporel, et concourt à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.▶ Informe et éduque le jeune et son entourage dans son domaine de compétence
Infirmière	<ul style="list-style-type: none">▶ Coordonne le projet de soins et thérapeutique du jeune▶ Assure la continuité des soins et l'observance des traitements▶ Accompagne le jeune et son entourage, en lien avec leur projet de vie ou PIA
Orthophoniste	<ul style="list-style-type: none">▶ Accompagne, aussi précocement que possible, les troubles de la voix, de l'articulation, troubles de la communication, de la parole, de la déglutition oro-pharyngée ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression.▶ Organise et gère des liens de réseau et de partenariat permettant l'optimisation du suivi en libéral

	d'une personne dans un parcours soins spécifique l'orthophonie.
Ergothérapeute	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il met en œuvre des soins et des interventions de rééducation, de réadaptation, de réinsertion, de réhabilitation psychosociale visant à réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développe, restaure et maintient l'indépendance, l'autonomie et la participation sociale de la personne, dans le cadre de l'accompagnement.
Moniteur éducateur	<ul style="list-style-type: none"> ▶ anime, organise la vie quotidienne des bénéficiaires en vue d'instaurer, de restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie des personnes selon les modalités définies dans les projets individualisés d'accompagnement. ▶ contribue à l'épanouissement de la personne en vue de lui assurer une participation optimale à la vie sociale, scolaire et/ou professionnelle.
AES	▶ Accompagne le bénéficiaire dans tous les actes de la vie quotidienne selon les modalités définies dans le projet individualisé d'accompagnement
Educateur de Jeunes Enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intervient dans les différents moments de la vie de l'enfant. ▶ En collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés (parents, professionnels, travailleurs sociaux, administratifs...), il mène des actions d'éducation, d'animation, de sensibilisation et de prévention qui contribuent à l'éveil, au bien-être et au développement global des plus jeunes enfants
Educateur spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participe à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PIA ▶ Accompagne le jeune dans le développement de ses capacités de socialisation, d'autonomie et d'inclusion ▶ Met en œuvre des actions socio-éducatives* ▶ Développe le réseau et le partenariat en lien avec les objectifs d'accompagnement éducatif du PIA
Maîtresse de maison	▶ assume dans une unité de vie une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simples. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative : elle contribue à l'accompagnement du bénéficiaire dans les actes de la vie quotidienne (hygiène, alimentation, hébergement, animation) liés au bien-être physique et psychologique.
Responsable logistique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assure la responsabilité et la coordination de l'équipe d'agents des services logistiques ▶ Coordonne et optimise la circulation des matières premières et des produits de l'établissement avec pour principal objectif la réduction des délais et des coûts. Son rôle est de : ▶ Supervise les opérateurs logistiques externes ▶ Veille à la sécurité du bâtiment et son bon entretien

2. La GEPP

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), anciennement appelée GPEC, consiste à prévoir l'évolution du contenu des métiers et des compétences associées, en lien avec les orientations stratégiques de l'Association Frédéric Levavasseur et en adéquation avec l'évolution des besoins des publics accompagnés.

La GEPP est une opportunité de se mettre dans une dynamique de changement, d'interroger les modes de fonctionnement, d'associer les collaborateurs à leur propre parcours professionnel, de les accompagner dans leur projet professionnel et de rendre l'organisation plus « agile », c'est-à-dire de s'adapter aux évolutions de son environnement en mobilisant les ressources adéquates.

L'AFL souhaite s'inscrire dans une dynamique d'harmonisation des pratiques et par la même renforcer le sentiment d'appartenance associative des salariés. La démarche GEPP contribue à créer et alimenter cette culture commune en formalisant les process des différents domaines RH (la formation des professionnels, le recrutement et l'intégration, la politique de mobilité...).

Nos problématiques associatives reposent sur :



Les enjeux évoqués ci-avant demandent à intégrer à la gestion globale de l'établissement une gestion de ses ressources humaines basée sur une approche anticipative, prospective et qui soit ancrée dans la réalité de terrain de l'offre de service et du cadre budgétaire. La GEPP permet cette approche.

La gestion des ressources humaines de l'établissement est mise en œuvre par la Direction de l'établissement avec le support du service RH qui définit la politique RH et déploie la démarche GEPP.

3. Recrutement et intégration des nouveaux collaborateurs

L'IME/SESSAD Levavasseur porte une attention particulière au recrutement et à l'accueil des nouveaux collaborateurs qui constituent des étapes importantes de la politique de gestion des ressources humaines.

L'établissement applique les principes et procédures de l'AFL lors du recrutement. Les recrutements et remplacements sont organisés par les chefs de services et la direction. Les choix sont réfléchis en fonction des compositions des équipes (expériences, qualifications, anciennetés...) et des motivations des candidats, avec une attention particulière portée aux mouvements internes.

Les établissements de l'AFL travaillent sur la mise en place d'une procédure associative qui viendra clarifier le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs. L'objectif est qu'à travers leur parcours les nouveaux professionnels puissent :

- recevoir de la documentation leur permettant de cerner rapidement leur nouvel environnement de travail
- être sensibilisés aux valeurs de l'association et de l'institution et renforcer leur sentiment d'appartenance
- mieux appréhender la complexité de leur environnement et les spécificités du public accueilli
- bénéficier d'un accompagnement dans leurs premiers pas et une prise de fonction plus aisée

4. Formation des professionnels

La formation professionnelle est un outil majeur. En tant que processus d'apprentissage, elle favorise le maintien, l'acquisition, le développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être des professionnels.

Selon l'article L6311-1 du code du travail : « La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés. »

Des actions de formations sont proposées aux professionnels. Collectives ou individuelles, elles peuvent se décliner au sein de l'établissement comme en extérieur (par des organismes de formation certifiés Qualiopi).

Les actions de formation sont définies annuellement dans le cadre du plan de développement des compétences, élaboré après avoir recueilli les attentes de chaque professionnel en matière de formation. Les demandes des professionnels sont soutenues en fonction de leur adaptation au projet de l'établissement et des moyens disponibles. L'accès à la VAE est encouragé.

Une commission réflexion/formation se réunit régulièrement pour valider les demandes de formation individuelles et le plan de formation pour l'année suivante.

L'IME/SESSAD met un accent particulier sur les formations permettant aux équipes pluridisciplinaires d'améliorer leurs pratiques dans l'accompagnement de personnes avec autisme.

La formation concerne l'équipe pluridisciplinaire mais elle doit absolument s'étendre à l'ensemble du personnel côtoyant les personnes accueillies. C'est pourquoi tous les professionnels nouvellement embauchés, reçoivent une formation/ sensibilisation à l'autisme. Les enseignants des Unités d'enseignement font partie intégrante de ces formations.

5. L'entretien individuel de formation et d'évaluation

L'entretien individuel (annuel) porte sur : les compétences du salarié ; l'atteinte des objectifs de l'année écoulée ; les objectifs de l'année à venir et les accompagnements nécessaires. Cet entretien constitue également un temps privilégié d'échange avec le salarié.

L'entretien professionnel qui se tient tous les deux ans a pour objectif d'échanger avec le salarié sur son parcours professionnel avant son arrivée à l'AFL, son parcours au sein de l'établissement et de l'association, ses souhaits d'évolution et de formation et les perspectives envisageables en la matière. L'entretien professionnel constitue une obligation légale.

La procédure associative ainsi que les supports pour la réalisation des entretiens professionnels et individuels ont été mis à jour par le service RH du siège en 2018.

6. La supervision

Des professionnels formés à l'accompagnement des personnes porteuses d'autisme et ayant une bonne connaissance des Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle de la HAS et de l'ANESM de mars 2012 assurent sur les services accompagnant du public TSA une supervision des modalités d'accompagnement.

Après un état des lieux suite à ses observations, le superviseur est chargé d'effectuer des évaluations, d'en faire un retour aux équipes pluridisciplinaires, de développer des pistes de réflexion, d'envisager collectivement la mise en pratique des programmes décidés et les mettre en perspective dans le cadre d'un accompagnement global et coordonné.

Plus précisément, le superviseur est positionné sur trois missions bien définies :

Observations directes des jeunes

- Observation directes et régulières des personnes accompagnées
- Proposition aux équipes et aux enseignants de préconisations écrites.

Lien/accompagnement des enseignants et parents

- Sensibiliser ou orienter vers des formations sur les troubles du spectre de l'autisme et les approches comportementales (et accompagner dans leur mise en œuvre)
- Accompagner/aider l'enseignant lors de l'élaboration des programmes d'apprentissage
- Co-construire avec l'équipe l'action d'accompagnement familial et de guidance parentale
- Former l'enseignant aux outils d'évaluation et accompagner leur mise en œuvre (UEMA)

Soutien et accompagnement des équipes

- Sensibiliser aux approches comportementales et accompagner dans leur mise en œuvre
- Appuyer l'équipe dans la rédaction et l'actualisation du programme personnalisé
- Participation active à la co-construction des objectifs individuels des enfants, grilles et programmes (PIA) et faciliter leur mise en œuvre
- Temps de concertation régulier avec l'équipe pour échanger sur les difficultés et points techniques
- Montrer les gestes relatifs aux techniques comportementales et développementales
- Réguler les pratiques de l'équipe : observation de chacun des membres dans la mise en œuvre des techniques
- Proposer des protocoles d'actions écrits de gestion des comportements problèmes et analyser la situation en contexte
- Former le psychologue aux outils d'évaluation et accompagner leur mise en œuvre (UEMA)
- Apporter des informations/recherches sur des sujets pouvant améliorer les pratiques
- S'assurer que les équipes utilisent les stratégies éducatives qui respectent les RBPP

C. Gestion budgétaires et administrative

La gestion budgétaire de l'établissement est mise en œuvre par le directeur de pôle et la directrice adjointe en s'appuyant sur le service support du siège composé d'un responsable des budgets et du contrôle de gestion, d'un chef comptable, etc.

L'objectif est d'assurer une gestion financière saine à l'IME/SESSAD Levavasseur par la bonne tenue des bilans comptables, l'évaluation de la faisabilité des dépenses ou investissements, etc.

Sur l'établissement, une secrétaire est en lien avec ce service du siège pour le retour/suivi des dépenses et factures.

D. Fonctions logistiques

1. Locaux et autres ressources pour accueillir



Les locaux principaux, répartis sur trois niveaux datent de 2019. La totalité du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un responsable logistique et son équipe d'agents sont en charge de veiller à la sécurité du bâtiment et au bon fonctionnement des équipements, en lien avec les prestataires concernés.

Ils assurent une veille favorisant l'accueil au sein de locaux entretenus et agréables. Ils assurent les actions logistiques et d'entretien nécessaires.

Ils sont accompagnés dans leurs missions par les services maintenance et patrimoine du siège de l'association.

L'IME/SESSAD dispose de différents espaces :

Les espaces communs

- Un espace d'accueil à l'entrée
- Une salle de balnéothérapie
- Un espace mutisensoriel
- Une salle de contes
- Une salle de musique
- Un espace d'apprentissage Montessori
- Un espace pédagogique
- Deux salles de convivialité
- Un espace d'accueil Famille
- Deux salles de réunion
- Des bureaux pour les professionnels
- Des sanitaires
- Un jardin
- Un parking pour les véhicules professionnels

Les unités de vie du semi-internat et AT

Les unités sont organisées comme un appartement avec :

- Un espace repas
- Des salles d'activité
- Une cuisine
- Un bureau
- Des sanitaires
- Un espace douche
- Un jardin / Balcon
- Une salle de calme-retrait et apaisement (dans 4 unités)

2. Fourniture des repas

Les jeunes accueillis en journée bénéficient de la demi-pension. La restauration collective est assurée par un prestataire. Les repas prennent en compte les différents régimes des jeunes. Ils varient en fonction de la religion, de leurs goûts et des éventuelles allergies.

Des temps de réunions et une commission repas sont organisés régulièrement pour échanger sur les repas et le respect des procédures (ex : qualité et quantité du repas, hygiène, chaîne de froid, spécificité des menus en fonction des particularités des jeunes).

3. Transport

Les transports internes

L'IME/SESSAD dispose d'une quarantaine de véhicules. Cette flotte facilite l'organisation des transports des jeunes dans le cadre d'accompagnements en milieu ordinaire, des activités extérieures, les visites à domiciles, etc.

Les véhicules sont conduits par les professionnels de l'établissement. Leur usage est soumis à la signature d'un ordre de mission par un cadre, précisant le véhicule utilisé, le nom du chauffeur, des personnels accompagnants, l'heure prévue de départ et de retour.

Les circuits domicile-IME

L'IME met en place différents circuits de transport par un prestataire extérieur pour les trajets domicile-IME des jeunes accompagnés sur le semi-internat, l'accueil temporaire et l'UEMA (SESSAD).

Les personnes transportées sont priées de respecter les horaires et une ponctualité est demandée. Des précisions sur l'organisation des convois sont apportées dans le règlement de fonctionnement.

Les véhicules sont suivis régulièrement par le responsable logistique et son équipe d'agents (contrôle technique, réparations en lien avec les prestataires extérieurs).

E. Gestion des données des personnes accompagnées

1. Dossier unique de l'utilisateur (Ogirys)

La loi du 2 janvier 2002 rénovant le code de l'action sociale et des familles CASF, introduit l'obligation pour les établissements médico-sociaux de constituer un dossier usager unique. Le dossier de l'utilisateur recueille l'ensemble des informations administratives, socio-éducatives, médicales, paramédicales et professionnelles de la personne accueillie au sein de l'établissement. L'ensemble de ces données permettent d'établir une meilleure compréhension de la situation de l'utilisateur afin d'établir un diagnostic, de concevoir un projet et d'en effectuer son évaluation.

Depuis 2018, l'AFL a fait le choix d'informatiser le dossier de l'utilisateur par le biais du logiciel OGIRYS. Cet outil est utilisé par l'ensemble des professionnels qui travaillent de manière directe ou indirecte pour le projet du jeune.

Le dossier de la personne accueillie est accessible au détenteur de l'autorité parentale sur demande écrite à la Direction de l'IME/SESSAD Levasseur, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des données de (RGPD).

2. Partage de l'information

Lors des divers échanges, le respect des informations reçues est primordial et se base sur 3 principes :

- La discrétion professionnelle est une posture visant à contrôler et limiter la diffusion de l'information en tenant compte de l'éthique institutionnelle et de l'environnement. La discrétion professionnelle nécessite une attention sur les espaces et les moments d'échanges d'informations. Tous les professionnels de l'IME/SESSAD sont concernés par la discrétion professionnelle.
- La confidentialité est définie par l'information elle-même. Les professionnels sont avertis sinon conscient du caractère confidentiel de l'information. Elle est diffusée de manière restrictive et contrôlée. Le respect de la confidentialité est encadré par un code strict (cf. **RGPD**). Le non-respect conscient de la confidentialité expose à sanctions.
- Le secret partagé (défini à partir de la RBPP de l'HAS) consiste à partager des informations confidentielles avec des professionnels sélectionnés et dans un groupe restreint. Le secret partagé repose sur la notion de confiance et de responsabilité collective. Le secret partagé est obligatoire pour asseoir une dynamique collective d'accompagnement.

3. Archivage des données

Un local au sein de l'IME est dédié à l'archivage des données des jeunes et un autre aux données liées à l'établissement. L'archivage sur l'établissement est organisé comme suit :

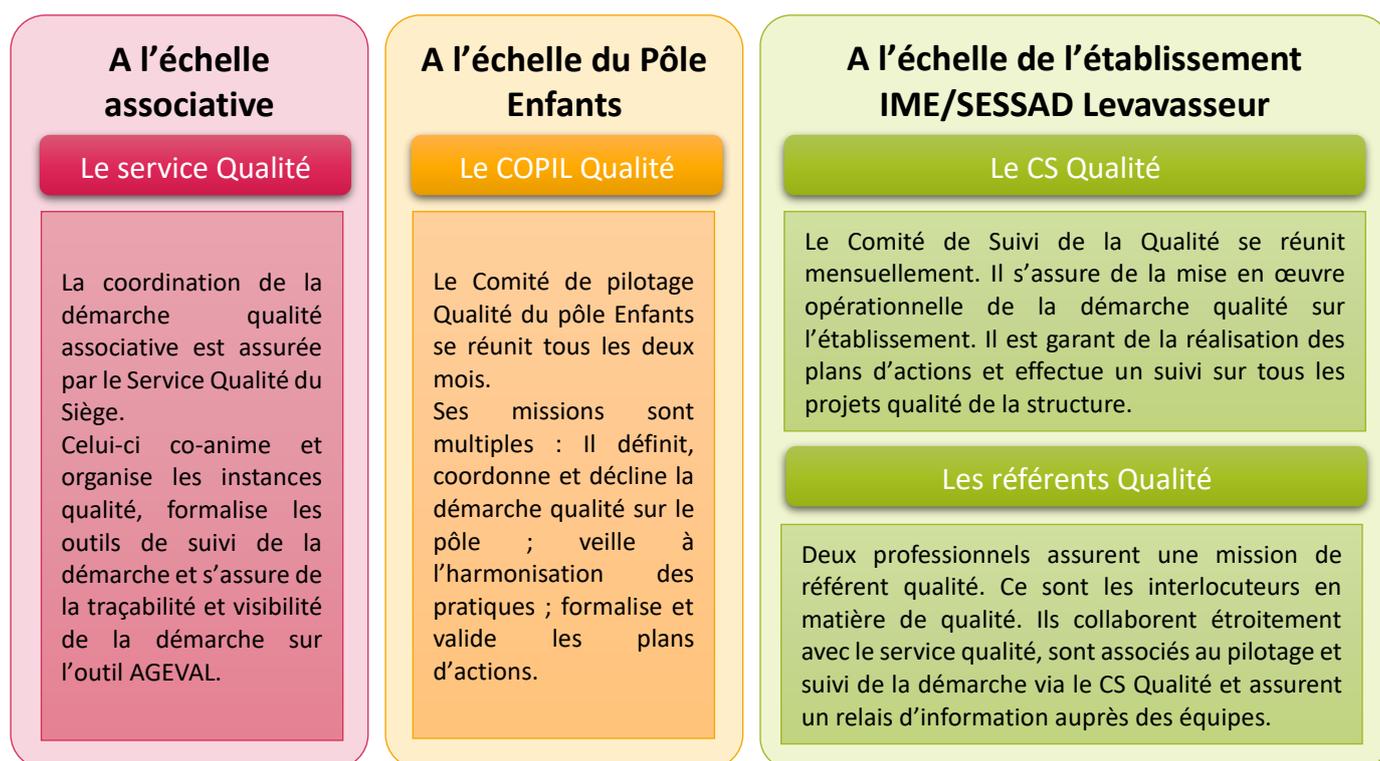
- **Dossier du personnel** : Il est conservé 5 ans à partir du départ du salarié de l'établissement
- **Documents de contractualisation** (conventions de partenariat, bénévolat,...) : Ils sont conservés 5 ans
- **Dossier usager** : Il est conservé pour une durée de 3 ans à la date de sa sortie. Toutefois, le dossier médical est conservé 20 ans. Cette durée est ramenée à 10 ans si l'utilisateur est décédé.
- **Document qui concerne le bâtiment** : Ils sont conservés tout au long de la durée de fonctionnement de l'établissement

Après ces périodes d'expiration, les données sont détruites de manière sécurisée ou archivées conformément aux recommandations de la CNIL concernant les modalités d'archivage électronique de données à caractère personnel et au Règlement Général sur la Protection des données de (RGPD).

F. Démarche d'amélioration continue de la Qualité

1. L'engagement de l'établissement

La démarche qualité est déployée à l'AFL depuis 2012. C'est un outil essentiel dans le management de l'établissement. Sa mise en œuvre permet aux structures de s'assurer de poser les principes d'accompagnement des personnes accueillies, les outils nécessaires à la mise en œuvre de cet accompagnement et les modalités d'évaluation. La démarche a été conçue sur un mode participatif.



L'organisation des instances, acteurs et outils qui viennent en support de la démarche d'amélioration continue de la qualité est décrite dans le **manuel Qualité AFL 2021**.



L'AFL a fait le choix de se doter d'un outil de pilotage de la Qualité et de la gestion des risques nommé **AGEVAL**. Ce logiciel comprend plusieurs modules : les évaluations, le plan d'actions qualité, les enquêtes de satisfaction, les déclarations des événements indésirables, le DUERP, la gestion documentaire, etc. **L'ensemble des professionnels est amené à utiliser cet outil.**

2. L'évaluation de la qualité des prestations

La loi du 2 janvier 2002 introduisait l'obligation pour les ESSMS de procéder à des évaluations internes et externes portant sur le niveau de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS. Depuis la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, ces deux évaluations ont été rassemblées. Le pilotage de cette évaluation a été confié à la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le nouveau dispositif d'évaluation qui s'appuie sur un **référentiel national unique** est entré en vigueur en 2022. Il a pour ambition de répondre à 3 enjeux fondamentaux :

- permettre à la personne d'être actrice de son parcours,
- renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services
- promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

L'évaluation a lieu **tous les 5 ans** et consiste en une appréciation réalisée par un tiers extérieur indépendant de la structure nommé « organisme accrédité » lors d'une visite au sein de l'établissement. Les étapes de la démarche d'évaluation HAS sont les suivantes :



* L'ARS Réunion a publié un arrêté le 30/09/22 portant sur la programmation des évaluations des ESSMS sous sa compétence exclusive: Les évaluations de l'IME et du SESSAD sont prévues pour le **2^{ème} semestre 2024**.

3. La démarche de certification Cap'Handéo

Afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des publics autistes, l'établissement s'est inscrit en 2022 dans une démarche visant l'obtention de la certification Cap'Handéo Autisme (en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM et de la HAS).

Un autodiagnostic via le référentiel Handéo a été réalisé de Mai à Juillet 2022 sur le Semi-internat TSA et les unités du SESSAD TSA et a permis d'identifier un plan d'actions pour se conformer aux exigences de la certification. L'établissement se donne un délai d'un an à compter d'Octobre 2022 pour se préparer et réaliser l'audit de certification.

4. Le Plan d'action Qualité

Le Plan d'Actions Qualité de l'IME/SESSAD Levavasseur donne une vision globale sur la démarche d'amélioration continue de la Qualité et ses axes prioritaires. Il représente l'engagement de l'établissement vis-à-vis des personnes accompagnées, des familles, des partenaires et des autorités de contrôle et tarification.

Les objectifs d'amélioration figurant dans le plan d'Actions peuvent être d'origines variées :

- Résultats des évaluations,
- Axes d'orientation du CPOM,
- Projet d'établissement,
- Audits et certifications spécifiques
- Préconisations des CVS,
- Bilan des enquêtes de satisfaction,
- Analyse de risques (événements indésirables),
- Document unique
- Plan bleu...

Le Plan d'Actions a été déployé sur le logiciel AGEVAL. Il est actualisé tous les mois, lors de la réunion du Comité de Suivi Qualité. Il permet de faire le suivi des actions d'amélioration par service et se décline en actions concrètes avec des pilotes d'actions et des échéances clairement définies.

5. La prévention des risques de maltraitance et la Bienveillance

L'établissement s'attache à ce que les personnes accompagnées se rapprochent d'un état de bien être complet (sous-entendu physique, psychique et social). La Bienveillance et la Bienveillance sont des attitudes essentielles que doivent avoir les professionnels pour favoriser ce bien-être, et pour établir des relations de confiance et de respect mutuel. Cela exclut, toute forme de maltraitance active ou passive envers les jeunes que nous accompagnons.

La maltraitance est un ensemble d'actes, comportements et attitudes commis ou omis envers une personne au détriment de son intégrité physique ou sexuelle, morale ou psychique, matérielle ou financière.

La perte d'autonomie psychique ou sociale instaure un double lien de dépendance et de pouvoir entre le sujet invalidé et son entourage, proche ou professionnel. Le travail en équipe pluridisciplinaire, les observations partagées par les professionnels et la **réflexion éthique** sont autant de moyens qui permettent d'accompagner au mieux le projet de la personne.

Par ailleurs, les professionnels sont parfois confrontés à des comportements violents. Malgré la qualité de l'accompagnement il peut arriver que ces conduites aient un caractère persistant et répétitif. Une réflexion est entamée à ce sujet. Les réponses à apporter nécessitent d'ajuster les ressources dans un contexte mouvant et de déployer les formations.

La prévention de la maltraitance s'effectue grâce aux outils suivants :

- **La politique de recrutement AFL** : Vérification systématique du bulletin n°3 du casier judiciaire
- **La formation/sensibilisation** : Prise en compte dans les plans de formation de programmes de sensibilisation à la lutte contre la maltraitance
- **Les outils de traçabilité dans le DUMS** : Transmissions et observations professionnelles sur Ogirys qui reprennent les faits, événements quotidiens nécessaires à l'adaptation des accompagnements,
- **La procédure associative de gestion des événements indésirables** : Déclaration des événements indésirables sur AGEVAL pour une traçabilité des situations pouvant perturber le bien-être physique et/ ou moral d'un jeune accompagné,
- **La procédure associative de gestion des réclamations et des plaintes usagers/familles,**
- **L'évaluation du PIA,**
- **La supervision et l'analyse des pratiques professionnelles,**
- **Les réunions des professionnels** : réunions de coordination, réunions de service, réunion clinique, ...

- **Le règlement de fonctionnement,**
- **La procédure associative de prévention et gestion des situations de maltraitance :** Dans le cas de maltraitance supposée ou avérée, une information et signalement sont réalisés auprès des autorités judiciaires et administratives ainsi que du Directeur Général de l’AFL. Un accompagnement de la victime est assuré (en évitant de maintenir en contact l’auteur présumé ou avéré/personne accueillie ou professionnel, et la victime ; en soutenant la victime psychologiquement).
- **L’appropriation des RBPP :** les professionnels travaillent à la mise en œuvre des recommandations de l’ANESM/HAS dans le cadre de l’accompagnement des personnes

POINTS D’AMÉLIORATION

- | | |
|---|--|
| 1 | Faciliter la mise en œuvre du questionnement éthique sur l’établissement (clarifier les enjeux et les modalités, sensibiliser et outiller les professionnels, identifier les espaces de réflexion éthique) |
|---|--|

6. Les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles

L’IME /SESSAD Levavasseur veille à travailler en cohérence avec les différentes recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l’ANESM/HAS , en particulier les suivantes :

Intitulé des RBPP ANESM/HAS	Date de diffusion
La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre	Juillet 2008
Mise en œuvre d’une stratégie d’adaptation à l’emploi des personnels au regard des populations accompagnées	Juillet 2008
Mission du responsable d’établissement et rôle de l’encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	Décembre 2008
Ouverture de l’établissement à et sur son environnement	Décembre 2008
Les attentes de la personne et le projet personnalisé	Décembre 2008
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l’accueil et de l’accompagnement	Novembre 2009
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	Janvier 2010
Élaboration, rédaction, et animation du projet d’établissement ou de service	Mai 2010
Le questionnement éthique dans les établissements	Octobre 2010
Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l’enfant et l’adolescent	Mars 2012
Le soutien des aidants non professionnels	Janvier 2015
L’accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d’éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Mars 2015
L’accompagnement à la santé de la personne handicapée	Juillet 2013
Les « comportements problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses	Juillet 2016
Les espaces de calme-retrait et d’apaisement	Janvier 2017
Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux	Mai 2017
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	Mars 2018
Accompagner la scolarité et contribuer à l’inclusion scolaire	Sept 2021
L’accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1	Octobre 2022
Améliorer la participation des usagers dans les commissions des usagers et les conseils de la vie sociale	Juin 2022

VI. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET

A. Démarche d'actualisation

L'élaboration du présent projet s'est inscrite dans le cadre d'une refonte de l'organisation associative en 2 pôles impulsée par l'ARS (en 2019). Elle a été réalisée en mode participatif. Cette méthode a nécessité la constitution d'un comité de pilotage et de groupes de travail pluridisciplinaires sur la base du volontariat.

Des groupes de travail se sont donc déroulés entre 2020 et 2022 sur les thématiques suivantes :



Le projet d'établissement 2023-2027 a été bousculé dans son émergence et sur le fond par la crise sanitaire COVID-19 et toutes ses répercussions (pénurie de personnel, fermetures contraintes, indisponibilité des familles, réorganisation en lien avec la gestion de crise).

Il a été finalisé en 2023. Voir l'organisation de la démarche d'actualisation en [Annexe 8](#).

B. Consultation et validation

Le présent projet a été validé par la direction de l'établissement le 24 Novembre 2023.

Le Conseil de la Vie Sociale a été consulté lors de la réunion du 15 Février 2024

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'AFL le 19 Juin 2024.

VII. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

A. Nos axes stratégiques

AXE 1 : Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos interventions

Objectifs	Critères d'évaluation
Faire de l'autodétermination, du pouvoir d'agir une priorité (capacité d'agir, de décider)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Posture des professionnels (écoute, respect des choix et préférences) ■ Inscription des nouvelles procédures dans cet esprit (PIA, admission, sortie, gestion de liste d'attente...) ■ Espaces d'expression et d'échanges (nb de temps d'échange, qualité) ■ Taux de satisfaction des jeunes et des familles ■ Informations liées à l'exercice des droits, libertés et mise sous protection (nb d'accompagnements, d'outils proposés, nb de supports d'informations adaptés ou FALC)
Mettre en œuvre un accompagnement répondant aux attentes et besoins du jeune et de sa famille	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclinaison des points d'amélioration sur les prestations directes ■ Inscription des nouvelles procédures dans cet esprit (accompagnement : sorties éducatives, ateliers, santé, scolarité...) ■ Taux de satisfaction des jeunes et des familles
Favoriser une scolarisation en milieu ordinaire et répondant aux capacités des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation active de la méthode Montessori ■ Déploiement des UEE (unités éducatives dans l'école et le Collège et ouverture d'une UEE Lycée Pro) ■ Augmentation des inclusions en ULIS et classes ordinaires
Faciliter l'accès aux soins et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupe de travail sur l'accès aux soins et la santé ■ Mise en place d'un chargé de mission soins et santé
Favoriser un accès au sport, aux loisirs et à la culture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recrutement de professionnels dédiés ■ Nb de partenaires conventionnés ■ Nb d'activités en milieu ordinaire pratiquées ■ Nb d'inclusions individuelles réussies
Accompagner l'autonomie au logement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evolution du nb de jeunes concernés ■ Nb d'évaluations d'autonomie au logement réalisé ■ Nb de sollicitations du dispositif d'appui au logement (PALI)
Accompagnement l'élaboration et mise en œuvre du projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nb d'évaluations réalisées ■ Nb de mise en stage / Nb de CDD d'insertion ■ Nb de conventions de partenariat signés avec les acteurs de l'insertion professionnelle
Soutenir la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nb d'actions, aides, informations, sensibilisation ■ CVS : nb de candidats, nb de réunions du CVS Kids

AXE 2 : Travailler en confiance avec les familles, reconnaître leurs compétences

Objectifs	Critères d'évaluation
Valoriser l'expertise des proches aidants et en favoriser le développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaissance et sollicitation par les familles des acteurs et ressources du territoire ■ Taux de participation aux cafés des parents ■ Nb de formations parents/professionnelles déployée ■ Nb d'actions de guidance parentale
Faciliter la pair-aidance entre parents	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nb et qualité des espaces de communication et d'espaces collectifs (café des parents, ateliers de sensibilisation, réunions d'informations thématiques, pique-niques...)
Soutenir l'expression et le positionnement des familles dans le projet et le parcours de leur enfant	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recueil systématique et continue des attentes de la famille ■ Taux de réussite dans la généralisation des apprentissages (via l'accompagnement parental)

AXE 3 : Adapter nos pratiques et notre offre de service

Objectifs	Critères d'évaluation
Développer un fonctionnement en dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Décloisonnement des unités, des équipes et des expertises ■ Apport de nouvelles expertises ■ Nb d'enfants bénéficiant d'un accompagnement mixte ■ Ouverture de l'établissement sur le territoire ■ Développer et conforter la fonction de coordinateur de projet/parcours
Accompagner les professionnels au changement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation des professionnels ■ Réflexion permanente sur l'amélioration des pratiques (démarche qualité, Cap'Handéo, GAPP, espaces de réflexion éthique)
Penser nos pratiques dans une dimension inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture de l'établissement à et vers le territoire (participation à des événements de quartier, ...) ■ Modalité individuelle d'inclusion dans les PIA

AXE 4 : Faire de l'IME/SESSAD un acteur clé du territoire en matière de transition inclusive

Objectifs	Critères d'évaluation
Promouvoir une ouverture de l'établissement dans ses environnements	<ul style="list-style-type: none"> ■ Parcours de soins en milieu ordinaire ■ Dispositifs d'inclusion scolaire ■ Offre d'accompagnement dans le sport, les loisirs et la culture ■ Formalisation d'une cartographie des ressources du territoire ■ Nb de partenaires conventionnés
Développer une politique de communication	<ul style="list-style-type: none"> ■ Journées portes Ouverte ■ Participation ou déploiement d'évènements publics ■ Site Facebook (activité du site) ■ Actions d'informations et de sensibilisations (nb)
Faire de l'IME/SESSAD un acteur clé de son territoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nb de réponses aux appels à projet ■ Nb d'actions d'informations et de sensibilisations ■ Nb de partenariat avec d'autres institutions

AXE 5 : Se préparer à la réforme de la tarification

Objectifs	Critères d'évaluation
Etre en capacité de rendre compte et comptabiliser l'activité produite	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'enfants ayant un planning ogyris ■ Nombre de professionnel ayant un planning ogyris ■ Taux de remplissage des plannings ■ Effectivité de l'utilisation de la nomenclature SERAFIN PH dans les PIA ■ Etats de présence renseignés régulièrement et fiables

AXE 6 : Favoriser la qualité de vie au travail

Objectifs	Critères d'évaluation
Développer un bien-être au travail pour les salariés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre d'une démarche de prévention RPS ■ Évaluation des facteurs de RPS ■ Définition de valeurs communes à l'ensemble des professionnels, base de nos interventions ■ Diminution du nb d'accidents du travail ■ Nombre d'actions mises en place ■ Turn over ■ Satisfaction des salariés

B. Conclusion

Depuis son installation sur le site de Prima, l'IME/SESSAD Levasseur œuvre à la transformation de son offre de service afin de l'adapter au plus près des besoins de la population accompagnée, du territoire dans le respect des politiques publiques de son secteur.

L'IME/SESSAD Levasseur est maintenant une seule et même entité proposant une diversification des modalités de son intervention auprès des publics DI et TSA de son territoire. Il peut s'appuyer sur les 7 prestations définies dans son projet d'établissement pour déployer ses compétences et devenir ce facilitateur, ce médiateur de l'inclusion dans le milieu ordinaire des publics accompagnés. Il dispose également d'un service dédié, le Dispositif Relais (DR) proposant un accompagnement sous des modalités novatrices auprès des publics présents sur les listes d'attente. Être lauréat des AMI lui a permis de déployer, avec l'IRSAM, la plateforme Actions Nord Inclusion qui offre des solutions de répit repos aux familles, d'inclusion sociale via la pratique d'activité de loisirs, culturelles et sportives, et d'insertion professionnelle (ouverture d'une épicerie solidaire sous format d'ACI).

Le cap est maintenant fixé : s'appuyer sur les deux socles que son l'inclusion et l'autodétermination pour déployer un fonctionnement en dispositif basé sur un fonctionnement en plateforme de prestations.

S'engager sur le chemin du développement du « pouvoir d'agir » amène de profondes transformations de l'exercice professionnel dans notre secteur.

Dans l'attente de la publication du décret sur le fonctionnement des ESMS en « dispositifs intégrés », l'IME/SESSAD Levasseur poursuivra progressivement sa transformation pour aller vers un fonctionnement en dispositif via, notamment : l'évolution des pratiques et de l'organisation du travail , le décroisement des unités, un travail de révision du fonctionnement des UE, un renforcement de la coordination par un accroissement de la collaboration avec les acteurs du territoire.

Les cadres seront ainsi largement mobilisés dans une dynamique d'accompagnement au changement.

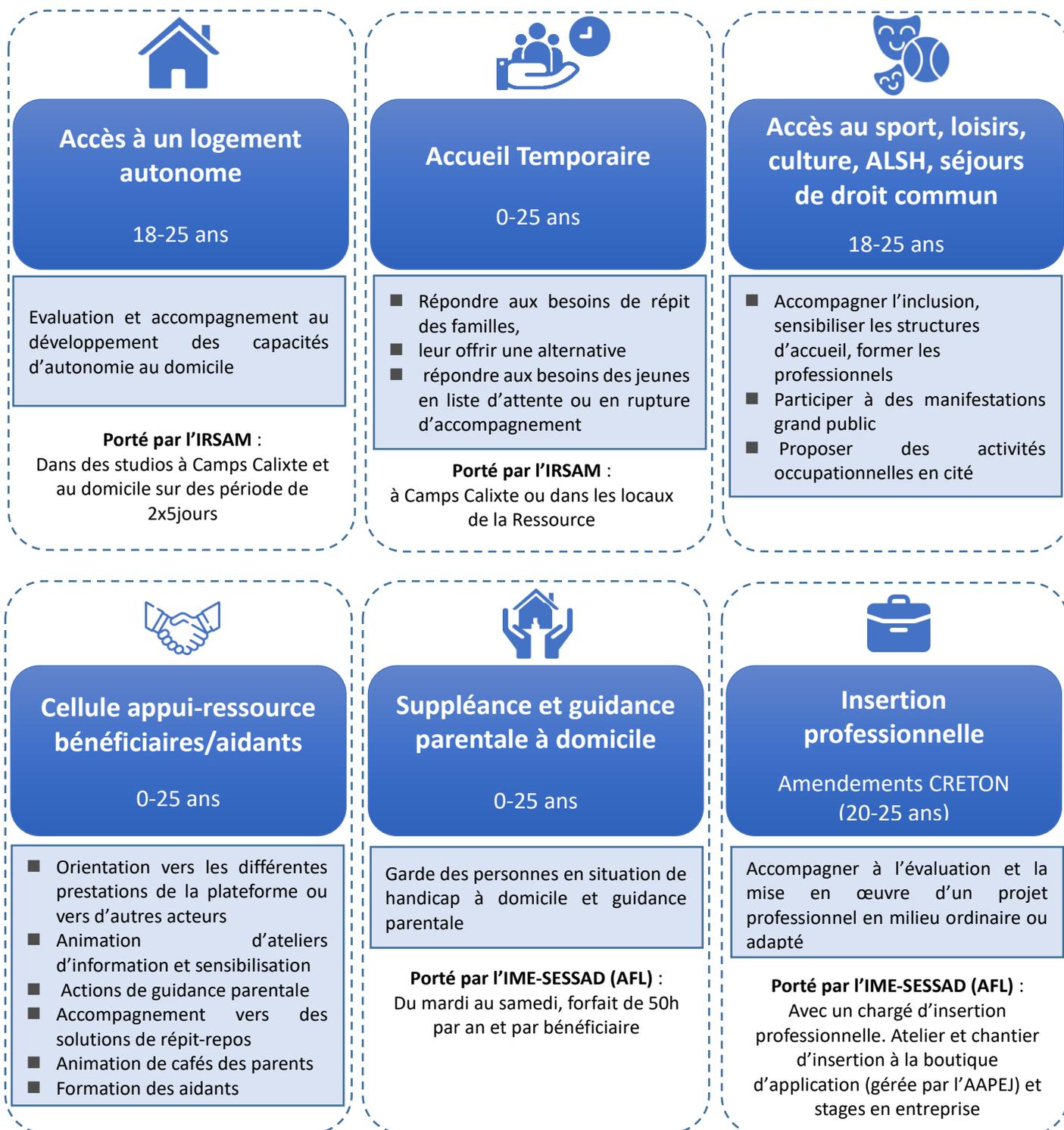
Une prise en compte du travail national lié au groupe SERAFIN PH devra attirer notre attention afin de pouvoir anticiper les ajustements qui devront être apportés le cas échéant. Nous devons également être vigilants pour porter à l'attention de notre autorité de contrôle et de tarification, les impacts (territoriaux, liés au public accompagné, à la dimension RH, financière, réglementaire...) engendrés par cette nouvelle dynamique inclusive qui n'auraient pas pu être considérés jusqu'à lors et qui viendront questionner les limites logistiques et techniques de notre action.

VIII. ANNEXES

1. Présentation de la plateforme Actions Nord Inclusion (ANI)
2. Présentation du Dispositif Relais
3. Fiche « Notre éthique d'accompagnement »
4. Nouvelles compétences du CVS
5. Organigramme de l'IME/SESSAD Levavasseur
6. Traçabilité des réunions sur Ogyris
7. Méthodologie d'organisation du projet d'établissement

Annexe 1 – Présentation de la Plateforme ANI

La Plateforme de prestations coordonnées Actions Nord Inclusion est un dispositif co-porté par l'AFL et l'IRSAM. Cette plateforme a pour **mission : le répit-repos, le soutien aux aidants et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour les enfants et les jeunes adultes**. Elle propose différentes prestations :



Les prestations de la plateforme ANI ne nécessitent **aucune notification MDPH**.



Zone d'intervention : de Saint-Denis à Sainte-Suzanne

Annexe 2 - Présentation du Dispositif Relais



Depuis plusieurs années, l'IME- SESSAD Levavasseur a une **liste d'attente très importante**. Elle est marquée de situations de vie en errance et pour certaines par une dégradation du projet de vie de la personne.

Le Dispositif Relais, à destination des jeunes inscrits sur les listes d'attente des SESSAD, nourrit l'ambition d'apporter son expertise, dans un temps spécifique, dans les domaines de **l'évaluation et de la coordination des parcours**.

Cette nouvelle forme d'accompagnement a pour but de transformer la période d'attente en un temps actif afin d'éviter toute rupture de parcours et de proposer un accompagnement résolument inscrit sur le territoire et dans la sollicitation de ses ressources.

Dans le prolongement des missions du SESSAD, les missions du Dispositif Relais sont les suivantes :

- Assurer un accompagnement précoce
- Favoriser le développement des potentialités de l'enfant,
- Favoriser l'inclusion scolaire en se mettant en appui à la scolarisation des enfants accompagnés.
- Favoriser l'"empowerment" des parents : « L'empowerment » des parents vise à rendre les parents encore plus acteurs. Il faut transformer la passivité induite par l'attente de place sur une liste d'attente, en un temps actif.

Les actions du Dispositif Relais se présentent comme suit :

EVALUER

Dès les premiers contacts, le DR évalue les besoins, les attentes et la situation du jeune et sa famille. (évaluation situationnelle).

INFORMER

L'équipe pluridisciplinaire du DR est à disposition pour répondre aux questions des familles et les renseigner sur les différents dispositifs existants et

SOUTENIR

Le DR apporte une écoute bienveillante (suivi régulier par téléphone) et un soutien dans les liens avec les partenaires.

ACCOMPAGNER

Le DR met en place des interventions ponctuelles en cas de situation complexe afin d'éviter les ruptures de parcours des jeunes en liste d'attente.



Notre éthique d'accompagnement

L'IME/SESSAD Levavasseur appuie son action de transformation sur **deux piliers** :

La transition inclusive

Comme le précise **D. PIVETEAU** dans son dernier rapport :

« Seul un **bouleversement sociétal** en profondeur pourra apporter des réponses à l'inclusion. Or ce chemin vers l'inclusion peut s'avérer tout à la fois inspirant comme déroutant pour les personnes accompagnées, leur famille comme pour les professionnels. »

Une société inclusive reconnaît toutes ses composantes.

Dans une société inclusive :

- On va aux devants des personnes en situation de handicap pour recueillir l'expression de leurs attentes, leurs questionnements et leur participation. **La personne redevient centrale.**
- Le lieu où la personne élit domicile, "le chez-soi" détermine sa capacité à vivre au cœur de la société. Son accès au droit commun, parce qu'il est accompagné, y est garanti. Quel que soit le lieu où elle vit, **le lien social est préservé.**
- C'est la société qui cherche à **s'adapter aux singularités de la personne**, à ses différences en aménageant et en faisant évoluer les environnements pour en faciliter l'accès. Cela implique une mobilisation et une implication de tous les acteurs pour penser les espaces urbains, ruraux autrement.

Pour s'inscrire dans cette volonté, l'IME SESSAD doit devenir et être perçu comme un **acteur de la vie locale**. Le travail d'accompagnement du bénéficiaire ne doit et ne peut plus être élaboré et mis en œuvre en "vase-clos" mais doit être associé à un **travail avec le "milieu ordinaire"**, pour que chaque enfant, adolescent, parent, trouve sa place, et puisse construire son parcours de vie, dans **son écosystème**, comme n'importe quel citoyen.



L'IME/SESSAD Levavasseur entend favoriser la **création d'une boucle vertueuse** contribuant à :

- Accompagner chaque bénéficiaire vers l'inclusion dans son environnement et dans la société
- Accompagner la société à remettre en question la peur qui a historiquement amené à une forme d'exclusion/protection (concept du "développement séparé").

L'autodétermination ou pouvoir d'agir

Le travail social pose en postulat que le bénéficiaire est au centre de son action. Il se veut au service de la personne. C'est sa raison d'être, sa finalité.

Notre intervention est une **démarche interactive** qui engage la personne à être co-auteur et co-réalisateur du processus qui vise à lui permettre d'exercer sa citoyenneté.

Dans ce sens, la logique de services implique la mise en place **d'espaces démocratiques de consultation et de négociation** avec la personne et son entourage.

Si être **autodéterminé**, c'est agir comme principal acteur de sa vie. Ce pouvoir de décider pour soi est, un apprentissage, une capacité qui se travaille, qui se développe pour **devenir une compétence**. Dans certaines situations le principe d'autodétermination peut être perçu, par les professionnels, comme irréaliste.

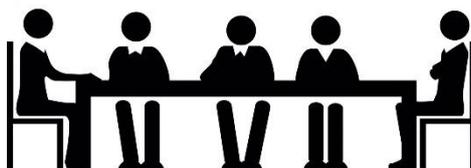
L'IME/ SESSAD Levavasseur entend accompagner les personnes et leur famille à devenir ce qu'elles ont envie d'être, en leur apportant un **soutien adapté**.

Pour cela, **l'expertise d'usage** de la personne accompagnée et de son entourage doit être **reconnue, prise en compte, valorisée et articulée**, avec celle des professionnels.



Pour porter cette ambition, les professionnels de l'IME/SESSAD s'engagent à accompagner les personnes accompagnées et leur famille en se plaçant à leur côté et non à leur place.

« La reconnaissance de la pleine citoyenneté et du pouvoir d'agir est aujourd'hui le leitmotiv irréversible de l'accompagnement des personnes en situation de handicap mais aussi plus généralement des différents publics de l'action sociale. On ne peut imaginer revaloriser les métiers de l'accompagnement en dehors de ce paradigme,



Le **décret n°2022-688 du 25 avril 2022** relatif au Conseil de la Vie Sociale est entré en vigueur en janvier 2023. Il permet de renforcer le rôle du CVS et son implication dans la démarche qualité des établissements.

QUELLES SONT LES PERSONNES QUI PEUVENT PARTICIPER AU CONSEIL DE VIE SOCIALE ?

Le CVS devra être composé à minima de :

- 2 représentants des personnes accompagnées
- 1 représentant de professionnels employés
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Pourront également assister aux débats :

- 1 représentant de la commune d'implantation
- 1 représentant du Conseil départemental
- 1 représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation
- 1 personne qualifiée
- Le représentant du défenseur des droits

Le décret ajoute que, selon la catégorie d'ESSMS, s'ajouteront les membres suivants :

- des groupements de personnes accompagnées,
- des représentants de familles/ proches aidants,
- des représentants légaux,
- des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- des bénévoles,
- le médecin coordonnateur,
- des membres de l'équipe médico-soignante

A noter que le nombre de représentants des personnes accueillies d'une part, et de leurs familles ou de leurs représentants légaux d'autre part, devra être supérieur à la moitié du nombre total des membres du Conseil de la Vie Sociale.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CONSEIL DE VIE SOCIALE ?

De nouveaux champs de compétences sont ajoutés aux missions déjà existantes :

Le Conseil de la Vie Sociale donnera son avis et pourra faire des propositions sur les **droits et libertés des personnes accompagnées**. Il sera également associé à l'élaboration (ou la révision) de la **politique de prévention et de lutte contre la maltraitance** :

- il sera sollicité dans le cadre de l'**évaluation** de l'ESSMS ;
- il analysera les résultats des **enquêtes de satisfaction**.
- les membres du CVS pourront orienter les demandes d'informations ou les réclamations vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.

UN FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL MODIFIÉ

Un règlement intérieur viendra remplacer le règlement de fonctionnement : Il devra, entre autres, mentionner les modalités de retour sur les suites réservées aux avis et propositions (alors qu'un règlement intérieur qualifie un document élaboré de manière unilatérale, le règlement de fonctionnement est élaboré de manière collective et participative en concertation avec les différentes parties prenantes).

Les convocations devront être envoyées 15 jours avant la réunion (au lieu de 8 jours actuellement).

Des réunions exceptionnelles pourront avoir lieu à la demande de la majorité des membres (au lieu des deux tiers aujourd'hui).

Un relevé de conclusions sera rédigé à l'issue de chaque séance, validé lors de la réunion suivante puis transmis à l'instance gestionnaire.

Chaque année, **un rapport d'activités du Conseil de la Vie Sociale sera rédigé par son président** et transmis à l'instance gestionnaire compétente.

Annexe 5 - Organigramme de l'IME/SESSAD Levavasseur

Légende	
	Cadre fonctionnel
	Contrat aidé
	Cadre Hiérarchique
Gère son service	adjoint à la gestion
	Soignante
	Educative et sociale
	Administrative
	Logistique
	Médicale
Filière :	

Conseil d'administration

Directeur général

SIEGE

- Service RH
- Service financier
- Service informatique
- Service communication
- Service qualité
- Service logistique
- Service maintenance
- Service patrimoine
- Service prévention

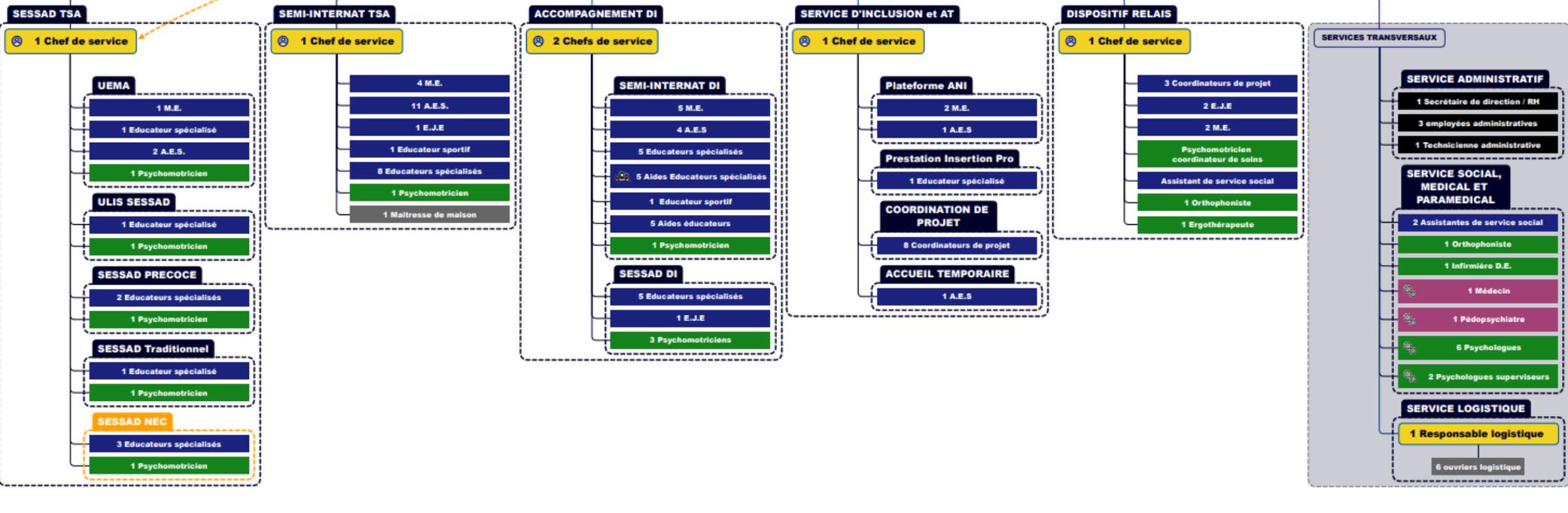
Pôle ENFANTS

Directeur de pôle

IME & SESSAD Levavasseur

Directrice Adjointe

Lien direct pour la gestion du NEC



Annexe 6 - Traçabilité des réunions sur Ogyris

Les réunions relatives au jeune, sa famille, son projet

Réunions	Intitulé sur Ogyris	Type d'événement	Type d'action
PIA (<i>tous les 12 mois</i>)	« PIA »	Réunion de Projet	Construction/Elaboration
Evaluation préparatoire du PIA (<i>à 10 mois et demi</i>)	« eval prep PIA »	Réunion de Projet	Suivi/ Evaluation
Suivi de la mise en œuvre du PIA (<i>à 5 mois</i>)	« suivi PIA »	Réunion de Projet	
Point de situation PIA	« suivi PIA »	Réunion de Projet	
Supervision	« supervision »	Agenda de service	3.1.4.3. Prestation de supervision
Clinique	« clinique »	Agenda de service	3.1.4.2. Analyse des pratiques, espaces de ressource et soutien au personnel
Cellule d'admission	« cellule admission »	Agenda de service	3.1.1.1. Pilotage et direction
Gestion des listes d'attente au DR	« Gestion LA »	Agenda de service	3.1.1.1. Pilotage et direction
Suivi des nouvelles situations et retour des appels	« suivi admission »	Actions Usagers	2.3.1.1. Accompagnement à l'expression du projet personnalisé

Les réunions d'équipe

Réunions	Intitulé sur Ogyris	Type d'événement	Type d'action
Réunion de service (SI/SESSAD/DR)	« run de service »	Agenda de service	3.1.1.1. Pilotage et direction
Réunion des coordinateurs de projet	« run coordo »	Agenda de service	
Secrétariat	« run secretaires »	Agenda de service	
Service logistique	« run logistique »	Agenda de service	
Cadres	« run cadre »	Agenda de service	
Cadres élargie	« run cadre élargie »	Agenda de service	
GAP	« GAP »	Agenda de service	
Analyse des accidents du travail	« run analyse AT »	Agenda de service	
Psychologues	« run psychologues »	Agenda de service	3.1.4.2. Analyse des pratiques, espaces de ressource et soutien au personnel
Psychomotriciens	« run psychomot »	Agenda de service	

Les réunions institutionnelles

Réunions	Intitulé sur Ogyris	Type d'événement	Type d'action
Réunion institutionnelle	« run institutionnelle »	Agenda de service	3.1.1.1. Pilotage et direction
Comité de Direction du pôle	« CODIR pole »	Agenda de service	
Réunion financière	« run financiere »	Agenda de service	3.1.2.1. Gestion budgétaire, financière et comptables
Groupe de travail	« groupe de travail »	Agenda de service	3.1.4.1. Démarche d'amélioration continue de la qualité
CVS	« CVS »	Agenda de service	
Commission repas	« commission repas »	Agenda de service	
Comité des fêtes	« Comite des fetes »	Agenda de service	
COFIL Qualité	« COFIL qualite »	Agenda de service	
Comité de suivi Qualité	« CS qualite »	Agenda de service	
COFIL Cap'Handéo	«COFIL Caphandéo»	Agenda de service	
Journée de rentrée	« journee de rentree »	Agenda de service	

Annexe 7 - Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Etapas clés	Date	Objet	Composition
Mise en place d'un comité de pilotage	Fin 2019	Cadrage et organisation de la démarche Suivi de l'avancée des travaux Pré-validation des orientations stratégiques	Equipe de Direction + Service Qualité
Temps de Lancement	Réunion institutionnelle : Janvier 2020	Présentation de la démarche Sensibilisation aux évolutions en cours du secteur médico-social	Tous les professionnels
Constitution des groupes de travail	2020-2021	8 groupes constitués : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Valeurs de l'établissement ▶ Inclusion ▶ Communication ▶ Insertion professionnelle ▶ Accompagnement des familles ▶ Les méthodes d'apprentissages ▶ Les besoins fonctionnels et autonomie ▶ La coordination de projet 	Groupes représentatifs des différentes fonctions de l'établissement
	Réunions institutionnelles : - 08/08/2022 - 17/11/2022	Thématiques abordées: Accueil/départ salariés, Qualité de vie au travail, Mise à jour des connaissances, Organisation du travail, Communication/transmissions	Tous les professionnels/ Groupes représentatifs des différentes fonctions de l'établissement
Suivi de l'avancée de l'actualisation du projet d'établissement	Réunion institutionnelle : - 22/09/2022	Retour sur les groupes de travail Présentation de l'avancée du PE, de l'organigramme, des grands projets et des actions prioritaires	Groupes représentatifs des différentes fonctions de l'établissement
Rédaction	2021-2022	Synthèse des productions des groupes de travail + Rédaction	Equipe de Direction
	Octobre 2022 à Septembre 2023	Rédaction + actualisation et mise en forme (assistante qualité missionnée sur la rédaction)	<u>Equipe de rédaction :</u> Directrice Adjointe + Assistante Qualité
Comité de relecture	- 30/08/2023 - 07/09/2023	Ateliers de relecture du document Avis et apport de corrections par les participants	Secrétaire, Chef de service, Service Qualité, Chargé de mission accès aux soins, Infirmière, Psychologue, Psychomotricien, Responsable logistique, Personnel éducatif, Coordinateur de projet
Validation	24/11/2023	Validation du document finalisé	Direction + service qualité
Consultation du CVS	15/02/2024	Présentation et recueil des avis pour validation	Direction + Membres du bureau du CVS
Présentation aux instances associative (CA)	19/06/2024	Approbation avant diffusion	Membre du Conseil d'administration

Projet pédagogique de l'unité d'enseignement 2021-2024 AVENANT

UEE de l'IME Levavasseur

Nom de l'établissement ou du service

Adresse de l'établissement : 45 avenue Desbassyns
97490 Sainte-Clotilde

Téléphone :

Mél : ce.9741265G@ac-reunion.fr

Nom du directeur fonctionnel : Mme Bertrand Mélanie

Mél : mbertrand@afl.re

Téléphone : 0692 796 073

Nom du coordonnateur pédagogique : Mme Bagny Sylvie

Courriel académique nominatif : sylvie.avice@ac-reunion.fr

RNE de l'établissement : ce.9741265G

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

1 Fonctionnement de l'Unité d'enseignement

	Élèves ciblés	Critères de constitution des groupes (âge, besoins, niveau scolaire, enseignement professionnel...)	Objectifs pédagogiques prioritaires	Outils mobilisés, partenariat
GROUPE 1 UEE Notre Dame de la Paix	A : maternelle/élémentaire B : maternelle	De 8 à 14 ans critère : âge et niveau scolaire A : MS/GS et CP B : TPS/PS	<div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; text-align: center; color: blue;">MATERNELLE</div> <p>→ Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (domaine 1)</p> <p style="text-align: center;">L'ORAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oser entrer en communication - Echanger et réfléchir avec les autres <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et apprendre - Commencer à réfléchir sur la langue et acquérir une conscience phonologique <p style="text-align: center;">L'ECRIT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecouter de l'écrit et comprendre <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir la fonction de l'écrit - Comprendre le principe alphabétique - 	<ul style="list-style-type: none"> - albums - cartes imagées - photos - frises murales - pictogrammes - rituels - emploi du temps visuels - images séquentielles - rituels - alphabet mural - verbalisations - jeux éducatifs - gestes Borel-Maisonny - situations vécues - lettres rugueuses - matériel adapté (jetons, étiquettes ; fiche plastifiées) - imprégnation syllabique
GROUPE 2 UE sur site à Commune Prima	A : élémentaire (petit groupe de 3) B : scolarisations individuelles (maternelle/élémentaire)	A : de 17 à 19 ans Critères : âge ;élèves susceptibles d'intégrer l'UEE Lycée (projet d'insertion professionnelle) et niveau scolaire ; l'âge B : de 11 à 16 ans Critères : âge ; nécessité d'une scolarisation individuelle ; profil sensoriel, fatigabilité		

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

page 2 sur 30

GROUPE 3 Collège Saint-Michel	A: maternelle/élémentaire B : maternelle	De 12 à 15 ans ; Critère : âge et niveau scolaire A : GS/CP/ et CE2/CM1 B : PS/MS	APPRENDRE LES GESTES DE L'ECRITURE - Commencer à écrire seul	- conscience phonologique - tablette
--	--	--	---	---

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

page 3 sur 30

			<p>→ construire les premiers outils pour structurer sa pensée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les nombres et leurs utilisations - Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées - <p>→ Explorer le monde</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se repérer dans le temps et dans l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> - bande numérique - matériel de manipulation, fiches plastifiées - différentes représentations des quantités sur les affichages, des étiquettes - Jetons - Jeux éducatifs sur la construction de collections - Tri de formes - rituels - calendriers mensuel - repères visuels temporels - rituels structurés sur les repères temporels sociaux - emploi du temps visuel - Espace de travail sécurisant et aménagé - Outil de planification de tâches à réaliser - Semainier - Roue des jours
--	--	--	--	---

			<p style="text-align: center;">ELÉMENTAIRE</p> <p>→</p> <p>Les langages pour penser et communiquer : Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral</p>	<ul style="list-style-type: none"> - supports variés (albums, textes littéraires lus ou racontés, - situations de communication variées - ateliers de langage - jeux de mimes (verbes) - méthode Borel-Maisonny - et imprégnation syllabique - jeux du loto sonore (des bruits familiers, des animaux, des transports) - lecture autonome - situations quotidiennes pour des écrits courts - affichages - mots référents
--	--	--	---	---

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

			<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques et scientifiques <p>→ Les méthodes et outils pour apprendre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail personnel - Coopération et réalisation de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - bande numérique - jeux de collections - manipulations - comparaisons - suites numériques avec diverses représentations des nombres - constellations - problèmes en images, photos - problèmes guidés - atelier topologie - quadrillages - passage par le concret - pictogrammes - emplois du temps visuels - roue des jours - emploi du temps/ horloge - images séquentielles et frise chronologique - supports pour manipulations - supports permettant l'élaboration, la schématisation - différents supports et matériaux - utilisation de grands formats, d'affichages
--	--	--	---	---

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

	Nombre d'élèves Moyenne d'heures de scolarisation	Enseignant (nom / spécialisé ou non)	Sur site ou UEE	Horaires 07h45 à 11h30 13h00 à 15h15
GROUPE 1 école Notre Dame de la Paix 13	A : 6 élèves dont 2 ayant une double notification ULIS/UE. 12 heures de scolarisation pour ceux qui sont à temps plein sur l'UE (1 élève a 14 heures) TFC et TSA B : 7 élèves dont 2 ayant une double notification ULIS/UE 8 à 12h de scolarisation (1 élève a 2 heures) TFC	BAGNY Sylvie P.E. spécialisée	UEE Notre-Dame de la Paix	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
GROUPE 2 IME 13	A : 5 élèves TSA (en groupe) de 4 à 6 heures de scolarisation (dont 1 à 10heures) B : 8 élèves TSA (2 à 3 fois 1 heure de scolarité par semaine)	DESFLACHES Marie P.E. en cours de spécialisation	sur site à l'IME de Commune Prima	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
GROUPE 3 Collège Saint- Michel 10	A : 5 élèves TFC/TSA B : 5élèves TFC 12 heures de scolarisation	PAYET Christophe P.E. non spécialisé	UEE Collège Saint-Michel	Lundi, mardi, jeudi, vendredi

	Partenaires	Besoins particuliers des élèves sur chaque site	Evolution dans l'année	Inclusion
GROUPE 1 UEE Notre Dame de la Paix	Tous les acteurs de l'IME, les professionnels éducatifs de la PRESTA 3 ; (chefs de service ; directrice ; coordonnateurs de projets, éducateurs spécialisés etc) Les enseignants et chef d'établissement de l'école Notre Dame de la Paix L'inspection EI	- besoin d'une scolarisation quotidienne -Un élève scolarisé 2 heures le mardi après-midi en raison de sa fatigabilité et de ses troubles du comportement ; -2 élèves scolarisées 2 heures en alternance le lundi, jeudi et vendredi -nécessité de réunir une fratrie le lundi après-midi - 1 élève scolarisé uniquement les matins à la demande de la famille Réunion clinique d'urgence pour aborder la question des troubles de comportement - ateliers en arts plastiques menés par les éducateurs	1 élève en cours d'inscription sur l'UEE du collège (temps d'adaptation au préalable) Plusieurs élèves susceptibles d'intégrer l'UEE du collège à la rentrée d'août 2024 Co-intervention avec le psychomotricien de l'IME en classe le mardi après-midi	-Inclusion sur les temps des repas et des récréations. -Les élèves de l'UEE portent la tenue unique en vigueur dans l'établissement -Inclusion sur des temps fort : carnaval, spectacle de Noël, célébration, fête de la musique -Sorties diverses
GROUPE 2 UE sur Site	Les unités TSA de l'IME et l'ensemble des professionnels éducatifs ; tous les partenaires de l'IME : psychologue, éducateurs spécialisés, coordonnateurs de projet des élèves etc	-Il s'agit d'élèves porteurs de TSA et qui ont peu d'interaction entre eux y compris ceux qui sont au sein d'un petit groupe. -Certains élèves peuvent présenter des troubles du comportement nécessitant une scolarisation individuelle et sur un temps limité (moins d'une heure)	Orientation possible vers une UEE Lycée au sein du lycée Cluny de Sainte-Suzanne pour un les élèves du groupe A (bénéficiant d'une scolarisation collective)	Découverte du lycée Cluny programmée en fin d'année scolaire pour ceux qui seront concernés
GROUPE 3 Collège Saint- Michel	Tous les acteurs de l'IME, les professionnels éducatifs de la PRESTA 5 ; (chefs de service ; directrice ; coordonnateurs de projets, éducateurs spécialisés etc Les professeurs et le chef d'établissement du collège ; la coordinatrice ULIS du collège	Collège Saint-Michel -besoin d'une scolarisation quotidienne - Un élève ayant besoin de soin et d'un suivi éducatif important est intégré ponctuellement en présence d'un professionnel éducatif. - Un élève TSA, a bénéficié de temps d'inclusion en sport et en musique en 5 ^{ème} et dans l'ULIS du collège - Réunion clinique d'urgence pour aborder la question des troubles de comportement	L'élève de l'UEE qui a bénéficié de temps d'inclusion en 5 ^{ème} et en ULIS, a été inscrit au collège en classe de 4 ^{ème} pour bénéficier d'une scolarisation en ULIS suite à sa notification.	Inclusion sur les temps des repas et des récréations. Participation des élèves au cross du collège Restauration et récréation en inclusion. Sorties diverses

2 Priorités du projet d'établissement ou de service

A1- axe 1 :	« Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos intervention »
A2- axe 2 :	« Travailler en confiance avec les familles, reconnaître leur compétence expérimentielle »
A3- axe 3 :	« Adapter nos pratiques et notre offre de service »/ Faire de l'IME/SESSAD un acteur clé du territoire en matière de transistion inclusive (Axe 4)

3 Constats pédagogiques

Note: les constats doivent être légitimés par des données

Domaines du socle	Difficultés	Obstacles (besoins)
<p>Domaine 1 (maternelle): mobiliser le langage dans toutes ses dimensions</p>	<p><u>spécifiques aux TSA:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - altération des interactions sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin d'appartenir à un groupe - besoin de sécurité - besoin d'affirmation - besoin d'indépendance - besoin d'expression de ses affects - besoin d'apprendre les codes sociaux - besoin d'être en situations variées de communication - besoin de développer le langage réceptif - besoin de supports visuels (emplois du temps visuels, consignes visuelles, séquentiels des tâches) - besoin d'un outil de communication type pecs/TLA/Tablette - besoins d'interactions avec ses pairs
<p>Domaine 1 (maternelle): mobiliser le langage dans toutes ses dimensions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - altération de la communication verbale 	

<p>Domaines 1, 2, 3, 4 et 5 (maternelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - apprentissage par imitations 	<ul style="list-style-type: none"> - besoins d'activités concrètes - besoin d'activités finalisées - besoin d'un étayage fort - besoin de répétitions (pour la généralisation: accès au concept) - besoin de multiplication des supports (pour la généralisation: accès au concept) - besoin de reconnaissance de ses compétences - besoin de développement cognitif (zone proximale de développement) - besoin de clarté cognitive - besoin de renforcement positif - besoin de sécurité - besoin d'un environnement adapté - besoin d'un cadre structuré et sécurisant (espace épuré, emploi du temps visuel, économie de jetons, timer)
<p>Domaine 5 (maternelle): Explorer le monde</p>	<ul style="list-style-type: none"> - crainte du changement 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de clarté cognitive - besoin de renforcement positif - besoin de sécurité - besoin d'un environnement adapté - besoin d'un cadre structuré et sécurisant (espace épuré, emploi du temps visuel, économie de jetons, timer)
<p>Domaines 1, 2, 3, 4 et 5 (maternelle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - centres d'intérêts restreints 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin d'activités ritualisées - besoin de ne pas être encouragé dans sa focalisation

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

<p>Domaine 3: la formation de la personne et du citoyen (cycle 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - comportements inadaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de faire évoluer ses centres d'intérêts - besoin de limiter ses utilisations sans les interdire (temps dédiés/renforçateurs) - pour certains, besoin de partir de leurs centres d'intérêts pour pouvoir élargir le champ progressivement - besoin d'outils et de moments d'expression (affects) - besoin de renforcement positif des attitudes adaptées - besoin de retrait d'attention - besoin de renforçateurs - besoin d'un cadre structuré (espace épuré, emploi du temps visuel, économie de jetons, timer)
<p>Domaine 2: les méthodes et outils pour apprendre (cycle 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - concentration fluctuante et parfois courte 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin que les activités soient présentées une par une - besoin d'une durée de travail aménagée - besoin d'activités qui ont du sens pour lui

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

<p>Domaine 2: les méthodes et outils pour apprendre (cycle 2)</p> <p>Domaine 2: les méthodes et outils pour apprendre (cycle 2)</p> <p>Domaine 3: la formation de la personne et du citoyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> - difficulté de mémorisation - temps de latence - la socialisation: - qualité des relations - respect des règles de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de supports de mémoire - besoin de liens entre les apprentissages - besoin d'une durée de travail aménagée - besoin de temps de repos - besoin du respect de son temps de latence - besoin de temps supplémentaire - besoin d'exercices d'entraînement et d'automatisation - besoin d'appartenir à un groupe - besoin de sécurité - besoin d'affirmation - besoin d'indépendance - besoin d'expression de ses affects - besoin de rapports aux autres dans un cadre social ordinaire - besoin d'un cadre structurant et contenant - besoin de connaître les règles sociales
---	---	--

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

<p>Domaine 3: la formation de la personne et du citoyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de ses comportements et gestions des conflits - le manque de confiance en soi - la fatigabilité - l'apathie 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin d'une loi, d'une règle construites avec lui - besoin d'outils et de moments d'expression (affects) - besoin de reconnaissance de ses compétences - besoin de soutien affectif - besoin d'un cadre bienveillant - besoin d'activités à sa portée (zone proximale de développement) - besoin d'outils d'aide - besoin de séquençage des apprentissages - besoin de durée de temps de travail aménagée - besoin d'activités qui ont du sens pour lui - besoin de temps de repos - besoin de rappels réguliers du sens de l'action ou de l'activité - besoin de stimulation - besoin d'activités de projet
---	---	--

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

- besoin d'activités ayant du sens pour lui
- besoin d'étayage pour soutenir son désir

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

4 Partenariat / institution

	Difficultés	Obstacles (besoins)
Relations UE-famille	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents hors des murs: peu d'occasion de les rencontrer hormis en ESS et réunion de parents à la rentrée - Une majorité de parents ne s'implique pas dans la scolarité de leur enfant (peu ou pas d'attentes) - L'investissement des parents dans le suivi à la maison de leur enfant est compliqué au vu des profils cognitifs atypiques des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de partenariat - Besoin d'échanges (cahier de vie) - Besoin de connaissances sur les habitudes des jeunes - Besoin d'accompagnement - Besoin d'étayage - Besoin de motivation de la part des parents - Besoin d'impliquer les parents dans la classe ponctuellement
Relations inter-professionnelles hors de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de difficultés avec les enseignants-référents - Pas de difficultés particulières avec les chefs d'établissement des lieux d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de rencontre avec les équipes en raison de l'irrégularité des emplois du temps - L'absence de scolarisation quotidienne pour les élèves est un obstacle à la mise en place de projets d'inclusion avec les classes des établissements d'accueil - Les élèves des UEE ne sont pas inscrits sur les bases/élèves des établissements

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

	<ul style="list-style-type: none"> - des difficultés récurrentes avec la société de transport des jeunes sur les horaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de réponses institutionnelles
Relations inter-professionnelles au sein de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de temps formels de rencontres avec les différentes catégories professionnelles (éducateurs / para-médicaux etc) - Redéfinir les champs d'intervention de chaque partenaire pour une meilleure cohérence entre professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'une communication fluide - Besoin de partenariat - Besoin de transversalité - Besoin de projets communs - Besoin de reconnaissance des expertises de chacun - Besoin de personnel éducatif sur les UEE - Besoin de plus d'exposition à l'école et donc de privilégier 1 enseignant par site

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

5 Objectifs pédagogiques

TSA:

Objectifs pédagogiques fixés à partir des besoins	Compétences du socle	Projet académique	Objectif du projet d'établissement	Indicateurs
OP1 Le langage réceptif et expressif	<i>Maternelle:</i> <u>Domaine 1</u> : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions	Axe 1: créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels. Orientation 1: développer un climat propice aux apprentissages Fiche action 03: une école qui favorise l'estime de soi, l'apprentissage du bonheur, et la capacité à prendre la parole, argumenter et à débattre	« Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos interventions »	<ul style="list-style-type: none"> - Comprends une phrase simple ou une consigne simple - Comprends une phrase complexe ou une consigne complexe - Utilise son classeur de communication alternative - Communique par le langage - Fait des demandes/des choix - Exprime des émotions - Comprends des textes écrits par le langage entendu

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

OP2	La structuration spatiale et temporelle	<i>Maternelle:</i> <u>Domaine 5:</u> explorer le monde	Axe 3: assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1: conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n° 19: ajuster les réponses éducatives aux besoins des élèves du cp à la 6ème	« Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos interventions »	<ul style="list-style-type: none"> - Objective les durées (timer/temps court/temps long) - Utilise la chronologie - Sait utiliser le calendrier - Sait utiliser une montre - Connaît son schéma corporel - S'oriente dans son environnement proche - Utilise les notions topologiques - Utilise un quadrillage pour se déplacer ou se repérer - Utilise un plan - Utilise la symétrie
OP3	L'autonomie	<i>Elémentaire:</i> <u>Domaine 3:</u> la formation de la personne et du citoyen	Axe 3: assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1: conforter la classe comme lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n°17: réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle	« Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos interventions »	<ul style="list-style-type: none"> - Travaille seul - Choisit le matériel adapté à l'activité - Demande l'aide si nécessaire - Utilise son classeur de communication alternative si nécessaire - Se déplace seul à l'intérieur et à l'extérieur de la classe - S'oriente dans son environnement proche

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

TFC:

	Objectifs pédagogiques fixés à partir des besoins	Compétences du socle	Projet académique	Objectif du projet d'établissement	Indicateurs
OP1	Les fonctions exécutives: <ul style="list-style-type: none"> - l'attention - la mémoire de travail - l'inhibition (contrôle de) - la flexibilité - la planification 	<i>Elémentaire:</i> <u>Domaine 2:</u> les méthodes et outils pour apprendre	Axe 2: assurer l'égalité des chances pour tous Orientation 1: faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires Fiche action n°09: maintenir tous les jeunes dans un processus de réussite	« Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos interventions »	<ul style="list-style-type: none"> - Se focalise en éliminant les distractions - Stocke et manipule des informations en mémoire - Maîtrise les comportements automatiques - Passe d'une action à une autre aisément - Élabore des stratégies et des plans pour l'exécution d'une tâche - Planifie des tâches et les gère tant dans leur anticipation que dans leur réalisation logique
OP2	Les outils logico-mathématiques: <ul style="list-style-type: none"> - la sériation - la classification - la conservation - l'inclusion - la combinatoire 	<i>Maternelle:</i> <u>Domaine 4:</u> acquérir les premiers outils mathématiques	Axe 3: assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1: conforter la classe comme lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n°17: réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle	« Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos interventions »	<ul style="list-style-type: none"> - Range des objets selon un critère d'ordre - Regroupe des objets selon une propriété commune - Applique la conservation des quantités - Conçoit que deux classes peuvent être incluses l'une dans l'autre - Maîtrise l'inclusion de classe (avoir la certitude que la partie ne saurait contenir plus d'éléments que le tout) - Combine plusieurs critères pour envisager tous les possibles

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

OP3	L'implicite	<i>Elémentaire:</i> <u>Domaine 1:</u> les langages pour penser et communiquer	Axe 3: assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1: conforter le classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n° 19: ajuster les réponses éducatives aux besoins des élèves du cp à la 6ème	« Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur de nos interventions »	<ul style="list-style-type: none"> - Produit des inférences (tire des conclusions qui ne sont pas explicitement écrites dans le texte) - Fait des "mises en relation" entre les propositions ou des phrases (indices/informations) et des idées d'un texte - Rend explicite une information implicite
------------	-------------	--	--	---	--

6 Fiches action

Voir fiches jointes.

7 Bilan du projet pédagogique 2021 - 2024

A la suite des trois années du projet d'UE:

	Objectif atteint	Objectif à poursuivre
OP1	oui / non	<input type="checkbox"/> oui / non
OP2	oui / non	<input type="checkbox"/> oui / non
OP3	oui / non	oui / non

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Évaluation
L'évaluation finale du projet d'UE vise à vérifier l'atteinte des objectifs définis par l'équipe pour l'ensemble du projet.
Pour les objectifs, il s'agit pour l'équipe de décider s'ils sont suffisamment atteints ou s'ils doivent être repris dans le projet d'école suivant.

6 Fiches action n°1

ISA

Fiche action n°1 (objectif OP1)

Objectif OP1 :	Les fonctions exécutives: <ul style="list-style-type: none"> - l'attention - la mémoire de travail - l'inhibition (contrôle de) - la flexibilité - la planification
-----------------------	--

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Compétence du socle	<i>Maternelle:</i> Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
Projet académique	Axe 1 : créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels. Orientation 1 : développer un climat propice aux apprentissages Fiche action 03 : une école qui favorise l'estime de soi, l'apprentissage du bonheur, et la capacité à prendre la parole, argumenter et à débattre
Objectif du projet d'établissement	Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur des interventions
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprends une phrase simple ou une consigne simple - Comprends une phrase complexe ou une consigne complexe - Utilise son classeur de communication alternative - Communique par le langage - Fait des demandes/des choix - Exprime des émotions - Comprends des textes écrits par le langage entendu

Fiche action n°2 (objectif OP2)

Objectif OP2 :	La structuration spatiale et temporelle
Compétence du socle	<i>Maternelle :</i> <u>Domaine 5</u> : explorer le monde
Projet académique	Axe 3 : assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1 : conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n° 19 : ajuster les réponses éducatives aux besoins des élèves du cp à la 6 ^{ème}
Objectif du projet d'établissement	Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur des interventions
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Objective les durées (timer/temps court/temps long) - Utilise la chronologie - Sait utiliser le calendrier

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

	<ul style="list-style-type: none"> - Sait utiliser une montre - Connaît son schéma corporel - S'oriente dans son environnement proche - Utilise les notions topologiques - Utilise un quadrillage pour se déplacer ou se repérer - Utilise un plan - Utilise la symétrie
--	---

Fiche action n°3 (objectif OP3)

Objectif OP3 :	L'autonomie
Compétence du socle	<i>Elémentaire :</i> <u>Domaine 3</u> : la formation de la personne et du citoyen
Projet académique	Axe 3 : assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1 : conforter la classe comme lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n°17 : réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle
Objectif du projet d'établissement	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Travaille seul - Choisit le matériel adapté à l'activité - Demande l'aide si nécessaire - Utilise son classeur de communication alternative si nécessaire - Se déplace seul à l'intérieur et à l'extérieur de la classe - S'oriente dans son environnement proche

TEC

Fiche action n°1 (objectif OP1)

Objectif OP1 :	Les fonctions exécutives : - l'attention
-----------------------	---

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

	<ul style="list-style-type: none"> - la mémoire de travail - l'inhibition (contrôle de) - la flexibilité - la planification
Compétence du socle	<i>Elémentaire :</i> <u>Domaine 2 :</u> les méthodes et outils pour apprendre
Projet académique	Axe 2 : assurer l'égalité des chances pour tous Orientation 1 : faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires Fiche action n°09 : maintenir tous les jeunes dans un processus de réussite
Objectif du projet d'établissement	Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur des interventions
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Se focalise en éliminant les distractions - Stocke et manipule des informations en mémoire - Maîtrise les comportements automatiques - Passe d'une action à une autre aisément - Élabore des stratégies et des plans pour l'exécution d'une tâche - Planifie des tâches et les gère tant dans leur anticipation que dans leur réalisation logique

Fiche action n°2 (objectif OP2)

Objectif OP2 :	Les outils logico-mathématiques : <ul style="list-style-type: none"> - la sériation - la classification - la conservation - l'inclusion - la combinatoire
Compétence du socle	<i>Maternelle :</i> <u>Domaine 4 :</u> acquérir les premiers outils mathématiques

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Projet académique	Axe 3 : assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1 : conforter la classe comme lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n°17 : réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle
Objectif du projet d'établissement	Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur des interventions
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Range des objets selon un critère d'ordre - Regroupe des objets selon une propriété commune - Applique la conservation des quantités - Conçoit que deux classes peuvent être incluses l'une dans l'autre - Maîtrise l'inclusion de classe (avoir la certitude que la partie ne saurait contenir plus d'éléments que le tout) - Combine plusieurs critères pour envisager tous les possibles

Fiche action n°3 (objectif OP3)

Objectif OP3 :	L'implicite
Compétence du socle	<i>Elémentaire :</i> <u>Domaine 1 :</u> les langages pour penser et communiquer
Projet académique	Axe 3 : assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves Orientation 1 : conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite Fiche action n°19 : ajuster les réponses éducatives aux besoins des élèves du cp à la 6 ^{ème}
Objectif du projet d'établissement	Placer le projet du jeune et de sa famille au cœur des interventions
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Produit des inférences (tire des conclusions qui ne sont pas explicitement écrites dans le texte) - Fait des "mises en relation" entre les propositions ou des phrases (indices/informations) et des idées d'un texte - Rend explicite une information implicite

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Première année

Année 2021-2022 TSA	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
Modalité 1 : en individuel ou en binôme quand ils sont prêts (rituels, séances spécifiques) Modalité 2 : apprentissage par imitation ou lorsqu'ils sont prêts en explicitant des stratégies, manipulations, entraînements, réactivation des notions précédentes. Modalité 3 : alternance temps de travail et activité autonome (renforceur ou/et libre) sur un temps limité (5 min / 10 min). Modalité 4 : évaluation formative. Médiations : emploi du temps visuel, séquentiel, économie de jetons, renforceurs, classeur de communication.	Informations non communiquées
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
Mise en commun et harmonisation des outils.	
Place de l'inclusion et de la personne ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion
Le levier de l'inclusion est utilisé afin de travailler les compétences transversales en arts plastiques, en éducation musicale et sportive. Dans ce cadre, l'enseignant se positionne en co-animateur lors des inclusions en groupe.	

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Année 2021-2022 TFC	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
Modalité 1: en petit groupe (moments ritualisés sous forme de jeux collectifs) Modalité 2: en individuel, ateliers spécifiques (manipulations, entraînements) Modalité 3: évaluations formatives Médiations: supports visuels, étayages, aides spécifiques pour les stratégies.	Information non communiquées
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
Mise en commun et harmonisation des outils.	
Place de l'inclusion et de la personne ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion
Le levier de l'inclusion est utilisé afin de travailler les compétences transversales en arts plastiques, en éducation musicale et sportive. En ce qui concerne le travail de l'implicite, un projet d'inclusion pourrait être mis en place ainsi que pour les outils logico-mathématiques. Dans ce cadre, l'enseignant se positionne en co-animateur lors des inclusions en groupe.	

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Deuxième année 2022-2023

Année 2022-2023 TSA	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
<p>Modalité 1 : scolarisation en individuel ou en binôme quand ils sont prêts sur l'UE. Sur l'UEE du collège, privilégier une scolarisation par petit groupe pour favoriser les interactions sociales</p> <p>Modalité 2 : poursuivre les apprentissages par imitation si nécessaire. Elaborer des stratégies d'apprentissages en lecture et en mathématiques pour progresser. Passer par la manipulation pour permettre la symbolisation</p> <p>Modalité 3 : alternance temps de travail et activités autonomes avec renforçateur ; Utilisation de l'économie de jetons en UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Passage d'une scolarisation individuelle à une scolarisation en binôme pour 2 élèves sur l'UE - Utilisation de renforçateurs et de l'économie de jetons en UE - Au collège, malgré la scolarisation par groupe, le profil des élèves rend difficile les interactions sociales et les échanges - Les élèves de plus de 17 ans progressent très lentement avec des périodes de stagnation - Certains élèves investissent l'utilisation de la tablette et ou d'un TLA comme outils de communication pour manifester leurs besoins en UE mais ces outils ne sont pas généralisés et étendus aux unités de vie et dans les familles. - Poursuite de l'apprentissage de la lecture en UEE et en UE pour les lecteurs par imprégnation syllabique ou avec la méthode Borel Maisonnny - Progression dans l'utilisation de la monnaie et dans la connaissance des petits nombres (dénombrement de collections, constitutions de collections de quantité données)
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la scolarisation par petits groupes par le même enseignant sur 1 seul site qui assurera les scolarisations individuelles de l'ensemble des élèves porteurs de TSA (des 3 enseignants) - Constituer avec un professionnel éducatif, un socle permanent en UEE 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas eu de modifications effectives suite à ce qui avait été envisagé en raison des difficultés organisationnelles

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Place de l'inclusion et de la personne ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des inclusions en sport au collège 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des jeunes au cross du collège avec un système de tutorat entre élèves de l'établissement et élèves de l'UEE. - Restauration et pause méridienne dans l'établissement d'accueil - Absence de temps d'inclusion réguliers dans une autre classe en raison de la faible fréquentation du collège des élèves de l'UEE.

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Année 2022-2023 TFC	Régulation
<p>Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...</p> <p>Modalité 1: en petit groupe ;moments ritualisés ; activités collectives et individuelles selon les besoins</p> <p>Modalité 2: favoriser la manipulation pour permettre la symbolisation et acquérir de nouvelles compétences en français et en mathématiques ; mise en place d'outil pour développer l'autonomie</p> <p>Modalité 3: évaluations formatives individuelles orales ou écrites</p> <p>Médiations: supports visuels, étayages, aides spécifiques pour les stratégies.</p>	<p>Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de répétitions en raison du peu de temps scolaire est un obstacle au maintien des acquis et à l'apprentissage de nouvelles notions - Les difficultés de mémorisation et la fatigabilité des élèves rendent les progressions difficiles - Les difficultés d'élocution, de langage expressif et réceptif entravent les apprentissages et ne facilitent pas les interactions entre pairs
<p>Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications Envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un cadre structuré et sécurisant pour leur permettre d'adopter davantage une posture d'élève - Mettre en place des séances dédiées en respectant une progression précise pour développer des compétences en Français, en mathématiques et dans le domaine spatio-temporel. 	<p>Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications Effectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des salles de classe répond davantage aux besoins de structuration des élèves - Le fonctionnement de l'IME, les absences répétées des jeunes et les difficultés liées à leurs troubles entravent les apprentissages

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Place de l'inclusion et de la personne ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion
<p>Solliciter les enseignants de l'établissement pour des temps d'inclusion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des jeunes au cross du collège avec un système de tutorat entre élèves de l'établissement et élèves de l'UEE. - Restauration et pause méridienne dans au collège uniquement mais encore à l'école Notre Dame de la Paix - Participation à des ateliers périscolaires sur la pause méridienne au collège - Participation à la récréation - Inclusion en sport avec une classe de CM1 pour 4 élèves de l'UEE à l'école Notre Dame de la paix - Absence de temps d'inclusion réguliers dans une autre classe en raison de la faible fréquentation de l'école des élèves de l'UEE.

INSPECTION ECOLE INCLUSIVE NORD EST

Troisième année 2023-2024

Année 2023-2024 TSA	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
Place de l'inclusion et de la personne ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion

Note : La régulation est le processus qui consiste à :

- faire un bilan,

- modifier éventuellement les actions en fonction de ce bilan.

Cette fiche permet de faire le bilan annuel des résultats obtenus. Il s'effectue au regard de l'évolution des données qui composent les indicateurs.

Année 2023-2024 TFC	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
Place de l'inclusion et de la personne ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion